



SABALY (Bernard), chanoine de Saint-Jean, apporta de Rome les reliques des saints martyrs Bénigne et Félix qui furent enfermées dans l'autel de l'église Saint-Etienne d'Ille-sur-Tet, à l'occasion de la consécration de cet édifice religieux, le 18 novembre 1736.

Archives des Pyr.-Or., G. 795.

SABALY (Etienne), né en 1730, docteur en théologie, devint bénéficiaire de la communauté ecclésiastique de Bouleternère en 1756. Hebdomadier de Prats-de-Mollo en 1764, il était grand vicaire du chapitre d'Elne en 1789. Elu recteur de l'Université de Perpignan en 1792, Etienne Sabaly refusa cette charge à cause du serment constitutionnel exigé. Il fut exilé peu de temps après. Rentré en France après le concordat, Etienne Sabaly mourut en 1804.

Archives des Pyr.-Or., G. 753, 1013. — Abbé TORREILLES, *L'Université de Perpignan*.

SABATER (François), chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, reçut de Philippe III le commandement des châteaux de Puigcerda, Querol et la Tour Cerdane. Il fut en même temps capitaine de la galère patronne de l'escadre catalane. A la suite d'une rixe et d'un duel qu'il avait engagé avec Raymond d'Oms, François Sabater fut privé de tous ses titres et honneurs, et condamné au bannissement le 5 octobre 1613. Il se réfugia en France. Mais une ordonnance du duc d'Albuquerque, François-Fernandez de la Cueva, vice-roi de Catalogne, en date du 22 février 1617, réhabilita le chevalier François Sabater et le réintégra dans toutes ses charges. Un des considérants de ce document stipule que depuis la condamnation de François Sabater, la flotte catalane, jadis prospère sous le commandement d'un tel capitaine, n'avait plus éprouvé que des défaites. Le 12 janvier 1624, François Sabater, *alcayd* de Puigcerda, Querol et la Tour Cerdane, fut suspendu de ses fonctions et jeté en prison. Il fut accusé d'*excès et de délits* et François d'Ortaffa recueillit sa succession à la tête des châteaux de la Cerdagne.

Archives des Pyr.-Or., B. 380, 384.

SABATER (Etienne de), domicilié à Ille-sur-Tet, obtint de Philippe IV des lettres-patentes qui lui conférèrent le privilège de bourgeois de la ville de Perpignan. Il avait épousé Anne N. qui lui donna un fils appelé aussi Etienne.

Archives des Pyr.-Or., B. 388, E. (Titres de famille), 665.

SABATER (Etienne de), fils et héritier du précédent, bourgeois noble, domicilié à Ille-sur-Tet, contracta alliance, en 1668, avec Marie Nicolau. Quatre enfants naquirent de cette union : Joseph, décédé sans descendance mâle en 1693 ; François, dont la notice suit ; Anne, épouse de Sébastien de Sabater ; et Marie-Louise, épouse de Dulçat.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 665.

SABATER (François de), fils et héritier du précédent, bourgeois noble, domicilié à Ille-sur-Tet, unit ses destinées à Marie Pellisser qui lui donna deux fils : Etienne, qui se maria à Anne Trullès, et François.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 665.

SABATER (François-Etienne-Théodore de), fils cadet du précédent, chevalier, né en 1722, servit dans le régiment Royal-Roussillon-Infanterie dès l'âge de seize ans. Nommé sous-lieutenant le 1^{er} novembre 1742, promu lieutenant le 25 mai 1743, François de Sabater reçut le grade de capitaine le 25 octobre 1746. Il fit la campagne d'Allemagne en 1759, et tint garnison avec son régiment dans la ville de Vindecken. François de Sabater reçut la croix de Saint-Louis le 25 juillet 1759, et quitta le service pour raison de santé le 6 juin 1763. En s'éloignant de l'armée, il reçut un titre de retraite de 400 livres sur le trésor royal. François de Sabater mourut dans les premiers jours du mois de juin 1783. Il avait épousé Anne d'Oms, qui lui avait donné deux fils : Etienne, né le 20 mai 1757, qui suivit aussi la carrière militaire, et François, né le 9 mars 1769. Le chevalier de Sabater fut présent à l'assemblée de l'ordre de la noblesse roussillonnaise qui se tint à Perpignan en 1789.

Archives des Pyr.-Or., C. 1311, E. (Titres de famille), 665.

SABATER-SACRISTA (Raphaël de), domicilié à Ille-sur-Tet, reçut de Philippe IV, le 12 octobre 1638, des lettres-patentes qui lui octroyèrent le titre de bourgeois noble de la ville de Perpignan. Le 12 mai 1642, Raymond de Bas, *portant veus* du gouverneur du Roussillon, lui conféra la charge de viguier de Roussillon et de Vallespir. Raphaël de Sabater demeura fidèle au parti français, et le 3 octobre 1663, il prêta serment au roi de France, en même temps que son frère Michel. Il mourut en 1664, laissant de sa première épouse, Catherine, un fils, Théodore, dont la notice suit, et de sa seconde femme, Isabelle, deux filles, Catherine et Thérèse.

Archives des Pyr.-Or., B. 388, 393, 401, E. (Titres de famille), 663.

SABATER (Théodore de), fils et héritier du précédent, fut nommé cornette dans le régiment d'Ardena, comte des Illes, par brevet de Louis XIV, en date du 11 février 1673. Il devint capitaine dans le régiment de Noailles le 1^{er} mars 1690 et exerça les fonctions de ce grade dans le régiment des milices d'Hervault, par commission donnée à Versailles le 15 novembre 1705. Théodore de Sabater unit ses destinées, en 1667, à celles de Marie-Thérèse Viader, fille d'un pharmacien d'Ille-sur-Tet, et eut d'elle un fils appelé Raphaël.

Archives des Pyr.-Or., C. 1311, E. (Titres de famille), 663.

SABATER (Raphaël de), fils et héritier du précédent, contracta alliance avec Isabeau de Massia, originaire de Vinça. De ce mariage naquirent trois fils et trois filles : Raphaël qui fut l'héritier universel, Antoine, Félix, Marie-Thérèse, Barbe et Marie-Angèle. Une liste d'émigrés, datée du 13 novembre 1793, mentionne : Sabater François, noble, et son épouse, leurs fils Etienne et François, d'Ille.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 663, Q. 734.

SAGARRE (François de) descendait d'une famille noble de Lérida. Jeune encore, il embrassa avec ardeur le parti de la France, lorsque le Roussillon venait à peine de tomber au pouvoir de cette nation. Marca, qui avait été frappé de l'intelligence et de la fermeté de caractère de François de Sagarre, obtint pour lui des lettres de juge à la Royale-Audience. Malgré l'opposition de Fontanella, François de Sagarre entra dans la magistrature roussillonnaise en 1648. « Moins d'un an après, raconte M. le chanoine Torrellles, Sagarre avait donné la mesure de ce dont il était capable. Chargé d'instruire des procès criminels de conspiration, il frappa vite et ferme, au grand désespoir de Fontanella, arrêtant et mettant à la torture femmes et enfants, gentilshommes et bourgeois. Sa réputation d'homme

à poigne était si bien établie que, lorsque la politique de concessions (prônée par Fontanella) eut donné ses fruits en amenant la révolte de la Catalogne et la perte de Barcelone, le maréchal de La Mothe, vice-roi de Catalogne, alla à lui comme à un sauveur. » Une ordonnance que Lamothe-Houdancourt avait donnée au mois d'avril 1652 avait enjoint à François de Sagarre d'affecter les fonds de la Procuration royale de Roussillon et de Cerdagne à l'entretien de l'armée française qui allait au secours de Barcelone. En même temps, toutes les donations de biens faites antérieurement par le gouvernement français furent supprimées, et François de Sagarre reçut mission de se rendre en Roussillon pour concentrer entre ses mains tous les produits. François de Sagarre s'acquitta si bien de ses fonctions qu'il mérita la confiance du Gouvernement. Il fut revêtu de la charge de vice-gouverneur du Roussillon en 1653 et pourvu, peu de temps après, de rentes sur les biens confisqués de François Ça Cirera et de dona Françoise, sa mère. Louis XIV le gratifia en même temps d'une pension de trois mille livres. Durant le mois de septembre 1653, les espagnols qui avaient envahi la Cerdagne et le Conflent vinrent mettre le siège devant Prades. « Les villages pillés par l'ennemi après la victoire, dit M. le chanoine Torrellles, étaient souvent incendiés après la défaite, et quand arrivaient nos troupes triomphantes, ce n'étaient que vexations et déprédations sans fin, sous prétexte de trahisons à venger ou à prévenir. Sagarre crut de son devoir d'intervenir. Il se jeta dans le Conflent, autant pour imposer aux chefs de corps et contenir par eux les soldats que pour surveiller les suspects de trahison. Il paya tant et si bien de sa personne, qu'il se trouva assiégé dans Prades et faillit être pris. » Le *somaten* général des villages du Roussillon fut levé. On réalisa des efforts énormes pour arracher François de Sagarre aux espagnols, qui en voulaient particulièrement à sa vie. Un an plus tard, François de Sagarre fut nommé gouverneur des comtés de Roussillon et de Cerdagne, en remplacement de Thomas de Banyuls, qui s'était mis à la tête d'une conspiration pour favoriser le parti espagnol. Les lettres-patentes de Louis XIV qui le nommèrent à cette importante charge étaient datées du 27 avril 1654. Le 24 du mois de juin suivant, le roi de France écrivit personnellement à François de Sagarre pour « le remercier de ses services et le nommer juge de toutes les contestations au sujet des personnes qui seront déclarées avoir embrassé le parti des ennemis ». Le régent de la Royale-Audience, Fontanella, entreprit, en 1657, une campagne de dénonciations contre le gouverneur du Roussillon. François de Sagarre fut accusé de concussion. Le prince de Conti, alors vice-roi de Cata-

logne, accueillit le projet d'un débat public devant le Conseil royal de Catalogne pour vider toutes les accusations qui pesaient sur le gouverneur du Roussillon. Le duc de Mercœur, son successeur, trouva inopportun ce procès, et tout débat fut alors suspendu. Le 5 octobre 1658, Fontanella envoya, à l'adresse de Mazarin, un volumineux mémoire réclamant justice contre les agissements de François de Sagarre. Cinq jours après, le régent de la Royale-Audience adressa au duc de Mercœur un autre mémoire, contenant vingt-cinq chefs d'accusation contre le gouverneur du Roussillon. Le docteur Marti, conseiller à la Royale-Audience, invoqua la raison d'Etat et le procès fut clos. Le 3 novembre 1660, François de Sagarre fut nommé second président à mortier du Conseil souverain du Roussillon. Ce magistrat consacrait ses loisirs à l'étude de la chimie. Des bruits malveillants circulèrent alors dans Perpignan. On prétendait que François de Sagarre se livrait à ce genre d'études scientifiques dans le seul but de fabriquer de la fausse monnaie. Les échos de ces accusations arrivèrent jusqu'à Paris. Le 12 mars 1666, Louvois écrivit une lettre à l'intendant de Macqueron, par laquelle il le chargeait d'engager le président du Conseil souverain « à s'abstenir de travailler à la chimie et à renvoyer de chez lui un nommé Joseph, italien d'origine. » Malgré les recommandations du ministre, Sagarre ne renonça point à ses expériences scientifiques. Une autre lettre de Louvois, adressée le 6 février 1672 à l'intendant Carlier, porte qu'il serait « bien aise de sçavoir, simplement par curiosité, si la machine du sieur de Saint-Jean, qui a été dressée, de concert avec le dit sieur Sagarre, chez don Alexis de Sentmanat, pour faire l'eau mercuriale et l'huile de talque aura reussy ». Au mois d'août 1667, François de Sagarre accompagna dans le haut Conflent le duc de Noailles, qui allait combattre les paysans révoltés contre l'impôt de la gabelle. Sa présence en imposa aux rebelles. Sagarre fit arrêter les suspects, les jugea et les frappa sur place. En 1668, il fut nommé commissaire général des domaines du roi en Roussillon. Louis XIV lui fit donation, en 1674, des biens du roussillonnais Louis Canta, considéré comme rebelle. François de Sagarre présida les débats où de nombreux roussillonnais, impliqués dans l'affaire des conspirations de 1674, furent soumis à la torture ou condamnés à la décapitation. Les dernières années du président Sagarre furent attristées par des malheurs domestiques. Le 4 mai 1679, il perdit son épouse, Françoise de Sagarre y Ferrer, qui fut inhumée dans la chapelle du Saint-Sépulcre, à l'église de la Réal de Perpignan. De l'union qu'il avait contractée avec celle-ci, François de Sagarre avait eu trois fils : Polycarpe, François, Joseph, et

deux filles : Isabelle, qui devint prieure des chanoinesses de Saint-Sauveur, et Monique qui épousa Antoine Sadorne, docteur en droit de Perpignan. Polycarpe, le fils aîné du président Sagarre, descendit dans la tombe avant son père, le 14 octobre 1680. Il avait épousé Anne Albert, née en 1649, fille de Philippe Albert, seigneur de Millas, qui lui donna deux filles, Françoise et Thérèse, et un fils, Antoine, décédé sans descendance. Le second fils du président Sagarre, appelé Joseph, capitaine d'infanterie au Royal-Roussillon, mourut aussi sans postérité. Pour perpétuer le nom de la famille, François, le plus jeune des enfants de François de Sagarre, prieur de Corneilla-du-Conflent, quitta l'état religieux et épousa, en 1687, Claire Terrats, veuve de Joseph Comes, docteur en droit. Celle-ci mourut le 27 août 1695, n'ayant eu qu'une fille, Claire, tandis que son mari la suivit dans la tombe deux ans plus tard (décembre 1697). En 1704, Jean d'Oms demanda la main de Claire de Sagarre. Les parents s'étant opposés à cette union, Chamillard écrivit, le 7 mars de cette année, à l'intendant Etienne de Ponte d'Albaret : « Le Roy a qui j'en ay rendu compte m'a ordonné de vous faire sçavoir que S. M. trouvera bon que vous donniez toute la protection que vous pouvez au s. d'Oms le fils et à la demoiselle Sagarre pourveu qu'il ne soit point question de l'autorité de S. M. » Le mariage eut lieu. Un fils et deux filles naquirent de l'union de Jean d'Oms (voir ce nom) et de Claire de Sagarre. Le président François de Sagarre mourut dans le cours du mois de novembre de l'année 1688.

Archives des Pyr.-Or., B. 394, 401, 402, C. 718, 719, 720, 1394 E. (Titres de famille), 667, G. 443, 452, 823. — MORER, *Etude historique sur le président Sagarre*, dans le X^e *Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*. — Abbé TORREILLES, *Les débuts de Sagarre, Les conspirations en 1674, Sagarre marguillier de la Réal*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, t. I et II.

SAGUI (Antoine), religieux de Saint-Michel de Cuxa, fut un peintre et un sculpteur habile. Il fut nommé prieur de son couvent, le 7 mars 1582, et remplacé, le 19 décembre 1583, par Michel Malendrich, archidiacre et chanoine de l'église de Barcelone. La confection de l'autel de la Conception de la cathédrale de Perpignan lui fut confiée le 5 mai 1582 ; mais Antoine Sagui mourut avant d'avoir mis la dernière main à l'œuvre. La continuation de l'exécution du retable fut ensuite confiée à Pierre Barrofet, menuisier de Perpignan, et les peintures furent exécutées par Michel Verdaguer et Antoine Peytavi.

Archives des Pyr.-Or., G. 240. — P. VIDAL, *Histoire de la ville de Perpignan*.

SAGUI (Gaudérique-François) naquit à Perpignan le 11 novembre 1825. Engagé volontaire en

1844, au 15^e régiment d'infanterie légère, il franchit en douze années l'étape qui le conduisit au grade de capitaine. Après les campagnes d'Afrique, il fit celle d'Italie. Blessé à Magenta, il reçut la croix de la Légion d'honneur sur le champ de bataille. Gaudérique Sagui retourna en France et entra dans le corps de l'Intendance militaire. Ses aptitudes lui valurent en peu de temps le grade de sous-intendant de 1^{re} classe et plus tard celui de contrôleur de l'armée. En 1874, l'intendant Sagui fut nommé officier de la Légion d'honneur, et en 1884 officier de l'Instruction publique. Il collabora à diverses revues, notamment à *l'Echo de la Gendarmerie*, à *la France militaire*, à *l'Echo de Vincennes*, à *la France militaire et religieuse*. Gaudérique Sagui aimait à parler la langue catalane et souvent à l'écrire. Il est mort à Perpignan, le 14 août 1907.

Articles nécrologiques parus dans divers périodiques.

SAINT-AMANS (Pierre de), chanoine de Tortose, fut vicaire-général de l'évêque d'Elne Pierre Planella.

Archives des Pyr.-Or., G. 2.

SAINT-AUGUSTIN (Georges de), damoiseau, était seigneur de Vilaclara en 1397. Il eut des démêlés avec Guillaume Coll, son ancien vassal, qui était devenu habitant de Perpignan. Georges de Saint-Augustin ayant fait incarcérer Guillaume Coll dans les prisons de son château, les juges de la *Main armée* de Perpignan intervinrent en faveur de leur nouveau concitoyen et l'arrachèrent aux poursuites de son ennemi. Georges de Saint-Augustin, outré de colère, déclara que si Guillaume Coll et ses enfants tombaient en son pouvoir, il « les ferait manger les uns aux autres, car il ne leur donnerait qu'à de la paille et pas autre chose, et qu'il les mettrait en un lieu où ils ne verraient ni le soleil, ni la lune, et où ils n'oseraient pas même dire que Dieu leur fut en aide. »

Archives des Pyr.-Or., B. 158, 166.

SAINT-CYPRIEN (Bernard de), chanoine de Barcelone, était fils de Guillaume Pagana. Le 12 mai 1270, Bérenger de Cantallops, évêque d'Elne, avait cédé à ce dernier le bailliage de Saint-Cyprien, au prix de 1000 sols melgoriens, à condition que si le nouveau titulaire n'avait point, à sa mort, délégué son office à quelqu'un de ses enfants mâles, celui de ces enfants qui en hériterait n'en jouirait que viagèrement. Bernard de Saint-Cyprien institua, par testament, une multitude d'œuvres de bienfaisance en faveur des églises et des pauvres du Roussillon. Il ordonna la construction d'une chapelle attenante à l'église de Saint-Cyprien ; l'établissement d'un hôpi-

tal pour treize pauvres dans la même localité ; la fondation de bénéfices ecclésiastiques dans les églises Sainte-Eulalie d'Elne, Sainte-Marie de Maillolles et Saint-Jean de Perpignan ; l'érection d'un oratoire sous l'invocation de Saint-Lazare, près de la maison des lépreux de Maillolles ; l'institution d'anniversaires dans les églises de Barcelone, de Sainte-Claire de Perpignan, de Saint-Sauveur, du Temple de cette même ville, etc. Entre autres legs, Bernard de Saint-Cyprien laissa à la nouvelle chapelle de Saint-Cyprien les reliques des saints Corneille et Cyprien qui étaient sa propriété. Il fit donation à l'église d'Elne de la *Bible* et de la *Vie des Saints*, à condition de ne jamais les aliéner et de les tenir fixées à l'aide de deux chaînes, dont l'une devait être attachée au trône épiscopal et l'autre à la stalle du grand archidiacre.

Archives des Pyr.-Or., B. 262. — SAINT-MALO, Bernard de Saint-Cyprien, dans le *Publicateur* de 1836, n^{os} 19 et 20.

SAINTE-ARTHÉMIE (Bernard-Hugues de), avignonnais, était docteur en décrets et prieur de Sabonères (ordre des chanoines de Saint-Augustin), dans le diocèse de Lombez, lorsqu'il fut promu à l'évêché d'Elne, le 16 octobre 1346. Il succéda à Pierre Séguier et demeura attaché à la cour papale d'Avignon. Le 20 décembre 1347, Bernard-Hugues de Sainte-Arthémie écrivit, de cette ville, une lettre par laquelle il accordait de nouvelles indulgences à ceux qui contribueraient à la construction de la nouvelle église Saint-Jean de Perpignan. Il mourut en 1348, au monastère de Notre-Dame de Bonrepos (ordre des chanoines de Saint-Augustin), dans le diocèse d'Avignon, où il était allé pour rétablir sa santé.

PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — Conrad EUBEL, *Hierarchia catholica mediæ ævi*.

SAINT-GELAIS (Baud de), fils de Merigot de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Seligny, dans le Poitou, et de Jeanne de Pirou, servit en Catalogne pendant l'occupation du Roussillon par les armées de Louis XI. Il suivit la fortune de Jean, prince de Gérone, fils aîné du roi d'Aragon, et commanda une compagnie d'hommes d'armes. Des lettres-patentes du roi de France lui confièrent le commandement du château de Perpignan. En 1473, Baud de Saint-Gelais était sénéchal d'Angoumois. Le 14 juillet de cette année-là, il fut du nombre des quatre commissaires nommés pour assurer le respect réciproque des conditions arrêtées à Canet dans la trêve conclue entre Jean II et Louis XI.

Archives des Pyr.-Or., B. 283, 292. — E. DE FOUCHIER, *Un Poitevin en Roussillon au XV^e siècle*, Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXVII. — CALMETTE, *Louis XI, Jean II et la révolution catalane*.

SAINT-GELAIS (Jean de), frère du précédent, arriva en Roussillon vers la fin de l'année 1462, à la tête d'une compagnie de soldats appartenant à l'armée du duc de Nemours. Il assista au siège de Gérone en 1467 et, par lettres-patentes du 2 octobre de cette même année, reçut, entre autres témoignages d'affection de l'infant Jean, le don d'une terre située en Espagne.

E. DE FOUCHIER, *op. cit.* — CALMETTE, *op. cit.*

SAINT-GELAIS (Charles de), issu d'une noble famille que l'on tient en Poitou pour une branche cadette de l'illustre maison de Lusignan, était simple moine de l'ordre de Cluny lorsqu'il fut confirmé, le 27 novembre 1461, abbé de Montierneuf de Poitiers par Jean de Bourbon, abbé du même ordre et évêque du Puy-en-Velais. Dans le courant de l'année suivante, Charles de Saint-Gelais présida le chapitre général et reçut, le 26 mars 1463, des moines de Saint-Jean d'Angély, une partie du bras de saint Malo. Aux abbés de Montierneuf avait été attribué le titre de conservateurs apostoliques de l'Université de Poitiers. C'est en vertu de cette attribution, qu'en l'année 1463 Charles de Saint-Gelais crut devoir intenter un procès à Jacques Chevallier, abbé de Saint-Maixent, qui lui contestait le titre et voulait se l'approprier. En 1469, plusieurs moines de Montierneuf firent profession entre les mains de leur abbé, Charles de Saint-Gelais. Le 8 août 1470, ce prélat fut élu évêque d'Elne; le 14 du même mois, il paya à la Chambre apostolique les revenus accoutumés. Charles de Saint-Gelais prit possession de son évêché et de la chapellenie majeure de Saint-Jean-Baptiste de Perpignan le 1^{er} janvier 1471, par son procureur, l'abbé de Fontfroide, qui paya les dix livres de *festina* traditionnelles. Déjà le 13 décembre précédent, la communauté des prêtres de Saint-Jean avait remis entre les mains de Gabriel et Jean Bonnats, marchands de Perpignan, la somme de deux cents livres, à titre de don gracieux fait, selon l'usage, au nouveau pasteur du diocèse, à l'occasion de son avènement. Le 3 janvier 1471, par lettres-patentes datées d'Elne, signées de sa main et scellées de son sceau, Charles de Saint-Gelais nomma « commissaire général des âmes des défunts du diocèse d'Elne » son secrétaire Jean d'Agiis. Le 12 du même mois, le nouveau prélat fit son entrée solennelle à Perpignan, où il fut reçu avec le cérémonial usité en pareille circonstance, suivant la relation succincte du livre des Mémoires de Saint-Jean : « Le samedi XII de janvier de l'an MCCCCLXXI, le révérend seigneur monsieur Charles de Saint-Gelais, par la grâce de Dieu évêque d'Elne, entra dans la ville de Perpignan, entre une et deux heures de l'après-midi. La communauté alla au-devant de lui jusqu'au Poids

du roi. Là, le chef des chantres entonna le R. *Ecce sacerdos*, et le semainier, qui était monsieur Barthélemy Moner, dit le verset *Benedictus* avec une oraison. Ensuite le dit seigneur adora la vraie Croix et fut reconduit sous le dais jusqu'à l'église avec le *Te Deum laudamus*, jusque devant le grand autel. Puis le dit semainier dit le verset *Salvum fac*, avec une autre oraison, et après le dit seigneur évêque assista aux vêpres; et le lendemain qui était dimanche et premier jour de l'octave de l'Epiphanie, il fit l'office, et nous fîmes une procession solennelle dans le cloître avec les chapes. » Un des premiers actes de Charles de Saint-Gelais, en arrivant dans le diocèse d'Elne, témoigne de sa bienveillance pour le clergé. Coma rapporte que les chanoines, peu satisfaits de leurs *portions canonicales*, adressèrent, le 19 juillet, une réclamation à l'évêque qui leur fit donner satisfaction, le 3 août suivant, par son vicaire-général. Peu après, les bénéficiers de Saint-Jean, désirant que les revenus de la cure de Pia fussent unis à la communauté pour augmenter le taux des distributions quotidiennes, et ayant délibéré à ce sujet, le 30 décembre, sans l'intervention des chanoines, ceux-ci furent très froissés de ce procédé qui semblait devoir les exclure du gouvernement de l'église. Charles de Saint-Gelais, pour faire cesser ces discussions, unit à la communauté des prêtres de Saint-Jean, non seulement la cure de Pia, mais encore celle de Castellnou. Par décision du 4 mai 1472, ce prélat prononça l'union à la communauté de Saint-Jean des revenus de la cure de Sainte-Marie-la-Mer. Charles de Saint-Gelais ne suivit pas l'exemple de ses prédécesseurs en fixant sa résidence à Perpignan. Il sut se contenter du vieux palais épiscopal d'Elne, durant le court séjour qu'il fit en Roussillon. Dès le 27 août 1472, Charles de Saint-Gelais se trouvait hors de son diocèse. Dans un acte de ce jour, Jean de Casanova est désigné comme vicaire-général de l'évêque d'Elne, « allé en pays lointains ». Depuis cette époque, les nombreux documents où il est fait mention de l'évêque donnent à entendre que Charles de Saint-Gelais ne revit jamais plus son diocèse. Le 31 mars 1473, Bernard Alfonsello, vicaire-général pour Charles de Saint-Gelais, évêque d'Elne absent du diocèse, confère à Jean Casanova, prêtre, le canonicat et la prébende vacante par suite du décès de Bernard Patau. Cet acte, donné à Elne *sub sigillo vicariali*, est revêtu du sceau ogival (0^m075 sur 0^m045) appliqué entre deux papiers, au bas de l'écriture, suivant l'usage français. Le champ du sceau est occupé par l'effigie des saintes Eulalie et Julie, patronnes du chapitre d'Elne, vues de face, et portant, l'une à la main droite et l'autre à la gauche, la palme du martyre. Chacune d'elles est encadrée dans une niche formée de deux colonnettes avec

pinacles fleuronés, supportant deux dômes à pendentifs, dont chacun se couronne d'un petit clocheton. La partie inférieure du sceau montre un écusson sous chaque patronne. Sur celui de droite, on distingue une croix, symbole héraldique de la famille de Saint-Gelais. Celui de gauche, qui est indéchiffrable, devait porter l'étoile à huit rayons du chapitre d'Elne. La légende très longue, en lettres minuscules gothiques, est totalement illisible. Le 4 juillet 1473, les syndics de la communauté des prêtres de Saint-Jean, dans une assemblée au sujet de l'union de la cure de Sainte-Marie-la-Mer, prononcée l'année précédente, décidèrent que le résultat de leur délibération devait être présenté au vicaire de l'évêque « allé en pays lointains ». Le 19 du même mois, divers revenus sont afferméés par Jean de Agiis, prêtre, chanoine de l'église d'Elne, vicaire-général et procureur de l'évêque Charles de Saint-Gelais. Le lendemain, un bénéfice ecclésiastique fut conféré par Jean de Casanova, prêtre, chanoine d'Elne, vicaire-général de l'évêque Charles « allé en pays lointains ». Cette absence coïncidant avec l'époque à laquelle, suivant le *Gallia christiana*, Charles de Saint-Gelais aurait obtenu en commende l'abbaye de la Frenade, il est naturel de dire que le nouvel abbé commendataire, fuyant les discordes civiles, aurait cédé au désir de visiter son abbaye. Les *Mémoires* de Saint-Jean signalent encore en 1474 l'absence de Charles de Saint-Gelais. « Le mercredi XX avril (1474), disent-ils, qui fut le quatrième jour férié après l'octave de Pâques, fut le jour du synode lequel fut célébré en la présente église (cathédrale actuelle) par monseigneur le vicaire *in temporalibus et spiritualibus* pour monsieur Charles, par la grâce de Dieu, évêque d'Elne *in remotis existentem*, lequel ne put se célébrer dans la cité d'Elne, à cause de la guerre. » En constatant l'absence prolongée de Charles de Saint-Gelais, on ne peut s'empêcher d'en voir la cause dans les difficultés nombreuses qui, se pressant autour de ce prélat, contribuèrent sans doute à lui faire prendre en dégoût le Roussillon. D'une part, les mœurs indépendantes du clergé ; de l'autre, l'antipathie inévitable des ecclésiastiques pour un évêque étranger, ne parlant pas leur langue et appartenant à la nation des oppresseurs ; la guerre et les fléaux qu'elle engendre et, par dessus tout, la sombre politique de Louis XI durent inquiéter vivement Charles de Saint-Gelais et le déterminer à abdiquer les fonctions épiscopales. Sa démission fut la conséquence des ordres donnés par Louis XI à du Bouchage : « Dira à M. d'Albi qu'il prenne l'évêché d'Eaulnes en commende... ». Quoique en apparence disgracié, Charles de Saint-Gelais ne fut pas cependant une victime de la politique de Louis XI. Il troqua l'évêché d'Elne contre la plus opulente

abbaye du Roussillon. Charles de Saint-Gelais fut abbé et perpétuel administrateur de Saint-Michel de Cuxa, ainsi que le prouvent divers actes des 12 août 1473, 28 mai et 14 octobre 1477, 15 mai 1479 et 7 octobre 1481 mentionnés dans les registres des notaires roussillonnais Antoine Masdamont, Jean Troyard, Georges Borgua et Pierre Vilarnau. Le titre d'abbé de Saint-Michel de Cuxa, qu'il cessa de porter vers la fin de l'année 1482, ne fut pas la seule récompense de la docilité de Charles de Saint-Gelais aux ordres de Louis XI. Jean de Châteauneuf, *alias* d'Etampes, évêque de Carcassonne, qui avait été nommé en 1471 premier abbé commendataire de Montierneuf de Poitiers, étant mort en 1475, Charles de Saint-Gelais fut appelé à lui succéder. Divers actes font savoir qu'en quittant l'évêché d'Elne, Charles de Saint-Gelais fut pourvu également du titre honorifique d'évêque *in partibus* de Margarance, dans la province de Servie (actuellement Passarowitz). Les archives de la Vienne possèdent un titre du 5 février 1476, par lequel « Charles, évêque de Margarance, abbé commendataire de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers, de l'ordre de Cluny, afferme le prieuré de Bouchet en Aunis », ainsi qu'un autre acte de 1482, par lequel le même prélat unit le prieuré de Notre-Dame à l'abbaye de Saint-Benoît de Quincy, en faveur de Guérin Boisseau qui en était abbé et d'Etienne Paveau, abbé de Vernuce, au diocèse de Bourges. Suivant le *Gallia christiana*, Charles de Saint-Gelais aurait également obtenu en commende l'abbaye de Saint-Léonard de Ferrières, près Thonars. Il occupait le siège abbatial de ce monastère en 1478. Le 9 juillet 1484, le prieuré de la Fuye-Montjault échut à l'abbé de Montierneuf. Celui-ci se trouvait en procès avec plusieurs habitants de ce lieu, au sujet de certains droits de pâture, en l'année 1498. Charles de Saint-Gelais, si l'on en croit un certain *factum* virulent rédigé par les moines contre son administration, donna lieu à de grands griefs. On blâmait surtout avec aigreur son goût trop prononcé pour les constructions nouvelles, goût dont il a donné un échantillon dans la maison de campagne appelée encore de nos jours la Folie, qui se trouve située sur la rive gauche du Main, près le moulin de Lessart. Ses subordonnés auraient dû tenir compte à Charles de Saint-Gelais qu'il ne réservait pas pour lui seul le confortable et le luxe de cette agréable villa. On trouve dans les lettres de Rieux d'Amboise, évêque de Poitiers, dont la permission avait été requise à cet effet, que l'abbé de Montierneuf, plein d'attention pour la santé de ses religieux, s'occupait, en 1486, de faire ajouter à cette maison, construite dans la paroisse de Migné et connue sous le nom de « Grange de Saint-Gelais », une chapelle ou oratoire. Cette maison était un lieu

de refuge contre les maladies contagieuses qui trop souvent décimaient la population de la ville de Poitiers, et dans lequel « les plus timides pouvaient aller chercher le calme et la sécurité dont ils avaient besoin pour se livrer à la contemplation du Très-Haut ». Ces attentions délicates ne purent fermer la bouche aux mécontents. Certains moines n'en continuèrent pas moins à crier et à écrire « que leur abbé était un homme d'une science bien cachée... qui faisait dire la grand'messe bien matin, et qu'il lui tardait beaucoup qu'elle fut dite, pour aller dîner ». Charles de Saint-Gelais mourut dans son abbaye de Fuye-Montjault, le 3 juillet 1500. Il fut inhumé à l'entrée de l'église, au pied d'une croix en pierre sur laquelle est gravée l'inscription suivante : *« Hic est sepultura D. Caroli de S. Gelasio episcopi et abbatis hujus monasterii ; anima ejus et animæ omnium fidelium defunctorum requiescant in pace. Amen. »*

E. DE FOUCHIER, *Un Poitevin en Roussillon au XV^e siècle ; Notice sur Charles de Saint-Gelais, évêque d'Elne (1470-1475), Extrait des Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXVII.

SAINT-JEAN (Arnaud I de) contracta mariage avec Bérengère, la fille du vidame de Montescot. En 1244, les deux époux firent don à l'hôpital de Perpignan d'un fief que la famille de Montescot possédait à Corneilla-del-Vercol. Arnaud I^{er} de Saint-Jean vivait encore en 1234. Le 30 juillet de cette année-là, il se dessaisissait en faveur des Templiers du Mas-Deu des biens du défunt Bernard d'Anylys, en son vivant vassal de Guillaume de Montesquieu. Un de ses frères, appelé Guillaume, possédait un honneur et des droits sur le village et sur le territoire de Saint-Jean-pla-de-Corts. Il les vendit à la maison de Fontfroide de Perpignan, moyennant une somme de 4.275 sols barcelonais.

Abbé J. CAPEILLE, *La seigneurie de Saint-Jean-pla-de-Corts*.

SAINT-JEAN (Bérenger I de), ayant succédé à son père Arnaud I^{er}, Jacques, roi d'Aragon, prit sous sa sauvegarde, le 28 juillet 1266, la forêt que le nouveau seigneur possédait dans le territoire de son fief, avec défense à qui que ce fût d'y chasser et d'y faire pacager. C'est le premier exemple connu en Roussillon, de ce que l'on appela plus tard « mise en devèse ou défends » d'une forêt seigneuriale pour la chasse, la pêche et l'usage du bois et du pacage, qui ne pouvaient y être pratiqués qu'avec une permission expresse du seigneur. Le roi déclarait d'ailleurs que si les habitants ou d'autres personnes avaient joui antérieurement de droits de ce genre dans la dite forêt, le seigneur était tenu de les leur conserver. Les paysans laissèrent à Bérenger la libre jouissance de la chasse et de la pêche privées, mais ses

suzerains lui contestèrent les droits de justice. Guillaume de Vilarasa, viguier de Roussillon, agissait au nom du roi d'Aragon. Ce fonctionnaire lui demanda compte de ses privilèges judiciaires sur la localité et sur les manses de Vilargeil et du Castillet. Un conflit suivit. Jacques I^{er} intervint, et, par une charte datée du 27 juillet 1274, renouvela et ratifia en faveur de Bérenger les droits de justice jadis concédés à Minimilla, par le comte Oliba.

Abbé J. CAPEILLE, *op. cit.*

SAINT-JEAN (Arnaud II de), fils du précédent, fut élevé à la dignité de viguier de Roussillon, contre l'autorité de laquelle son père s'était butté. A ce titre, il régla en personne, le 9 avril 1296, un point litigieux qui divisait le roi de Majorque et les seigneurs de Saint-Hippolyte. Il s'agissait de fixer la délimitation du territoire de ce village et de celui de Salses. Les Templiers avec Bernard de Montlaur et Pierre de Castell étaient co-seigneurs de Saint-Hippolyte ; Salces dépendait directement de l'autorité royale. D'un commun accord, mais sur l'initiative d'Arnaud II de Saint-Jean, la ligne de démarcation fut établie dans le pré communal des habitants de Garrus. Arnaud II de Saint-Jean mourut jeune. Il laissa veuve Gallarde son épouse avec trois enfants en bas âge : Bérenger qui devait lui succéder et deux filles Guillelmine et Bérengère. Pour récompenser les bons offices du viguier défunt, le roi de Majorque inféoda, le 21 juillet 1299, à Gallarde et à ses héritiers les justices *légères* du lieu de Riunoguès. On appelait de ce nom celles qui ressortaient aux magistrats inférieurs ou municipaux.

Abbé J. CAPEILLE, *op. cit.*

SAINT-JEAN (Bérenger II de), fils du précédent, est sans contredit le membre le plus connu de cette famille. Ses mœurs guerrières et ses aventures chevaleresques sont dignes d'un paladin d'un moyen-âge. Lorsqu'il prit possession de la seigneurie, sa position de famille était brillante. En dehors du château de Saint-Jean-pla-de-Corts, il se déclarait propriétaire d'un grand nombre de domaines situés sur la paroisse Sainte-Marie du Boulou. Il avait soin de noter dans un acte de reconnaissance de vasselage en date du 17 juin 1309, qu'il les tenait en fief pour le roi. Sanche de Majorque reporta en sa faveur, le 16 juillet 1313, les concessions judiciaires faites jadis par l'Infant Jacques à son grand-père. L'état de sa fortune lui permit de se porter garant à ce monarque, en compagnie de quelques hauts seigneurs roussillonnais, pour la dot de 60.000 sous barcelonais menus de tern, de Gueralda de Rocaberti promise en mariage au noble Guillaume de Canet. Mais l'art de la guerre le séduisit. C'est grâce à ses dispo-

sitions testamentaires qu'il nous est donné de connaître les expéditions auxquelles il prit part. Il guerroya successivement dans le pays de Flandre, en Angleterre et en Gascogne. Il soutint la politique des Anglais contre la France. Au moment où il dictait son testament (1346) il intimait l'ordre de donner à Béranger d'Ortaffa letiers des cent marcs d'argent que lui servait Edouard III, roi d'Angleterre. De plus, il légua la somme de cent sols à Guillaume Casals, le compagnon dévoué qui l'avait suivi dans les Iles Britanniques. Cinquante sols devaient, en outre, être attribués à Pierre Molar pour l'avoir escorté en Flandre ; une pareille somme devait être versée à Bada de Montner, son fidèle Achate durant l'expédition de Gascogne. Au moment où s'ouvrit la guerre de Cent ans, Béranger de Saint-Jean s'attacha à la fortune de Jacques, l'infortuné roi de Majorque. En 1343, son château de Saint-Jean-pla-de-Corts fut assiégé et pris par le roi d'Aragon. A cette période agitée se rapporte le récit suivant narré par Alart dans l'*Echo du Roussillon* : « Au milieu des troubles et de l'agitation qui signalèrent la chute du royaume de Majorque, mais pour des causes et dans des circonstances qui nous sont inconnues, deux habitants du Volo, nommés Jacques Llaurador et Pierre Rabassó, furent assassinés par une bande de gens dont les habitudes et la moralité semblent suffisamment caractérisées par le surnom de l'un d'entre eux, vulgairement décoré du sobriquet de *Mit hi foch* (mets-y-feu). Ils appartenaient tous à la compagnie de Béranger de Saint-Jean, à l'exception de deux qui étaient au service de sa tante, la dame d'Ortaffa. Le seigneur de Saint-Jean se trouva compromis dans cette grave affaire, autrement que par les gens de sa suite ou de sa famille ; car il fut compris dans les poursuites et arrêté comme auteur ou complice de l'assassinat, ainsi que le noble Huguet d'Ille, son compagnon. Les deux victimes avaient laissé plusieurs enfants en bas-âge, et comme la justice royale n'inspirait pas alors une confiance illimitée aux gens du commun, surtout lorsqu'il s'agissait de quelque haut baron, les jeunes pupilles trouvèrent nombre d'amis et de *valedors* qui prirent leur défense et menacèrent les accusés d'une de ces guerres ou querelles privées qui étaient dans les mœurs de l'époque, et ne s'éteignaient que dans les ruines et le sang. La reine Marie d'Aragon fut vivement affectée de ces malheureuses dispositions ; elle intervint personnellement en faveur des deux seigneurs inculpés, et surtout dans l'intérêt des enfants des deux victimes, et ce fut sur ses instances que le seigneur de Saint-Jean consentit à composer avec ses adversaires. Il fit donc avec eux, pour son propre compte et au nom d'Huguet d'Ille, un traité de paix et trêve dont voici les principaux articles : — Pre-

mièrement, l'inculpé donnait la dîme de Palasol (aujourd'hui Palol) dans la paroisse de Céret, pour qu'il fût fondé, dans l'église de Sainte-Marie du Volo, deux bénéfices ecclésiastiques dont les titulaires « devaient chanter à perpétuité pour les âmes des « défunts J. Llaurador et P. Rabassó » ; cette dîme pouvait être remplacée par une rente annuelle de 500 sols de Barcelone, prise sur les revenus que le seigneur de Saint-Jean percevait au Volo, à Maurellas, à Montesquieu et à Perpignan ; — *Item*, une rente annuelle de dix livres, au capital de 500 sols, devait être faite aux enfants de P. Rabassó, sur les revenus de la dîme de Saint-Pierre del Vilar dans la Salanca, et de Clayra ; — enfin, Béranger donnait à Boneta, fille de J. Llaurador et à ses deux jeunes frères, la seigneurie du lieu de Riunoguers, avec toutes ses rentes et propriétés du Volo. Dans le cas où cette dernière clause ne serait pas exécutée dans l'espace de trois ans, les héritiers Llaurador avaient droit à une indemnité de 40.000 sols barcelonais de tern, à prendre sur la seigneurie de Saint-Jean-pla-de-Corts. Ce traité fut signé le 8 des ides de juillet (8 juillet) 1345, par Béranger, qui était encore en prison et déclarait d'ailleurs qu'il n'entendait nullement, par ces concessions, avouer sa culpabilité ni celle d'Huguet d'Ille, son compagnon ; mais, dans ce même article, les amis des victimes juraient, de leur côté, de ne jamais pardonner *les dites morts a nuyll qui hi sia estat consent ne ajudador*. La reine Marie, à qui le traité fut soumis, y ajouta cette condition, que la fille de Jacques Llaurador épouserait un des fils du chevalier P. de Cornella. Il paraît qu'après ce traité, toutes poursuites judiciaires cessèrent à l'égard de Béranger de Saint-Jean, qui mourut sans enfants vers 1350, et légua sa succession à ses deux sœurs. La fille de Llaurador était morte aussi avant le mariage convenu, et il y eut de longues négociations pour le règlement de l'indemnité acquise à Marc et Guillaume, les deux fils survivants de Jacques Llaurador ; car le vicomte de Rocaberti, qui était seigneur suzerain du lieu de Riunoguers, s'opposait à ce que ce fief passât dans les mains d'une famille de roturiers. Enfin, il y eut une sentence arbitrale d'après laquelle il fut convenu que le lieu de Riunoguers serait vendu à une *personne généreuse* (noble) que les pupilles à indemniser désigneraient eux-mêmes, et que le prix de cette vente leur serait donné à la place des 40.000 sols qui leur avaient été promis. La sentence fut approuvée et confirmée le 7 mai 1353, au château de Montner, par Guillelmine, veuve d'Arnald de Saint-Marsal, et au château de Pontella, par Bérangère, épouse de François de Bellicastell : c'étaient les deux sœurs héritières de Béranger de Saint-Jean. »

Abbé J. CAPEILLE, *op. cit.*

SAINT-MARSAL (Arnald de), fils de Bérenger d'Orle, descendait de Bernard Martial, qui vivait vers le milieu du ^{xii}^e siècle. Il figura comme garant d'une vente faite par Alamanda, épouse de Bernard d'Oms, le 11 septembre 1264. Le 13 septembre 1278, Ermessende, veuve de Raymond d'Ultracam, reconnut à son seigneur Arnald de Saint-Marsal que, par ses soins, elle avait été payée des quatre marcs d'argent qu'elle avait portés en dot à son mari. Jacques I^{er}, roi de Majorque, lui fit concession des justices de Montner, et Jausbert IV, vicomte de Castellnou, lui octroya en fief le droit d'obliger tous les habitants des manses situés dans la paroisse de Saint-Pierre de la Serra (aujourd'hui la Trinité), à se réfugier dans son château de Saint-Marsal, en contribuant aux travaux de fortification et au guet. Arnald de Saint-Marsal obtint encore de son suzerain le droit d'host et de chevauchée avec certaines justices civiles et criminelles. Peu de temps après, Dalmace de Castellnou, frère de Jausbert IV, vendit à Arnald de Saint-Marsal tous les droits de fief que les vicomtes de Castellnou possédaient sur son château.

Archives des Pyr.-Or., B. 190, 350. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série.

SAINT-MARSAL (Raymond de) figura comme témoin dans un acte du 19 avril 1282, par lequel Gualda d'Urg, dame d'Ille et de Joch, confirma la concession faite deux jours auparavant par Arnaud de Cortsavi, son mari, pour la fondation du ruisseau d'arrosage dit « de la plaine de Joch ».

ALART, *op. cit.*

SAINT-MARSAL (Bertrand de), successeur de Raymond, se trouvait en Morée, en 1315, avec le titre de majordome de l'infant Ferrand de Majorque. On peut voir dans un cahier de pièces manuscrites de la propre main de Ducange, déposé à la Bibliothèque nationale, des détails du plus vif intérêt sur la fin malheureuse de ce brillant chevalier qui mourut de la mort de Roland, traîtreusement livré au fer de ses adversaires bourguignons par des chevaliers de sa bannière. Il est vrai que Bertrand de Saint-Marsal ne se trouvait pas, comme son écuyer, dans la mêlée où le malheureux prince fut frappé à mort, le 5 juillet 1316. Il était au château d'Estamira avec Guillaume d'En. Le soir même, les envoyés du prince ennemi vinrent les y trouver et entrèrent en pourparlers pour la reddition de la terre de Clarence qui, en effet, fut abandonnée peu de temps après par les troupes de Majorque et du Roussillon. Mais avant de quitter la Morée, Bertrand de Saint-Marsal fut hautement accusé de trahison par ses propres soldats. Après la Toussaint de cette même année, une information fut commencée à Perpignan contre

Adhémar de Mosset, Bertrand de Saint-Marsal et autres complices présumés. Quelques-uns des conseillers du roi Sanche, frère de Ferrand, ourdirent leurs trames et la procédure n'eut point d'autre suite. Bertrand de Saint-Marsal est encore mentionné, en 1320, comme tenant en arrière-fief, pour le vicomte d'Ille, les dîmes de Valcrosa et de Glorianes, avec celles de la paroisse de Saint-Pierre de la Serra, dans les territoires de Belpuig et de Saint-Marsal. Le vicomte d'Ille tenait toutes ces dîmes en fief pour Bérenger Batlle, évêque d'Elne.

ALART, *op. cit.*

SAINT-MARSAL (Arnald de), chevalier, adopta le parti de Pierre-le-Cérémonieux contre le dernier roi de Majorque. Pierre IV nomma successivement Arnald de Saint-Marsal au commandement des châteaux de Puyvalador, d'Evol et de Ria. Ce chevalier mourut avant le mois de juillet 1345. Sa veuve, Guilhelma, sœur de Bérenger de Saint-Jean, seigneur de Saint-Jean-pla-de-Corts, dut intervenir dans le procès intenté à son frère, accusé d'avoir pris part à l'assassinat de deux habitants du Boulou. Bérenger fut obligé de faire d'énormes concessions aux enfants des deux victimes, et Guilhelma se porta garant de ses engagements, qu'elle signa le 10 septembre 1345. Arnald de Saint-Marsal laissa un fils nommé Bertrand.

Archives des Pyr.-Or., B. 97, 100. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série.

SAINT-MARSAL (Bertrand de), damoiseau, fils du précédent, n'a pas fait grand bruit dans l'histoire. Il figura, le 20 juillet 1352, au mariage de Pierre de Santa-Eularia et d'Esclarmonde de Saint-Augustin, en compagnie de Georges de Tatzo et de Raymond d'Ardena qui formaient la petite cour d'André de Fenollet, vicomte d'Ille et de Canet. Bertrand de Saint-Marsal mourut sans postérité. Sa mère, Guilhelma, qui lui survécut, eut à soutenir ses droits contre la famille de Perellos. En 1356, elle notifia au gouverneur du Roussillon une lettre de Pierre IV qui ordonnait de la remettre en possession des lieux de Saint-Marsal et de Montner, occupés en ce moment par François de Perellos, majordome du roi. Elle mourut en 1360, et François de Perellos put librement acheter la succession et tous les biens de Bertrand de Saint-Marsal. Cinq siècles plus tard, le nom de Saint-Marsal fut ressuscité. Par lettres-patentes du 29 mai 1825, Charles X conféra au colonel Raymond Guiraud (voir ce nom) le titre de baron, avec adjonction du nom de Saint-Marsal qui était celui de la famille de sa femme (voir les articles Delpas).

Archives des Pyr.-Or., B. 105. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série.

SAINT-SAUVEUR (Louis-Hyacinthe-Raymond de), chevalier, seigneur de La Grange-du-milieu, fut nommé par Louis XVI intendant de la province du Roussillon durant l'année 1778. Il succéda à Jean-Baptiste de La Porte. Le Roussillon doit beaucoup à son dernier intendant, de Saint-Sauveur. Il prit des mesures contre les ravages que faisait la petite vérole, multiplia les sages-femmes dans les campagnes, établit un cours gratuit d'accouchement et autorisa chaque commune à envoyer à Perpignan une femme pour suivre ce cours. Raymond de Saint-Sauveur fit mettre en bon état les bains d'Arles, de la Preste et de Molitg. Il réforma les mauvais usages qui entretenaient la saleté et les miasmes dans les rues des villages de la province, et demanda la nomination d'un médecin des épidémies. L'intendant de Saint-Sauveur refusa de s'associer au projet du maréchal de Mailly qui voulait raser Banyuls-sur-mer, sous prétexte que les Banyulencs se livraient à une guerre permanente et impitoyable contre le fisc, les gardes de la gabelle, les employés des fermes et les troupes régulières. Il prit « un moyen plus doux et peut-être plus efficace », selon sa propre expression. Il établit à Banyuls des commissaires de police, créa une place de maître d'école pour instruire les enfants, promit des gratifications à ceux qui planteraient des vignes dans les terrains incultes et ouvrit un chemin entre Banyuls et Port-Vendres. De Saint-Sauveur répara la digue Orry, sur le chemin de Saint-Estève, prépara la construction d'un pont sur le Tech, à Elne, et fit exécuter des travaux pour assainir le cours de la Basse. La ville de Perpignan « n'ayant d'autres précautions contre les incendies, que douze sereingues, dont douze hommes en titre étaient chargés, et point de sceaux pour transporter les eaux », l'intendant fit faire cent vingt sceaux d'osier doublés de cuir et deux corps de pompes. La ville était éclairée par quarante verrières ; l'intendant en fit établir cent. Perpignan ne possédait que trois fontaines, dont l'eau fade et terreuse était à peine potable. L'intendant eut l'idée d'amener dans la ville différentes sources pour fournir de l'eau à sept fontaines. Il en proposa la dépense au corps municipal qui l'avait approuvée. La Révolution arrêta l'exécution de ce projet fontinal. En 1781, le Ministère demanda des renseignements statistiques sur l'intendance de Roussillon. Raymond de Saint-Sauveur, qui avait sous la main un *Mémoire* écrit par le subdélégué-général Pierre de Poeydavant (voir ce nom), en tira une série de notices sur le climat, la population, les productions, les ressources, les inconvénients, le génie des habitants et l'administration de sa généralité. L'intendant de Saint-Sauveur se trouvait en tournée départementale à Mont-Louis lorsqu'éclatèrent à Perpignan les trou-

bles de juillet 1789. Il dut s'enfuir précipitamment ; il passa successivement de Mont-Louis à Formiguères, de Formiguères à Ax-les-Thermes, et de là à Toulouse, Castelnaudary, Béziers et Montpellier. Vivement incriminé pour sa conduite, Raymond de Saint-Sauveur entreprit de se justifier et mit au jour, en 1790, un *Compte rendu* de son administration, imprimé à Paris, chez la veuve d'Houry et Debure, in-8°. Ce livre a le tort d'être un plaidoyer *pro domo*. L'historien y peut cependant puiser divers renseignements sur l'état de la province du Roussillon à la veille de la Révolution.

P. VIDAL, *Histoire de la Révolution française dans le département des Pyrénées-Orientales* (introduction). — DESPLANQUE, *Mémoires de Pierre Poeydavant* (préface).

SAINT-VICTOR D'ANDRÉ (Etienne-Marguerite de), lieutenant au régiment d'Angoumois, à Perpignan, appartenait à une noble et ancienne famille du Languedoc qui avait eu des représentants distingués dans l'armée, la magistrature et le clergé. Il épousa, le 24 avril 1787, Hélène-Marie, fille de Jean-François de Ponte, vicomte d'Albaret, conseiller d'honneur au Conseil souverain de Roussillon, et de Joseph Delpas de Saint-Marsal. Ce mariage fut béni par Luc de Ponte d'Albaret, évêque de Sarlat, oncle de la mariée. Etienne-Marguerite de Saint-Victor mourut en 1789 de la fièvre jaune, à Millas, où il fut inhumé. Il laissait un fils, né le 12 avril 1788, et baptisé à l'église Saint-Jean de Perpignan sous les noms de Charles-Bonaventure-François-Ange et tenu sur les fonts baptismaux par son oncle G. d'Albaret, remplaçant son grand-père de Saint-Victor, et sa grand'tante la marquise de Blanes. Hélène-Marie d'Albaret de Saint-Victor, chassée de Perpignan par la Révolution, s'enfuit avec son fils et sa tante, la marquise de Blanes, à Barcelone, où elle vécut et mourut quelques années après dans le plus grand dénuement. Le jeune Charles-Bonaventure-Ange, devenu orphelin, fut envoyé en France chez son grand-père paternel qui avait pu conserver sa terre de Saint-Victor, près Uzès (Gard). Il y fut élevé et épousa, en 1815, sa cousine Anne-Sabine Pujolas de Lycon, vicomtesse de Marmier. De ce mariage naquit un fils, Egide-Joseph-François d'Assise, et deux filles : Gabrielle, morte à 19 ans, et Léontine qui fut religieuse du Sacré-Cœur. La vente comme biens nationaux des possessions des d'Albaret et de la marquise de Blanes priva la famille de Saint-Victor de la part de ces héritages ; mais la terre de Saint-Estève ayant été usurpée et non légalement vendue lui fut rendue. Les registres de l'état-civil de Montpellier mentionnent, à la date du 2 mars 1848, le mariage de Egide-Joseph-François d'Assise, comte d'André de Saint-Victor d'Albaret, fils de Charles-

Bonaventure-Ange, marquis de Saint-Victor d'André d'Albaret et de Sabine Pujolas de Lycon de Marmier avec Constance Montaulon de la dite ville. Egide-Joseph-François, marquis de Saint-Victor d'Albaret laissa deux filles, Claire et Luce. Celles-ci n'eurent chacune qu'une fille. L'une épousa le baron Arthur de Leusse, l'autre unit ses destinées au comte Louis Heurtault de Lammerville. La baronne de Leusse et la comtesse de Lammerville sont, avec leurs enfants, les dernières descendantes directes des Saint-Victor d'André et de la branche d'Albaret (voir ce nom) restée en France.

Archives de la famille.

SAISSET (Albert) naquit à Perpignan le 10 novembre 1842. Il descendait d'une famille qui a fourni des notabilités à la magistrature et au barreau roussillonnais. Albert Saisset fit au collège de sa ville natale ses premières études qu'il termina brillamment au lycée de Montpellier. Indécis sur la carrière qu'il devait entreprendre, il subit les examens d'entrée à l'école de Saint-Cyr et fut déclaré admissible. Albert Saisset suivit durant deux ans les cours de l'Ecole supérieure de Commerce de Paris (1861-1863). Après un stage de deux années à la maison de banque de Justin Durand, il prit la direction de l'ancienne maison financière de M. Garrette. Possédant le secret assez rare d'allier les chiffres et les vers, Albert Saisset consacra souvent à rimer les loisirs que lui laissaient les affaires. Il écrivit d'abord des poésies françaises dont une faible partie fut publiée sous le titre : *Poésies roussillonnaises*. En 1884, Albert Saisset présenta au concours de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales une pièce en vers français intitulée *Perpignan* qui obtint le premier prix. Deux ans après, il fut appelé à la direction des travaux de la section des lettres de cette même société. Albert Saisset composa les paroles de *Salut au Roussillon* que Bonaventure Petit mit en musique. Les deux auteurs assistèrent à la répétition générale de cette cantate que l'*Estudiantina catalana* interpréta pour la première fois le 17 mars 1886. En 1887, parut sans nom d'auteur un premier recueil de poésies catalanes, intitulé *Oun pognat da catalanades*. Ce fut une révélation, et dans tout le Roussillon on lut les monologues contenus dans ce fascicule. Un second recueil ne tarda pas à paraître, sous la rubrique : *Cosas y altres*. Le public roussillonnais désirait connaître le nom de l'auteur de ces pièces catalanes. Avec le troisième fascicule qu'il publia sous le titre : *Historis y coumedi*, Albert Saisset déchira le voile de l'anonyme et édita désormais les productions de sa Muse sous le pseudonyme d'*Oun Tal*. Jusqu'au jour de sa mort, survenue le 14 août 1894, il publia les seize recueils suivants : *Oun pou-*

gnat da catalanades, 1887, in-8° de 18 pages ; *Cosas y altres*, 1888, in-8° de 18 pages ; *Historis y coumedi*, 1888, in-8° de 22 pages ; *Bestis y gen*, 1888, in-8° de 18 pages ; *L'Hourtoulana, paraulas y mousica*, 1888, in-fol. ; *Proubem da rioure!*, 1889, in-8° de 24 pages ; *Bingnas y donas, coumedi en dous actes*, 1889, in-8° de 66 pages ; *Fablas y fabliots*, 1890, in-8° de 19 pages ; *Countas de l'altra moun y d'aquest*, 1890, in-8° de 20 pages ; *Jamecs*, 1890, in-8° de 19 pages ; *Oun poc da tout*, 1891, in-8° de 19 pages ; *Passe-Temps*, 1891, in-8° de 20 pages ; *Barrajadis*, 1892, in-8° de 19 pages ; *Plors y rialles*, 1893, in-8° de 19 pages ; *Cansous*, 1893, in-8° de 24 pages ; *Pims y pams*, 1893, in-8° de 20 pages. Albert Saisset édita en outre, en 1894, une *Grammaire catalane*, in-18 de 93 pages, dans laquelle il préconisa et mit en usage une orthographe phonétique du catalan, rompant de propos délibéré avec la tradition et l'étymologie. La collection de ses œuvres s'est accrue après son décès des fascicules suivants : *Pa la gen fis*, 1895, in-8° de 18 pages ; *A tort y a trabès*, 1897, in-8° de 19 pages ; *Oun moun de coses*, 1898, in-8° de 22 pages ; *Bersous nous*, 1900, in-8° de 19 pages ; *Lligiou*, 1900, in-8° de 18 pages ; *Altre barrajadis* ; *Cosas de Roussillon* ; *Oun biatge à Barcelona* (prose). « Tous ses monologues, dit M. Delpont, toutes ses chansonnettes reflètent le ciel, la mer et les montagnes incomparables du Roussillon ; un souffle les anime qui condense dans leurs vers le soleil bienfaisant, l'atmosphère limpide, les cimes neigeuses et les horizons capricieux de nos paysages catalans. Ils sont, d'autre part, une reproduction vivante des types et des mœurs de notre temps ; de ces types et de ces mœurs, Saisset a excellé à en rendre le côté rieur, bon enfant ; lire ses œuvres, c'est se faire une pinte de bon sang. C'est rire aux éclats et oublier, pour un instant, les petites misères de la vie. Une seule réserve s'impose, quant au caractère littéraire de ses catalanades. Saisset n'écrivait pas le catalan, il le parlait ; ne tenant aucun compte de l'orthographe et des prescriptions de la grammaire catalane, il écrivait phonétiquement. »

J. GALAUD, *Eloge de M. Albert Saisset*, dans le XXXVI^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales. — J. DELPONT, *Journal commercial illustré des Pyrénées-Orientales*, n° VIII. — J. AMADE, *Anthologie catalane* (introduction).

SAIVET (Frédéric) naquit à Lectoure (Gers), le 4 août 1828. Il fit avec succès ses premières études à Auch et entra au Grand-Séminaire de cette ville, où il se fit remarquer par de brillantes qualités de l'esprit. Ses parents étant venus, à cette époque, se fixer à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), qui était le lieu d'origine de son père, Frédéric Saivet quitta le séminaire d'Auch et passa à celui de Poitiers. Le jeune lévite attira bientôt l'attention du supérieur de cet

établissement, l'abbé Charles Cousseau, qui l'envoya, après son sous-diaconat, au séminaire de Saint-Sulpice, où il fit deux années d'études. Devenu évêque d'Angoulême, Charles Cousseau confia à Frédéric Saivet la chaire de philosophie au Grand-Séminaire de sa ville épiscopale. En 1853, il le nomma professeur de théologie et chanoine honoraire. Le dur labeur de l'enseignement compromit la santé de Frédéric Saivet. En 1856, il partit pour Rome et obtint, dans la Ville Eternelle, la charge de recteur de l'église française de Saint-Nicolas des Lorrains. Frédéric Saivet demeura deux ans à Rome et conquist le grade de docteur en théologie. En 1858, il retourna à Angoulême, et tout en remplissant les fonctions de secrétaire de l'évêque Charles Cousseau, il fut pendant sept ans aumônier du lycée de cette ville. Frédéric Saivet fonda, à cette époque, la *Semaine religieuse* d'Angoulême. Il sut donner à ce périodique le plus vif intérêt par sa direction et ses écrits. Le 1^{er} novembre 1866, Frédéric Saivet fut nommé curé-archiprêtre de la cathédrale d'Angoulême. Son cœur de père se révéla surtout pendant les rigueurs d'un hiver exceptionnel. On le vit parcourir les quartiers de la ville suivi d'un fourgon, et recueillant de porte en porte ce qui lui était offert en argent, en substances alimentaires, en vêtements, en meubles, pour l'usage des indigents de la cité. Frédéric Saivet accompagna Charles Cousseau au concile du Vatican. Le 18 décembre 1872, il fut nommé à l'évêché de Mende. Préconisé le 21 mars 1873, le nouveau prélat fut sacré à Poitiers le 14 mai suivant, par Louis Pie, évêque de cette ville, qu'assistèrent Charles Freppel, évêque d'Angers, et Alexandre Sebaux, évêque d'Angoulême. Frédéric Saivet fit son entrée à Mende le 6 juin 1873, et ne tarda pas à gagner par sa bonté l'affection de ses diocésains. Durant son épiscopat, il établit deux grands noviciats de Frères à Chirac et à Mende, appela les Sœurs de l'Espérance, fonda la *Semaine religieuse* du diocèse, organisa une maîtrise pour la cathédrale, releva le collège de Langogne et en confia la direction aux Pères du Saint-Esprit. En outre, Frédéric Saivet constitua les deux nouveaux séminaires de Mende et de Marvejols, érigea la statue d'Urbain V et réédita le catéchisme du diocèse. En 1875, les débordements du Lot et du Tarn jetèrent dans la misère un grand nombre de familles. L'évêque de Mende se surmena pour les visiter et leur procurer des secours. Sa faible santé supportait difficilement l'inclémence du climat montagneux de la Lozère. Il fut mis dans la nécessité de solliciter sa translation à un autre évêché. Nommé au siège épiscopal d'Elne par décret du 4 février 1876, Frédéric Saivet fut preconisé dans le consistoire du 26 juin suivant. Il fit prendre possession de l'évêché, le 15 août de

cette même année, par le vicaire-général Garretta. Son entrée solennelle à Perpignan eut lieu quinze jours plus tard, au milieu d'un concours immense de peuple. La santé de Frédéric Saivet était trop ébranlée pour qu'il réalisât les vastes plans de réforme qu'il projetait. Toutefois il put instituer l'Adoration perpétuelle dans le diocèse et s'associer activement à la fondation de l'Institut catholique de Toulouse. Miné par la maladie, il se retira dans la maison de campagne du Grand-Séminaire, à Espirade-l'Agly, où il mourut pieusement le 30 juin 1877. Son corps fut inhumé dans les caveaux de la chapelle du Saint-Sacrement, à la cathédrale de Perpignan. L'épithaphe consacrée à sa mémoire, qui est gravée en lettres d'or sur le monument des évêques, est ainsi conçue :

Fridericus . Saivet
Sedem . Elnensem . tenuit
IV cal. Sept. ann. M.DCCCLXXV
Indole . et . ingenio egregius
Præmature . sublatus
Sui . desiderium . omnibus . reliquit
Obiit
Prid. cal. Jul. anni . M.DCCCLXXVI
Ætatis XLIX
Vivat in X^o
Gemma sacerdotum.

Frédéric Saivet a publié trente-trois mandements ou circulaires à l'adresse du clergé et des fidèles. Vingt-cinq concernent le diocèse de Mende ; les huit autres furent adressés aux ecclésiastiques et aux diocésains de l'évêché de Perpignan. Frédéric Saivet fit encore imprimer une *Vie du colonel Paqueron*. Ce prélat portait pour armoiries : *D'azur, à une montagne d'argent sommée d'une Vierge de Lourdes du même avec ceinture d'azur, à dextre d'une église d'or*, et pour devise : *Sub tuum præsidium*.

Semaine religieuse du diocèse de Perpignan, années 1876 et 1877. — PISANI, *L'Episcopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation*.

SALA (Bernard de), évêque d'Elne, n'est connu que par une lettre qu'il écrivit à l'archevêque de Narbonne, Pierre de Montbrun, datée du 20 mars 1281, dans laquelle il s'excuse, sur ses infirmités, de se rendre au concile provincial de Béziers, où il avait été convoqué. Il y envoya un procureur, Bérenger de Palma (voir ce nom), chanoine d'Elne et sacristain de Saint-Jean de Perpignan.

PUIGGARÍ, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*.

SALABERDANYA Y ÇAROVIRA (Michel de), religieux de l'ordre de saint Benoît, originaire de Barcelone, fut élu abbé de Saint-Michel de Cuxa en 1633, à la mort de Vincent Ferrer. Ayant constaté que la châsse qui contenait les reliques de saint Pierre Orséolo, dans l'église de son couvent, était

très ancienne et en mauvais état, Michel Salaberdanya en fit construire une nouvelle en bois doré. Il déposa dans ce nouveau reliquaire les restes du saint doge de Venise, conjointement avec une déclaration sur parchemin qui est conservée dans les archives de l'église de Prades. La nouvelle châsse ne fut pas renfermée dans le mausolée qui se trouvait dans le chœur de l'église de Cuxa. Michel Salaberdanya prit une détermination personnelle que les événements devaient confirmer quatre-vingt-sept ans plus tard, à l'occasion de la canonisation de saint Pierre Orséolo. Ce prélat plaça ouvertement sur les autels les reliques du saint doge de Venise. Michel Salaberdanya administra l'abbaye de Cuxa jusqu'au jour de sa mort survenue en 1647.

Abbé FONT, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Michel de Cuxa*. — H. TOLRA, *Saint Pierre Orséolo, doge de Venise*.

SALAMO (Simon), né à Ille-sur-Tet en 1706, fit ses études classiques dans sa ville natale et alla ensuite à l'Université de Toulouse pour prendre le grade de docteur en théologie. Il était bénéficiaire de l'église paroissiale de son lieu d'origine lorsqu'il fut nommé, le 1^{er} mai 1755, curé de Saint-Féliu d'Avail. Simon Salamo publia, en collaboration avec Melchior Gelabert (voir ce nom) : *Compendiosa regula cleri*, Avignon, 1753, in-12 ; *Regla de vida*, 1755, in-12 ; *Preparatio proxima ad mortem compendiosæ regulæ cleri ab iisdem auctoribus edita*, Avignon, 1756, in-12 ; *Regula cleri ex sacris litteris, sanctorum patrum monumentis, ecclesiasticisque sanctionibus excerpta*, Avignon, 1757, in-12. Le 18 janvier 1759, Simon Salamo obtint des bulles en cour de Rome pour la cure d'Opoul, vacante par le décès de Pierre Cabestany. Dans le certificat que délivra l'intendant de Bon, à cette occasion, il est dit que Simon Salamo « est bon et fidèle sujet du roy... et qu'il n'est revenu aucune plainte contre lui ». L'éloge était laconique ; dans sa brièveté, il parle toutefois assez éloquemment, à une époque de relâchement qui présageait déjà la Révolution. La paroisse d'Opoul eut le précieux avantage d'être évangélisée et édifiée, dix années durant, par cet apôtre à l'âme de feu, par ce prêtre à la plume et à la parole saintement érudites. Le renom de ses vertus, de son éloquence et de sa science s'est longuement conservé au sein de cette population. Comprenant que ses forces le trahissaient et désirant se préparer sérieusement à la mort, le curé d'Opoul songea à alléger ses épaules de la charge pastorale. Le 9 février 1768, il résigna son titre curial en faveur d'un jeune prêtre, originaire comme lui d'Ille-sur-Tet, François Mauran, précédemment bénéficiaire à l'église Notre-Dame de la Réal et alors à peine âgé de vingt-sept ans. De retour dans son pays d'origine, Salamo resta titu-

laire du bénéfice fondé par Barthélemy Julia à l'église d'Ille, pendant un espace de deux ans. Il le résigna, le 11 juin 1770, pour entrer en possession d'un autre bénéfice institué à la chapelle de Saint-Michel de Via (cimetière). Simon Salamo se décida à rentrer, sur le déclin de sa vie, dans les rangs du clergé paroissial. Il rentra en activité de service à un âge avancé. Le 4 octobre 1772, il fut nommé curé de la petite paroisse de Latour-bas-Elne. Son successeur, l'abbé Espase, prit possession de ce poste le 8 janvier 1774.

Archives des Pyr.-Or., C. 1350, G. 209, 796, 802, 826, 838, 865.

SALAU (Claude), de concert avec Jean Remi, passa contrat, le 20 février 1590, pour la fonte d'une cloche de deux quintaux et demi destinée à l'église de Villeneuve-de-la-Rivière.

Archives des Pyr.-Or., G. 907. — PALUSTRE, *Quelques noms de fondeurs de cloches roussillonnais*.

SALAZAR (Jean de) commença à gouverner le monastère de Saint-Génis avec le titre d'abbé, en 1633. Il se démit de ses fonctions deux ans plus tard. Mais après le décès de Philippe de Valladolid, abbé titulaire, mort avec sept autres moines bénédictins, le 24 octobre 1639, dans l'hôpital de Perpignan, Jean de Salazar fut nommé pour la seconde fois abbé du même monastère. A la suite des événements politiques survenus en Roussillon, il se réfugia en Castille, où il mourut en 1640.

Gallia christiana, t. VI, col. 1108 et 1109.

SALETA (Thomas), religieux bénédictin du monastère de Saint-Michel de Cuxa, naquit à Molitg le 6 décembre 1735, de Nicolas Saleta et de Marguerite Tixedor. En 1772, il était camérier de Cuxa. Il conserva ce titre jusqu'à la venue de la Révolution. Lors de l'élévation de Joseph de Réart à l'abbatiate de Cuxa, Thomas Saleta le remplaça dans la charge de secrétaire du chapitre. En 1777, il fut désigné comme syndic et commissaire du couvent pour traiter, de concert avec les délégués des abbayes d'Arles et de Saint-Martin du Canigou, la question de la sécularisation des monastères et des religieux bénédictins du Roussillon que l'évêque d'Elne, Charles de Gouy, était chargé de solutionner. En 1787, Thomas Saleta fut membre de l'assemblée du district du Conflent qui s'ouvrit le 17 novembre de cette même année. Il représenta le clergé avec Leriche de Langerie, curé d'Estohér. Thomas Saleta quitta le couvent de Cuxa le 22 février 1791, et se retira à Prades où il n'était connu que sous le nom de *Camarer*. Pendant la Révolution il prêta le serment constitutionnel, le rétracta ensuite et demeura à Prades jusqu'à sa mort survenue le 25 janvier 1821.

E. DELAMONT, *Histoire de la ville de Prades*.

SALG ou **SALGUES** (Raymond de), quercynois, docteur en droit et doyen de Paris, était chapelain du pape Innocent VI, à Avignon, lorsqu'il fut nommé à l'évêché d'Elne, le 2 septembre 1357, en remplacement de Jean Joufroy qui fut transféré au Puy. Le 11 septembre suivant, il écrivit d'Avignon une lettre par laquelle il nommait vicaires-généraux du diocèse Hugues de Pomiers, précenteur de Béziers et chanoine de Narbonne, Jacques Arnald, chanoine de Majorque, et Bernard Olibe, chanoine d'Elne. Le 10 octobre 1357, Jacques Arnald délégua les hebdomadiers de Saint-Jean pour mettre le prêtre Salomon en possession d'un bénéfice fondé au monastère de Saint-Sauveur, à Perpignan. Le 27 octobre 1357, ce vicaire-général fit une donation de terres sises à Palol, au nom de l'évêque élu d'Elne, Raymond, absent du diocèse. Le 4 novembre de cette même année, Jacques Arnald confirma les statuts faits en 1328 par l'évêque d'Elne, Bernard-Hugues de Sainte-Arthémie, concernant la communauté des prêtres de Saint-Jean de Perpignan. Parmi les lettres d'Innocent VI, il y en a une en date du 5 juillet 1361, adressée à Charles IV, empereur des Romains, dans laquelle ce pape lui dit qu'il avait d'abord déterminé de lui envoyer Raymond, évêque d'Elne, « homme célèbre dans la science des lettres et très expérimenté en affaires ». Depuis le 18 juin de cette même année, Raymond de Salg avait été transféré à Embrun. Le 24 avril 1362, ce prélat, qui ne quittait pas la cour papale d'Avignon, adressa, de cette ville, une lettre aux nobles Jacques et Bertrand Rogne pour leur donner l'investiture de la seigneurie des Hodouls. Raymond de Salg fut transféré à l'évêché d'Agen le 24 septembre 1364. Depuis le 10 janvier de cette même année, il avait été pourvu du titre d'administrateur perpétuel du patriarcat d'Antioche. Raymond de Salg mourut en 1374.

Archives des Pyr.-Or., G. 40. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — Paul GUILLAUME, *Histoire générale des Alpes maritimes ou Cottiennes*. — *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* (article Agen).

SALINS (Arnaud de), gentilhomme gascon, fut nommé capitaine du château de Salses par lettres-patentes de Louis XI, en date du 9 mai 1463. Après sa mort, il fut remplacé par Guillaume Cousinot, sire de Montreuil, par lettres-patentes du 11 février 1465.

Archives des Pyr.-Or., B. 292.

SALOMON, appelé aussi Salmon et Fulmon, intervint, en sa qualité d'évêque d'Elne, le 2 février 832, dans un jugement rendu dans sa ville épiscopale en faveur de Babylas, abbé d'Arles. En 834, l'empereur Lothaire lui octroya un privilège d'immunité

pour son église. Le 5 mars 836, sous le nom vrai ou défiguré, Salomon obtint de Louis le Débonnaire un privilège semblable pour tous les biens de son église, nommément pour le fief de Saint-Félix de Tanya. Vers l'an 850, Charles le Chauve confirma à Fronsclus, abbé de Saint-André de Sorède, une charte d'immunité que son prédécesseur Sisegut avait obtenu de Louis le Débonnaire. En la même année, une pareille faveur fut accordée par ce prince à Sintremond, prévôt ou abbé de la cellule et du monastère bénédictin de Saint-Clément de Reglella, près d'Ille-sur-Tet.

Marca hispanica, col. 769, 773, 776, 784, 785. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — Abbé P. BONET, *Impressions et souvenirs (Ille-sur-Tet et ses environs)*.

SALRA (Jean) reçut, en 1524, des provisions de Charles Quint qui lui confièrent la direction de la Monnaie de Perpignan. Il donna sa démission en 1550 ; son fils Gaudérique recueillit sa succession.

Archives des Pyr.-Or., B. 366.

SALSAS (Pierre), né à La Llagonne, fut baptisé en l'église paroissiale de ce village le 31 mai 1701. Il était le dernier fils de Jean-Baptiste Salsas, agriculteur, bayle de La Llagonne, et de son épouse Marie-Anne Trillas. Selon l'usage espagnol, Pierre Salsas accola à son nom patronymique celui de sa mère, notamment dans le titre de ses ouvrages. Pierre Salsas avait trois frères : Raphaël Salsas (1692-1778), honoré par le roi d'Espagne Ferdinand VI du titre de citoyen noble de Barcelone (8 mai 1753), auteur de la branche des Salsas de Llivia ; François Salsas (1698-1771), auteur de la branche française des Salsas de Palau de Cerdagne ; Joseph Salsas (1696-1745), docteur en théologie, prêtre en 1723, successivement curé de Villeneuve-des-Escalades et de Via-Bolquère, officiel de la Cerdagne française. Il mourut à Via en 1745 et fut enterré dans l'église où l'on voit encore sa pierre tombale. Pierre Salsas fit ses études à la Seo de Urgell et alla prendre ses grades à l'Université de Cervera (province de Lérida). Il y reçut les titres de docteur en théologie et de bachelier en droit canon. En 1728, à l'âge de vingt-sept ans seulement, il fut nommé curé de l'importante paroisse de Llivia (Cerdagne espagnole), qu'il ne voulut plus quitter jusqu'en 1754, époque de sa nomination, par le roi d'Espagne Ferdinand VI, à la dignité de « pleba » de l'église collégiale de la ville de Pons, en Catalogne, et qui était alors une des premières prébendes du diocèse d'Urgell. Il devint aussi chanoine, et conserva en même temps les fonctions curiales de sa *plebania* jusqu'à sa mort, survenue à Pons le 11 septembre 1781, à l'âge de 80 ans passés. Pierre Salsas fut enterré dans son église paroissiale « cerca

la pica de la aigua beneida », mais sans aucune inscription, ainsi que sa modestie l'avait ordonné. Cependant il voulut que ses paroissiens conservassent sa mémoire. Dans ce but, il légua par son testament à la collégiale de Pons une maison avec un jardin, dont les revenus devaient suffire tous les ans aux frais d'une mission. Ce pieux désir fut respecté jusqu'au jour où le Gouvernement espagnol s'empara des biens ecclésiastiques. L'œuvre remarquable qui a rendu célèbre en Espagne, parmi ses contemporains, le docteur Pierre Salsas est un traité de la Doctrine chrétienne écrit en catalan, dédié à l'évêque d'Urgell, Sébastien de Victoria, Emparan y de Loyola, et dont voici le titre : *Promptuari moral sagrat, y cathecisme pastoral, de praticas doctrinals y espirituals, sobre tots los punts de la Doctrina christiana... utilissim a tots los Rectors... utilissim tambe als Pares de familias...* Ce traité comprend cinq volumes in-8°, tous publiés à Barcelone, chez Piferrer : Tome 1^{er}, xxiv-437, index de 27 p., Barcelona, en la estampa de Teresa Piferrer, viuda, a la plaça del Angel, any 1754 ; Tome 2, viii-437, index de 18 p., Barcelona, idem, any 1755 ; Tome 3, viii-606, index de 21 p., Barcelona, idem, any 1755 ; Tome 4, viii-497, index de 16 p., Barcelona, idem, any 1757 ; Tome 5, xii-422, index de 16 p., Barcelona, idem, any 1757. Ainsi, la publication de cet important ouvrage, qui compte 2399 pages de texte, dura quatre années. L'approbation ecclésiastique donnée à Barcelone, le 13 juillet 1754, par le P. Sala, de l'ordre de la Merci, est des plus flatteuses pour l'auteur. Le P. Sala fait surtout l'éloge de la matière, du style et de l'utilité du livre. Il qualifie le style de « clar, pla y palpable ». La langue employée est le catalan. Le docteur Salsas, dans son prologue, donne lui-même les raisons qui l'ont décidé à écrire dans cet idiome local. Au lecteur qui voudra lui reprocher d'avoir publié une œuvre catalane écrite « en nostra llengua vulgar », il répond : « lo tercer reparo es insufrible perque fou sempre y es providencia especial del Cel que oigan los Christians la divina paraula en la sua mateixa propria y materna llengua ». Pierre Salsas ajoute qu'il a voulu se conformer aux désirs du concile provincial de Catalogne, tenu en 1727, et dont la Constitution n° ordonne l'explication de l'Evangile en catalan : *ne patiantur Evangelium explicari aliâ linguâ quam maternâ*. Le *Promptuari* fut traduit en castillan par le P. François Espinach y Cardona, de l'ordre du Carmel. Cette édition en espagnol a été imprimée à Madrid en 1801, et comprend également cinq tomes, comme l'édition originale. Outre son *Promptuari*, Pierre Salsas laissa de nombreux manuscrits, entre autres un traité historique sur le droit catalan : *De constitutione et origine juris Cathalonix*. Cette œuvre est restée inédite, de même qu'un essai sur l'Episco-

pologie d'Urgell. La révérende Mère Véronique Trillas, de La Llagonne, qui fut abbesse du couvent de Sainte-Claire de Perpignan pendant le triennat de 1692 à 1695, était la tante du docteur Pierre Salsas.

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*. — A. PUYOL Y SAFONT, *Hijos ilustres de Cerdaña*. — TOLRA DE BORDAS, *L'Ordre de saint François d'Assise en Roussillon*.

SALVAT (Arnaud), chanoine d'Elne, était doyen de Roussillon et Vallespir en 1370. Il était encore revêtu de cette dignité ecclésiastique en 1382.

Archives des Pyr.-Or., G. 115.

SALVETAT (Antoine), docteur en droit, avocat en la cour de la procuration royale, fut nommé en 1463, à l'office d'assesseur du Gouverneur du Roussillon et de Cerdagne. Il eut un fils, Jean-Antoine, qui entra aussi dans la magistrature.

Archives des Pyr.-Or., B. 283, 292, 345.

SALVETAT (Jean-Antoine), docteur en droit de Perpignan, fut successivement nommé, par ordonnances royales de Ferdinand-le-Catholique, aux fonctions d'avocat fiscal et de juge du Domaine.

Archives des Pyr.-Or., B. 357, 409, 418, 419, 420.

SAMARA (Antoine), fondateur de Perpignan, fabriqua une cloche pour l'église de Thuir en 1600. En 1608, il fit des réparations aux cloches de la même ville.

PALUSTRE, *Quelques noms de fondeurs de cloches roussillonnais*.

SAMPSO (François de), fils de Raymond Sampsos, chevalier de Gérone, contracta alliance, en 1448, avec Yolande, fille de Galcerand de Marça (voir ce nom). De leur union naquit un fils appelé Jean, dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 678.

SAMPSO (Jean de), fils du précédent, chevalier, prit parti contre Louis XI. Considéré comme rebelle, Jean Sampsos vit ses biens confisqués par le roi de France en 1477, et attribués à Jean Le Bouteiller, homme d'armes. Il avait épousé Marguerite qui lui donna un fils connu sous le même nom de baptême que son père. Jean Sampsos mourut le 1^{er} juin 1499, et sa veuve le suivit dans la tombe, le 17 juin 1505.

Archives des Pyr.-Or., B. 302, 325, 412, E. (Titres de famille), 678.

SAMPSO (Jean de), fils du précédent, chevalier, unit ses destinées, en 1509, à celles d'Antoinette de Splugues, fille de Michel de Splugues, damoiseau de Clayra. Il ne tarda pas à descendre dans la tombe. Il testa le 26 février 1513, et deux ans plus tard, son

filz Jean-François Sampso se disait son héritier, quoique placé sous la tutelle de Pierre Torrent. Antoinette Sampso lui survécut jusqu'en 1549. Le 25 août de cette année-là, elle déclara vouloir, après sa mort, être inhumée dans l'église du couvent de Saint-François de Perpignan, où son époux était déjà enseveli.

Archives des Pyr.-Or., B. 418, E. (Titres de famille), 678.

SAMPSON (Jean-François de), fils du précédent, chevalier, était décédé en 1557. Il avait épousé Jérôme et avait eu d'elle un fils appelé Jean-Onuphre, dont la notice suit, et une fille, Louise. Celle-ci, après avoir épousé Jean-François del Viver, devint l'héritière des biens de la famille Sampso, à la mort de son frère, décédé sans descendance le 9 décembre 1581. Jean-Onuphre Sampso avait contracté alliance, en 1570, avec Poncia Domenech, fille du chevalier François Domenech.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 678.

SAMPSON (Jean de), auteur d'une seconde branche de la famille Sampso, en Roussillon, était aussi originaire de Gérone. Son père s'appelait Michel Sampso. Jean Sampso épousa à Perpignan, en 1562, Marimunde, fille de Jacques Cahors de Soler et de Louise d'Oms. De leur lignée était issu Antoine Sampso, né en 1601, recteur de Corneilla-del-Vercol en 1629 et bénéficiaire de la communauté ecclésiastique de Saint-Jacques de Perpignan, à partir du 20 décembre 1630. Antoine Sampso mourut le 18 août 1663. Son portrait peint à l'huile est conservé dans la sacristie de la chapelle du Christ, à l'église Saint-Jacques de Perpignan. La légende suivante est gravée sur la partie supérieure du tableau : *Adm. R. Ant. Samso Perpin. S. Theol. doctor S. Jacobi præsb. benef. Obiit die XVIII aug. anno a nat. Domini M. DCLXIII, ætatis suæ LXII, cujus anima requiescat in pace.*

Archives des Pyr.-Or., G. 504, 578, 773, E. (Titres de famille), 678.

SAMPSON (Etienne de), bourgeois noble, domicilié à Ille-sur-Tet en 1727, avait un frère appelé Boniface. Il épousa Catherine Cornet et eut d'elle trois fils : Antoine dont la notice suit, Etienne et Pierre.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 678.

SAMPSON (Antoine de), bourgeois noble, domicilié à Ille-sur-Tet, épousa Marie-Thérèse Cornella. De cette union naquirent : Antoine qui épousa Marie Bombes et assista à l'assemblée de l'ordre de la noblesse roussillonnaise en 1789, Michel et Marie-

Angèle qui unit ses destinées, en 1794, à Isidore de Pontich, de Bouleternère.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 678.

SANGLES, artiste de Perpignan, exécuta à la fin du XVIII^e siècle, la grande composition qui remplit la coupole de la chapelle du Saint-Sacrement, dans l'église de la Réal. Il a peint aussi le tableau du baptême de Notre-Seigneur au Jourdain qui se trouve dans la chapelle des fonts baptismaux de cette même église.

HENRY, *Le Guide en Roussillon*.

SANS (Guillaume de), moine bénédictin au monastère de Cuxa, remplissait, en 1402, les fonctions de vicaire-général et d'infirmier, lorsqu'il fut élevé à la dignité abbatiale, en remplacement de Galcerand de Descallar. Il assista, en 1408, aux sessions du concile de la Réal et célébra trois synodes durant les années 1408, 1409 et 1410. Les assemblées se tenaient habituellement dans l'église de Saint-Vincent de Ria. Guillaume de Sans décida qu'à l'avenir les réunions synodales des ecclésiastiques soumis à la juridiction de l'abbé de Cuxa se tiendraient dans l'église majeure de Saint-Michel. Ce prélat mourut en 1411 et eut pour successeur Benoît-Bérenger de Pontons.

Abbé FONT, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Michel de Cuxa*.

SANS (Joseph), ecclésiastique, professeur de philosophie et de physique expérimentale à l'Université de Perpignan, obtint, en 1762, une stalle au sein du chapitre des chanoines de la Réal. Il publia en 1772, à Paris, chez Cailleau : *Guérison de la paralysie par l'électricité ou cette expérience physique employée avec succès dans le traitement de cette maladie regardée jusques à présent comme incurable, dédiée à Monseigneur le duc de Noailles*, in-12. Partisan ardent du magnétisme animal, Joseph Sans se fixa à Paris quelques années avant la Révolution. Il obtint dans la capitale une certaine réputation comme physicien. Revenu en Roussillon, il était en 1789 curé de Taurinya.

Archives des Pyr.-Or., C. 1302, G. 395. — DELAMONT, *Histoire de la ville de Prades*. — TORREILLES, *L'Université de Perpignan*.

SANS (M. J. cadet), de Bourg-Madame, a fait paraître : *Histoire de la vallée d'Andorre et de ses rapports avec le ci-devant comté de Foix*, in-8°, 1842.

SANT-DIONIS (Dalmace-Martial de), issu d'une famille noble de Bordils (province de Gérone), avait contracté alliance avec Valentine qui, en 1537, se déclarait veuve et domiciliée à Perpignan. Valen-

tine de Sant-Dionis avait un fils unique, Jacques-Valent, qui fut l'héritier universel de son père.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 716.

SANT-DIONIS (Galcerand de), damoiseau, originaire de Bordils, vivait en 1563. Il avait épousé Emérentienne Splugues, dont il eut deux fils : Emmanuel, dont la notice suit, et Jérôme. Ce dernier ne laissa que deux enfants, Emmanuel et Alexis, qui moururent sans descendance.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 716.

SANT-DIONIS (Emmanuel de), fils aîné du précédent, se maria en 1600 à Anastasie Riu, fille d'Antoine Riu, *mercader* de Perpignan. Celle-ci mourut en 1609, laissant trois enfants : Emmanuel dont la notice suit, Jérôme et Victoire.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 716.

SANT-DIONIS (Emmanuel de), fils du précédent, unit ses destinées à Anne Pol, veuve de Raymond de Vilalba et mère d'un fils appelé Raymond. De son mariage avec Anne Pol, Emmanuel de Sant-Dionis n'eut que des filles : Narcisse, épouse de Campredon, Anne-Marie, Marie et Jeanne. Anne de Sant-Dionis mourut le 1^{er} janvier 1657. Elle fut inhumée dans un caveau creusé sous la chapelle du Saint-Sacrement, à l'église Saint-Jean de Perpignan. Quatre ans plus tard, Emmanuel de Sant-Dionis tomba d'une façon tragique sous le poignard d'un assassin. Voici en quels termes l'historien Henry fait le récit du drame : « Le 20 décembre 1661, un conseiller au Conseil souverain du Roussillon, accompagné d'un sergent de la Cour, se transporta dans une maison sise dans l'ancienne rue de la fontaine de Na-Pincarda (maison Conte de Bonet, rue Foy), et, pénétrant dans une chambre du rez-de-chaussée, trouva étendu sur une table un individu que le conseiller fit sommer, de la part du roi, par le sergent, de se lever. Cet officier, s'approchant de l'oreille de cet individu, lui cria par trois fois : « Don Emmanuel de Sant-Dionis, levez-vous ; le roi vous demande. » Aucune réponse n'étant faite à cette triple sommation, le sergent déclara que don Emmanuel de Sant-Dionis était mort. Cette singulière formalité remplie, on procéda à l'examen du cadavre qui montra cinquante-deux blessures faites avec un poignard, et, de plus, une énorme plaie à la tête avec enfoncement du crâne opéré par un violent coup de marteau. Des diligences faites par la justice, il résulta que le meurtre de Sant-Dionis avait été provoqué par dona Theresa de Campredon, femme de don François de Foix et de Béarn, l'un des descendants de la branche de la maison de Foix et de Candale qui s'était établie en Roussillon du temps de Louis XI,

et que le crime avait été perpétré par don Ramon de Monfar, moine et capiscol de l'abbaye d'Arles, lequel s'enfuit en Espagne, son pays, et évita ainsi son juste châtiment. Mais rien ne fait connaître, dans la procédure, le motif de cet assassinat. Cependant, comme un forfait semblable doit en avoir un, il faut nécessairement admettre celui que la voix publique dénonça à cette époque, et dont le P. Anselme, dans ses *Généalogies*, nous donne connaissance. La jeune dame de Béarn, quoique d'une grande famille, avait été laissée par ses parents dans une ignorance honteuse, car on la voit déclarer ne pas savoir signer ses dépositions. Très coquette, et plus que coquette, à ce qu'il paraît, dona Theresa, alors âgée seulement de vingt ans, avait eu d'intimes relations avec Sant-Dionis, dont la maison était en face de la sienne. Le caractère violent de ce Sant-Dionis semble ressortir, d'une manière très claire, du procès dans lequel plusieurs dépositions attestent qu'il craignait toujours d'être assassiné par un individu auquel il convenait d'avoir, à la suite d'une discussion, fait tirer un coup de *pedrinal* ou gros pistolet. Certaines familiarités du moine Monfar, jeune et beau garçon d'après la procédure, et qui n'habitait guère son couvent qu'à l'époque des grandes fêtes, passant le reste de l'année à Perpignan, où, déposant le froc religieux, il était en habit séculier, bien propre et bien élégant, avec la dame de Béarn, excitant la jalousie de don Emmanuel, celui-ci s'était emporté jusqu'à donner un soufflet à cette dame, et c'est le ressentiment d'un pareil outrage qui avait porté dona Theresa à faire assassiner Sant-Dionis. Arrêtée, jugée et condamnée à mort, dona Theresa fut soumise à la question, mais l'amour de la vie l'emportant sur les douleurs de la torture, elle les supporta sans rien révéler. » Thérèse de Foix de Béarn de Campredon fut décapitée à Perpignan le 13 mai 1662.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 716. — HENRY, *Le Guide en Roussillon*.

SANT-MARTI (Pierre de) obtint de Jacques I^{er}, roi de Majorque, la concession des justices de Saint-Martin de Fenollar. Ce chevalier acquit successivement en 1282, 1300 et 1310, des droits féodaux sur le territoire de Maureillas. En 1312, Sibille, fille de Garsias de Rosi et de Garsendis de Maureillas, qui était l'épouse de Bernard Bonhomme, *mercader* de Perpignan, reconnaissait tenir en fief pour le roi Sanche, la moitié du village de Maureillas, de son territoire, des cens et des agriers, etc. Pierre de Sant-Marti laissa un fils du même nom que lui.

Archives des Pyr.-Or., B. 190, E. (Titres de famille), 722.

SANT-MARTI (Pierre de), fils du précédent, seigneur de Saint-Martin de Fenollar, agrandit le

domaine patrimonial, en achetant des cens, des *foriscapis* et des biens-fonds sur le territoire de Maureillas. Il acquit encore divers biens de Dalmace de Santa-Pau, seigneur de cette localité, et fut viguier de Roussillon et de Vallespir. Pierre de Sant-Marti avait fixé sa résidence à Laroque-des-Albères ainsi que son fils Ferrer.

Archives des Pyr.-Or., B. 133, 241, 246, E. (Titres de famille), 722.

SANT-MARTI (Ferrer de), fils du précédent, s'enrôla dans la flotte qu'équipa Pierre de Çagarriga, en 1398, pour voler au secours de Benoît XIII assiégé dans le palais papal d'Avignon. Ferrer de Sant-Marti s'était fait escorter par de nombreux hommes d'armes. Il eut deux fils : Gaspard, qui fut son héritier, et Gabriel.

Archives des Pyr.-Or., B. 171, E. (Titres de famille), 722.

SANT-MARTI (Gaspard de), chevalier, fils du précédent, succéda à son père en 1428. A cette date, il portait le titre de seigneur de Maureillas et de Saint-Martin de Fenollar. Gaspard de Sant-Marti s'engagea au service du roi d'Aragon Alphonse V le Magnanime et suivit ce prince dans la guerre qu'il eut à soutenir contre la Castille. Au retour de cette expédition, le roi lui concéda en devèse la montagne des Salines et du territoire de la Selva. Gaspard de Sant-Marti qui avait contracté alliance avec Mondina laissa cinq enfants : Michel, son successeur, et Jean, dont les notices suivent ; Martin, Ferrer et Antoine.

Archives des Pyr.-Or., B. 239, 271, 272, 280, 337, 403, 410, 411, E. (Titres de famille), 722.

SANT-MARTI (Michel de), chevalier, fils aîné du précédent, seigneur de Maureillas et de Saint-Martin de Fenollar, ayant pris parti contre Louis XI vit ses biens confisqués et attribués à Jean Jenel, chirurgien. Il épousa Catherine Rodon, une des filles et des héritières de Pierre Rodon, dont il eut un fils François qui lui succéda en 1509, date de sa mort.

Archives des Pyr.-Or., B. 292, 345, 411, 415, 416, 417, E. (Titres de famille), 722.

SANT-MARTI (Jean de), frère du précédent, chanoine de Gérone en 1458, était pourvu de l'archidiaconé d'Elne en 1465. Il était encore revêtu de cette dignité ecclésiastique en 1510. A cette date, il assista au mariage de son neveu François, dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., B. 411, G. 119, 143, E. (Titres de famille), 722.

SANT-MARTI (François de), fils de Michel de Sant-Marti et de Catherine Redon, seigneur de Maureillas et de Saint-Martin de Fenollar, unit ses

destinées, le 13 avril 1510, à celles de sa cousine-germaine Louise de Cruilles, fille de Jacques de Cruilles et de Jeanne Redon. A sa mort survenue le 27 août 1552, François de Sant-Marti laissa cinq enfants : Gérard qui fut son héritier universel, François décédé sans postérité, Anne, Louise et Elisabeth. François de Sant-Marti fut inhumé dans le caveau de famille qui se trouvait dans l'église du monastère de Saint-François, à Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 722.

SANT-MARTI (Gérard de), fils du précédent, fut nommé châtelain de Bellegarde en 1590, en remplacement de Michel Forner, décédé. Il avait épousé, le 9 janvier 1558, Anne Canta, fille de Jean Canta. De cette union naquirent trois filles et ainsi la branche roussillonnaise de la maison de Sant-Marti tomba en quenouille. Anne, l'aînée, se maria à Séraphin del Viver, seigneur de Calce et lui apporta en dot les fiefs de la famille, les seigneuries de Maureillas et de Saint-Martin de Fenollar ; Elvire, la cadette, contracta alliance avec Antich Ça Riera, et Victoire, la plus jeune, unit ses destinées à Jérôme Pals. En 1623, Jeanne, une des quatre filles de Séraphin del Viver et d'Anne de Sant-Marti épousa Raphaël de Sant-Marti, damoiseau de Gérone, ancien *alcayde* du château d'Elne, rejeton de la branche de Sant-Marti établie en Espagne.

Archives des Pyr.-Or., B. 374, 375, 378, E. (Titres de famille), 722.

SANTA-EULALIA (Jacques de), chevalier du ^{xiii}e siècle, détenait en fief, pour le vavasseur d'Enveig, la Tour Cerdane ou de Pimorent avec les dîmes et les droits qui consistaient en redevances de blé, fromages, laine, chevreaux, agneaux, poulets, choux, navets ou divers produits perçus à Carol, Cortvasil et autres lieux de la vallée de Quérol. Le 23 octobre 1308, Jacques I^{er}, roi de Majorque, chargea un de ses agents de traiter avec Jacques de Santa-Eulalia pour l'échange de la Tour Cerdane et des droits qui s'y rattachaient. Cet échange eut lieu en 1310, et Jacques de Santa-Eulalia recut en compensation, dans plusieurs villages de Cerdagne, des revenus assez considérables qu'il continua de tenir en fief pour le seigneur d'Enveig, au même titre que ceux qu'il détenait précédemment dans la vallée de Quérol. Guillaume-Raymond de Santa-Eulalia, fils de Jacques, adopta le parti de Pierre-le-Cérémonieux, et ce monarque lui confia, en 1345, le commandement de la Tour de Quérol. Pierre de Santa-Eulalia, fils de Guillaume-Raymond, épousa, le 20 juillet 1352, Esclarmonde de Saint-Augustin. Il était déjà décédé en 1397.

Archives des Pyr.-Or., B. 100, 176, 185. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série.

SANTA-FE (Bérenger de), neveu de l'évêque Bernard de Berga, était archidiacre d'Elne en 1259, lorsqu'il fut nommé exécuteur testamentaire de ce prélat défunt, en compagnie de Bérenger de Cantalops, archidiacre de Conflent. Pour sa part, Bérenger de Santa-Fe reçut en héritage la bibliothèque de Bernard Berga qui renfermait, entr'autres volumes, les œuvres de maître Odon. Bérenger de Santa-Fe fut promu à l'évêché d'Elne vers la fin de l'année 1281. Il était déjà en possession de ce siège le 10 janvier 1282, date à laquelle fut tenue une assemblée capitulaire qui désigna des juges pour prononcer sur l'appel fait par les habitants de Baixas d'une sentence rendue contre eux, en faveur de l'évêque Bérenger, prévôt de ce lieu. Le 1^{er} janvier 1283, ce prélat, qui administrait le prieuré de Corneilla-du-Conflent, afferma, pour un espace de deux ans, les revenus de la seigneurie de Sansa à Mairona, veuve du juif Vital Bonet. Le prix de l'engagement s'élevait à la somme de 1500 sols barcelonais, et sur ce chiffre Mairona devait bénéficier d'une retenue de 1375 sols, en paiement d'un prêt d'argent fait autrefois par son mari à Bernard, prieur de Corneilla. Le 29 avril 1286, l'évêque d'Elne reconnut aux habitants de Baixas le droit de mesurage de l'huile, sous la réserve d'un cens. A la suite d'un accord conclu avec son chapitre, Bérenger de Santa-Fe réduisit à quinze le nombre des chanoines d'Elne. Cette mesure avait été provoquée par l'état de pauvreté où se trouvait la cathédrale, à la suite des guerres multiples qui désolaient alors le Roussillon. L'évêque d'Elne dut intervenir, le 5 novembre 1287, pour trancher le différend élevé entre les habitants de Pia et le chapelain de cette paroisse qui prétendait avoir le droit de s'appropriier le meilleur vêtement de tout individu décédé dans la localité. Le 14 juillet 1288, Bérenger de Santa-Fe souscrivit une transaction faite au sujet de la collation d'un bénéfice. Il mourut dans le courant de l'année suivante et eut pour successeur Raymond de Costa.

Archives des Pyr.-Or., G. 48, 169, 838. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — MONSALVATGE, *El obispado de Elna*, Olot, 1911.

SANTA-FE (Michel de) prit possession du siège abbatial de Saint-Génis-des-Fontaines, le 27 septembre 1587, et administra ce monastère jusqu'au 17 octobre 1590.

Gallia christiana, t. VI, col. 1108.

SANTA-MARIA (Pierre-Benoît de), né à Barcelone, était chanoine de la cathédrale et archidiacre de l'église Sainte-Marie-la-Mer de sa ville natale, lorsqu'il fut nommé évêque d'Elne, dans le cours de l'année 1586. Ce prélat succéda à Jean Térés,

promu à l'archevêché de Tarragone depuis le 30 mai de cette même année. Les mois qui précédèrent la venue du nouvel évêque dans son diocèse furent marqués par une série de graves démêlés entre les consuls de Perpignan et la communauté ecclésiastique de Saint-Jean, comme aussi par les ravages qu'exerça la peste dans tout le Roussillon. Pierre-Benoît de Santa-Maria fit son entrée solennelle à Perpignan, le 13 février 1587. Le clergé et les fidèles allèrent au-devant de lui jusqu'à la place *dels quatre cantons*, en face de la chapelle du Temple. On le conduisit processionnellement à Saint-Jean où il donna la bénédiction. Le surlendemain, la communauté ecclésiastique de Saint-Jean fit don au nouvel évêque d'Elne de soixante livres de truites, de vingt livres de congres et autres poissons, d'une « grose de pomes canneses y meredures » et de deux « bassines de massepans, biscuits y cansalada de caresma y citronat y carabessat y pinyonada de sucre, y cinquante cartons de vi blanch ». Pierre-Benoît de Santa-Maria approuva, en 1587, les statuts de la communauté ecclésiastique de Canet. Il mourut à Perpignan le 31 janvier 1588 et fut inhumé le 3 février dans l'église de la Réal. Ses dépouilles furent la proie de voleurs. Une sentence d'excommunication fut lancée, le jour même de ses obsèques, contre les personnes qui, dûment averties, n'avaient pas dénoncé les vols commis au préjudice des héritiers de l'évêque défunt.

Archives des Pyr.-Or., G. 49, 240, 744. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*.

SANTA-PAU (Hugues de), chevalier, seigneur de Santa-Pau, fit son testament le 22 décembre 1391. Il avait épousé Béatrix de Ribelles, qui lui donna sept enfants : Pons, l'héritier universel, décédé sans descendance mâle ; Hugues et Galcerand dont les notices suivent ; Marquesa, qui se maria à Celse de Proxida ; Béatrix, épouse de Gérard de Cervellon ; Sibille et Jeanne.

Archives personnelles de S. G. Monseigneur de Carsalade du Pont, *Fet del proces se aporta a relacio del d. don Ramon Rubi de Marimon, a instancia de don Pedro Aymerich, Cruylles y Santa-Pau, contre los egregis comptes de Montegut y altres*, 1611-1639.

SANTA-PAU (Hugues de), fils cadet du précédent, hérita d'André de Fenouillet, vicomte d'Ille et de Canet, la baronnie de Mosset, la tour de Mascarda et le fief de Paracols qui lui furent légués par testament, en date du 4 juillet 1386. Hugues de Santa-Pau partant pour la Sicile fit son testament le 20 décembre 1391 et institua héritier Galcerand de Santa-Pau, son frère. Il paraît être mort en Sicile ; du moins il n'est plus fait mention de lui en Roussillon. Le roi Jean I^{er} d'Aragon et Yolande son épouse vendirent

1833 sols 4 deniers de rente sur les revenus de Prats-de-Mollo, Conat, Cortsavi et Montbolo, en faveur d'Eléonore, épouse du chevalier Hugues de Santa-Pau. Plus tard, Martin I^{er}, roi d'Aragon, affecta trois mille florins d'or sur les revenus du fief de Mosset à Eléonore de Santa-Pau, en paiement de la somme que le roi Jean I^{er} lui avait jadis promise pour l'aider à contracter alliance avec Hugues de Santa-Pau.

Archives des Pyr.-Or., B. 133, 177, 190, 240, 357.

SANTA-PAU (Galcerand de), frère du précédent, baron de Mosset, acheta la baronnie de Castellfolliit (Espagne) à Gabriel de Faro, le 31 juillet 1400. Ce chevalier fut *camerlench* du roi Martin I^{er}, et par l'intermédiaire de ce prince épousa Yolande de Ruis de Liori qui ne tarda pas à mourir après lui avoir donné un fils, Hugues-Adhémar de Santa-Pau. Galcerand de Santa-Pau convola en secondes noces avec Aldonsa de Cardone qui lui apporta en dot les fiefs de Finestres, de Monros en Catalogne, et les seigneuries de Butera, de la Falconara, de Licodia, Arlula et Lontin situées dans le royaume de Sicile. Galcerand de Santa-Pau eut du second lit : Raymond dont la notice suit, Guillaume, Françoise, épouse d'Emmanuel d'Aragon, et Marlusia. Le 12 juin 1431, Galcerand de Santa-Pau fit donation à Hugues son fils aîné des domaines et des fiefs qu'il possédait en Catalogne : Santa-Pau, Castellfolliit, Mosset, Finestres et Monros. Il légua les châteaux et les seigneuries qu'il possédait en Sicile au fils cadet, Hugues. Galcerand de Santa-Pau mourut le 28 octobre 1439.

Archives personnelles de S. G. Monseigneur de Carsalade du Pont, *Fet del proces*, op. cit.

SANTA-PAU (Hugues-Adhémar de), fils aîné du précédent et de Yolande de Ruis de Liori, avait été déclaré héritier universel de son père Galcerand de Santa-Pau. En 1439, il exigea de son frère Raymond, établi en Sicile, cent vingt onces de rentes sur le fief de Famapetra, situé sur les terres de Calatagiro, et 3000 florins d'or d'Aragon pour édifier la chapelle que son frère avait donné ordre de construire dans le château de Licodia. Le 28 juillet 1431, Hugues-Adhémar de Mosset avait épousé Damienne de Centelles qui lui avait apporté en dot six mille florins d'or. De leur union naquirent trois filles : Béatrix qui, le 3 mai 1446, ayant uni ses destinées à Gérard-Bernard de Cruilles, apporta à cette maison la baronnie de Mosset ; Yolande, qui se maria à Pierre de Perea ; et Eléonore. Le 28 mars 1437, Chrysogone de Centelles, tuteur des trois sœurs Béatrix, Yolande et Eléonore de Santa-Pau conclut un accord avec Raymond de Santa-Pau, chef de la branche de la famille établie en Sicile. Il fut convenu que les premières renonceraient à la rente de cent vingt

onces qu'elles détenaient sur les fiefs siciliens, et que moyennant cette cession, elles conserveraient la propriété incontestée des seigneuries possédées en Catalogne par la maison de Santa-Pau.

Archives personnelles de S. G. Monseigneur de Carsalade du Pont, *Fet del proces*, op. cit.

SANTA-PAU (Raymond de), frère du précédent, était fils de Galcerand de Santa-Pau et d'Aldonsa de Cardone. Il reçut en partage les seigneuries que son père possédait dans le royaume de Sicile. Il fut *camerlench* d'Alphonse V, roi d'Aragon, s'établit en Sicile et laissa dans ce pays une postérité qui s'y est perpétuée. Raymond de Santa-Pau eut pour fils Pons de Santa-Pau. Celui-ci donna le jour à Raymond de Santa-Pau qui lui succéda. Pons de Santa-Pau, fils et héritier du précédent, mourut sans enfants et transmit ses biens à son oncle paternel, Hugues de Santa-Pau. Pons de Santa-Pau, fils de ce dernier, laissa les domaines seigneuriaux à son fils aîné Ambroise qui, étant décédé sans postérité, les légua à son frère François. François de Santa-Pau, prince de Butera, décédé sans descendance mâle, fit héritière sa sœur Dorothee, épouse d'Antoine Barnesi. De cette union était issu Fabrice de Santa-Pau, grand d'Espagne. Celui-ci eut deux fils : François et Jean. L'aîné descendit dans la tombe avant son père et, à sa mort, ne laissa qu'une fille Marguerite d'Autriche, qui vivait en Sicile en 1638. Jean de Santa-Pau, fils cadet de Fabrice, fut le père de Joseph, fixé aussi en Sicile en 1640, lequel portait le titre de prince de Butera et de comte d'Almaserino.

Archives personnelles de S. G. Monseigneur de Carsalade du Pont, *Fet del proces*, op. cit.

SANYES (Jean de) était fils de Jean Sanyes, seigneur du château de Sanyes et des villes de Desses et de Laureses en Rouergue, et de dame de Saint-Sisest. Il vint s'établir à Perpignan vers le milieu du xvi^e siècle pour y exercer la médecine. Philippe II lui octroya des lettres-patentes qui lui accordèrent le droit de jouir de tous les privilèges de la noblesse de Roussillon et de Catalogne. Jean Sanyes eut deux fils du même nom que lui. Ce dernier qui s'intitulait damoiseau en 1599, laissa comme héritier Joseph Sanyes, dont les biens furent confisqués et donnés à Etienne Ferrer, le 12 octobre 1633.

Archives des Pyr.-Or., B. 375, 378, 394, G. 256, 1026.

SAORRE (Pierre de), élu abbé de Saint-Martin-du-Canigou, le 22 avril 1258, gouverna ce monastère jusqu'au 15 novembre 1279. Le 1^{er} novembre 1262, Pierre de Saorre fit rémission aux habitants de Vernet des droits féodaux appelés *Mauvais usages*.

En 1264, le roi d'Aragon, Pierre-le-Cérémonieux, dispensa ce prélat de payer certains impôts et lui confirma les privilèges accordés à ses prédécesseurs touchant la justice civile et criminelle. Sous son abbatiat, des religieux cupides s'emparèrent de bénéfices, au détriment de certains de leurs confrères. Le monastère du Canigou fut le théâtre de disputes et de rixes entre moines qui se livrèrent même à des voies de fait. L'excommunication fut lancée contre les délinquants ; mais le 28 mai 1270, une lettre de François-Pierre Alcano, pénitencier de la Sainte Eglise romaine, donna à Pierre de Saorre pleins pouvoirs d'absoudre les moines qui avaient porté les mains sur d'autres religieux et s'étaient emparés de leurs *propres*, à condition que les coupables résigneraient les *propres* dont ils jouissaient en faveur du monastère.

Inventaire d'Agullana.

SAPTE, de Pollestres, fut nommé abbé de Saint-Génis-des-Fontaines en 1242. Dans le temps de son abbatiat qui eut une durée de vingt-neuf ans, ce prélat s'occupa des intérêts matériels des religieux de son abbaye. Il améliora le menu de leur maigre repas en assurant aux moines quatre œufs pour la nourriture, le mercredi et le vendredi de chaque semaine. Sapte fit effectuer des réparations aux maisons d'habitation du monastère, et fit couvrir la toiture de l'église. En 1269 il acheta le château de Brouilla à Pons-Hugues, comte d'Empuries, au prix de dix mille sols melgoniens. Sapte, de Pollestres, mourut le 31 mai 1271, ainsi qu'en fait foi l'épithaphe de son tombeau que le *Gallia* reproduit dans les termes suivants : *Anno . Domini . M . CC . LXXI . pridie calendas . Junii . obiit . dominus . Sapte . de Pollestris abbas . huius . loci . qui . rexit . hanc . ecclesiam XXIX . annis . et . adquisivit . castrum . de . Brulliano de . mari . decimam . piscium . honorem . Bernardi Olibe . de . Vilallonga . condaminam . Petri . de . Tacione mansum . et . honorem . Ermegaudi . de . Insula campos . de . gradu . de . Ulmo . de . Vernadella . de . Lortali . de . molino . domos . de . Argileriis . et . istius monasterii . reparavit . cooperuit . ecclesiam . construxit . domum . novam . supra . Buatum . stabilivit . cui libet . monachorum . quatuor . ova . omnibus . diebus Mercurii . et . Veneris . et . suum . anniversarium . et patris . et . matris et . fratris . sui . Auberti . baiuli de . Roca . cuius . auxilio . castrum . de . Brulliano fuit . emptum . anno . Christi . M . CC . LXXXI . mense Octobri . translatus . est . sub . hac . petra . quem Christus . traxit . ad . ethera . orate . pro . eo .* Cette inscription est perdue ; mais, dit Louis de Bonnefoy, « on la retrouverait sans doute en retournant les seuils et les linteaux des ouvertures modernes qui

ont défiguré l'ancien cloître de Saint-Génis-des-Fontaines ».

Archives des Pyr.-Or., B. 276. — *Gallia christiana*, t. VI, col. 1106. — L. DE BONNEFOY, *Epigraphie roussillonnaise*.

SAQUET (Bernard), marchand de Perpignan, vivait dans la seconde moitié du *xiv*^e siècle. Un inventaire de ses biens dressé après sa mort, en 1405, fournit des renseignements sur les opérations commerciales que Saquet entreprit durant le cours de son existence. Il se livra spécialement au commerce maritime, achetant et vendant des esclaves, exportant des étoffes et des draps du Roussillon en Sicile, en Roumanie, dans l'île de Chypre, jusqu'à Beyrouth et dans le Levant. Par un acte du 26 mars 1382, le monastère de Fonfroide donna à Bernard Saquet l'étang d'en *Baria*, situé près de Villeneuve-de-la-Raho. Saquet l'approvisionna de poissons. Le 14 octobre 1382, il y fit transporter une charge d'anguilles, au nombre d'un millier environ. Ces poissons avaient été extraits vivants de l'étang de Canohès. Le 23 janvier 1383, Bernard Saquet fit jeter encore dans ce même vivier une charge de lagostins vivants. Ce riche négociant rendit sans doute de grands services à l'abbaye de Fonfroide, puisque, à la date du 5 mai 1388, Gérard, abbé de Cîteaux, lui écrivit pour lui annoncer que le Chapitre général lui avait concédé une pleine participation aux biens spirituels de l'Ordre, c'est-à-dire aux messes, aux jeûnes et aux prières des moines. Le roi d'Aragon, Jean I^{er}, céda à Bernard Saquet la forêt de Querançà. Saquet fit établir un moulin à scie à proximité de cette forêt, pour l'exploitation du bois. A sa mort, Bernard Saquet ne laissa qu'un fils mineur, appelé Georges, qui n'eut pas de descendance.

Archives des Pyr.-Or., B. 151, 154, 184, 190, 226. — E. CAUVET, *Etude historique sur Fonfroide*, Montpellier, Félix Séguin, 1875.

SARAGOSSE (François de), chevalier, obtint de Pierre IV, roi d'Aragon, le remboursement de certaines sommes que son père avait prêtées à Jausbert de Castellnou et pour lesquelles la baronnie de Castellnou avait été engagée. François de Saragosse eut un fils, Pierre, qui fut seigneur de Camélas. A sa mort, survenue avant 1409, Pierre de Saragosse avait institué pour héritier universel son fils, le damoiseau Jacques de Saragosse. Celui-ci se fixa à Millas. Il eut des contestations, au sujet des dîmes de Vallcrose, de Politg et de Camélas, avec le bénéficiaire et le sacristain de cette dernière localité. En 1432, un accord fut conclu entre ces ecclésiastiques et Jacques de Saragosse. La dîme de Vallcrose fut partagée entre Jacques de Saragosse et le bénéficiaire de Camélas, par moitié ; la dîme de Politg fut adjugée pour deux tiers au seigneur de Camélas et pour un tiers

au sacriste de la paroisse ; la dîme de Camélas fut attribuée par moitié au prieur de Castelnou et à la chapellenie de Camélas. Jacques de Saragosse, qui avait épousé, en 1432, Yolande del Viver, laissa un fils qui portait le même nom que lui.

Archives des Pyr.-Or., B. 100, 262, G. 740, E. (Titres de famille), 691.

SARAGOSSE (Jacques de), fils du chevalier Jacques de Saragosse et d'Yolande del Viver, domicilié à Millas, épousa, en 1454, Jeanne, fille de Pierre del Viver. Il fut seigneur du château du Vivier et eut pour héritier un fils nommé aussi Jacques. Son second fils, Honoré de Saragosse, qui fut bailli de Millas en 1497, vivait encore en 1502.

Archives des Pyr.-Or., B. 337, 416, E. (Titres de famille), 691.

SARAGOSSE (Jacques de), fils aîné du précédent, eut pour enfants : Jacques, Jean, François et Anne. L'aîné reçut, en 1522, de l'empereur Charles-Quint, des provisions qui lui confièrent le commandement du Castillet de Perpignan. Il épousa, en 1526, Constance, fille et héritière de Jean del Viver, seigneur de Calce, décédé. De ce mariage naquirent : Louis, mort jeune encore en 1546 ; Guiomar qui contracta alliance, cette année-là, avec Jérôme Pellisser ; Yolande, épouse de Louis de Llupia, procureur royal ; et Anastasie-Cécile qui unit ses destinées à Ange-François Domenech, fils de Bernard Domenech, bourgeois noble. Jean de Saragosse, frère de Jacques, n'eut à son tour qu'une fille qui épousa François de Vilanova. François, le troisième fils de Jacques de Saragosse, qui avait fourni, en 1526, du vin et des vivres aux soldats allemands de passage en Roussillon, descendit dans la tombe sans postérité. Anne, sa sœur, était chanoinesse au couvent de Saint-Sauveur, à Perpignan, en 1536.

Archives des Pyr.-Or., B. 353, 374, G. 147, E. (Titres de famille), 691. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série. — Abbé J. CAPEILLE, *Etude historique sur Millas*.

SATGÉ (Cosme - Thomas - Bonaventure de) naquit à Prades le 14 juillet 1769. Il était fils de Jean-Cyr de Satgé, seigneur de Thoren, Py. Mantet et Huyteza, et de Louise de Bordes. Ruiné par la Révolution et l'invasion espagnole, il vint à Paris et s'associa, prétendit-il, aux royalistes qui s'efforcèrent de délivrer Louis XVI. Cosme de Satgé vécut assez ignoré sous l'Empire, et occupa en 1812 l'emploi de receveur des douanes à Puigcerda. Il s'établit à Toulouse en 1814 et surprit dans cette ville, au mois de février 1815, quelques preuves du projet d'évasion de Napoléon de l'île d'Elbe. Cosme de Satgé accourut en toute hâte à Paris, le 26 février, pour révéler le complot, fut reçu par le duc de

Luxembourg, capitaine des gardes du roi, et ne put le convaincre de l'imminence du danger. Le 1^{er} mars l'événement se réalisait, l'Empereur débarquait à Fréjus et le gouvernement de la Restauration s'effondrait. Entre temps, Cosme de Satgé s'était rendu à Bordeaux, auprès de la duchesse d'Angoulême, et avait fait saisir à la poste des correspondances secrètes destinées à Napoléon. Emprisonné comme suspect par le général Decaen, il fut relâché le 2 avril et revint à Toulouse, où il se mit à la tête de manifestations hostiles au gouvernement des Cent Jours. Assailli le 3 mai dans une échauffourée rue Peyras, il fut laissé pour mort, la tête fendue de trois coups de sabre. Victime de son zèle royaliste, Cosme de Satgé espéra, au retour des Bourbons, jouir de récompenses qu'il ne reçut pas à son gré. Ce fut le rêve déçu, l'amertume de sa vie. Il se rejeta alors dans l'intrigue politique et se signala par de violents pamphlets. Il avait obtenu, par l'appui de Chateaubriand, une pension de six mille francs, et il vécut pendant plusieurs années dans l'intimité des hommes les plus éminents du parti ultra qui collaboraient avec lui au *Conservateur* ; mais ses critiques publiques, ses attaques violentes contre les ministres et la politique modérée de Decazes lassèrent le Gouvernement et la pension fut réduite et enfin supprimée. Ce fut alors, entre la police et Cosme de Satgé, une lutte incessante qui se termina par l'exil à Pamiers. A l'avènement de Louis-Philippe, Cosme de Satgé reprit ses revendications, et n'obtenant pas satisfaction il écrivit au roi des lettres de menaces. Poursuivi devant la Cour d'assises de la Seine, il fut condamné, en septembre 1832, à cinq ans de travaux forcés et fut grâcié peu après. Il se retira alors à Prades, où il mourut le 6 octobre 1849. Il avait épousé, à Ille-sur-Tet, Françoise Balalud de Saint-Jean et laissa trois fils : Valentin de Satgé, né à Ille en 1802, servit à New Brisach et à Saumur dans le 24^e régiment de chasseurs à cheval et épousa, en août 1832, Caroline Sparkess, du comté de Salop (Angleterre). Il obtint et prit le titre de vicomte de Saint-Jean. Son fils Ernest épousa la fille de l'amiral anglais Rous et restaura le château de Castelnou, où il mourut en 1899. Sa descendance est fixée en Angleterre. — Oscar de Satgé naquit à Ille-sur-Tet le 10 novembre 1804. Officier de dragons, il fut décoré de la Légion d'honneur en 1827, à vingt-trois ans, pour action d'éclat. Il épousa, le 10 novembre 1836, Milicent Wall, du comté de Worcester. Oscar de Satgé restaura le château de Thoren, s'y retira et y mourut en 1901, âgé de 97 ans. Adjoint au maire de Sahorre et connu sous le nom de baron de Thoren, il était le doyen des légionnaires de France et des adjoints aux maires ; après lui venait l'adjoint de la ville de Limoges qu'il distançait de cinq ans. Ses

filis ont servi dans l'armée anglaise. — Antoine de Satgé, né à Ille-sur-Tet le 4 février 1807, épousa, le 11 avril 1839, une petite nièce du duc de Wellington, Henriette Rowley, fille de lord Langford, pair d'Irlande. Il acquit le château de l'Elysée, près de Lussanne, et les terrains où depuis lors Ouchi s'est élevé. Antoine de Satgé habita aussi, aux environs de Pamiers, le château de Longpré qu'il revendit. Sa descendance, d'abord établie à Dinan (Côtes-du-Nord), vit en Angleterre, dans le North Wales.

Clément DE LARROIX, *Un Révéléateur méconnu des Cent Jours*, dans la *Revue des Pyrénées*, décembre 1911.

SATORRES (François), prêtre, né à Balaguer, a écrit : *Historia del sitio que puso à Perpiñan el Delfín de França Henrique, hijo del rey Francisco, en 1542, y el levantamiento de dicho sitio, y las proesas que hicieron entonces los de Perpiñan : y los nombres de las familias que mas se distinguieron*. En latin cette œuvre a pour titre : *Delphini contra Perpinianum historia*. Ce livre fut imprimé à Barcelone en 1543. François Satorres a encore écrit une comédie intitulée : *El Delfín*. C'est un curieux échantillon des pièces de cette époque, où le sacré et le profane sont mêlés et confondus de la plus étrange manière. L'action partagée en vingt-cinq scènes, embrasse une durée d'environ trois mois, sans indication de lieu, et ce n'est pas sans raison, car à la première scène, dont le dialogue est entre le roi de France, le dauphin, le duc d'Orléans, un personnage que l'auteur qualifie de *præfectus Gallie* et un messenger, succède une scène dans laquelle l'ombre de deux français envoyés à Venise par François I^{er} et tués par des Italiens, viennent demander à Caron le passage du Styx. Des chœurs et des demi-chœurs de chant sont entremêlés avec des dialogues ; et à la fin de la pièce, après que le Dauphin a donné les ordres pour la levée du siège, la nymphe de Ruscino et Vénus, supposée sa mère, paraissent sur la scène, la seconde pour recevoir les doléances de sa fille sur les maux que lui causent les guerres auxquelles elle est si souvent exposée : un grand nombre de communes du Roussillon trouvent leur nom mentionné dans ces vers plaintifs auxquels Vénus répond par des consolations. A la fin de la pièce, l'auteur donne le nom des Perpignanais qui s'étaient chargés de rôles dans cette tragédie de laquelle est exclu tout rôle de femme, et qui fut représentée pour la première fois en présence du général espagnol à qui elle était dédiée.

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*. — HENRY, *Le Guide en Roussillon*.

SAUNHAC-BELCASTEL (Jean-François de) naquit le 13 janvier 1765 au château d'Ampiac (Aveyron). Nommé grand-vicaire honoraire à Rodez, dès

l'âge de trente ans, il fut appelé quelques temps après à Cahors pour y remplir les fonctions de premier vicaire général titulaire. Dans ces emplois il sut se concilier l'estime et le respect. Toutes les fois qu'il s'agissait de haranguer quelque haut personnage, c'était M. l'abbé de Saunhac que l'on chargeait de porter la parole. Il était considéré comme l'ecclésiastique du diocèse le plus capable de s'acquitter de cette mission avec distinction. Lorsque, en vertu du Concordat de 1817, la France eut décidé de donner des pontifes aux quatre-vingts églises qu'on se proposait de rétablir, Louis XVIII nomma Jean-François de Saunhac-Belcastel à l'évêché d'Elne. L'exécution du Concordat fut arrêtée par le ministère jusqu'en 1823. Toutes les difficultés opposées jusqu'alors ayant été levées, le 17 novembre de cette même année, le nouvel évêque d'Elne fut préconisé par le pape Léon XII, dans le consistoire tenu à Rome au Palais Quirinal. Les bulles de nomination arrivèrent à Paris dans le cours du mois de janvier 1824. Celles de Jean-François de Saunhac-Belcastel donnèrent lieu à discussion dans le Conseil d'Etat, parce que ce prélat y était désigné comme suffragant de Narbonne. Cet antique siège archiepiscopal ayant été supprimé, l'évêché d'Elne devait relever d'Albi, d'après la dernière bulle de circonscription, datée du 6 octobre 1822. On estima que pour une erreur de rédaction, il ne convenait plus de retarder encore le rétablissement de l'Eglise d'Elne, veuve de pasteur depuis un quart de siècle. En attendant qu'on rectifiât cette erreur, ce qui eut lieu sans retard, les bulles furent remises à Jean-François de Saunhac-Belcastel le 17 janvier 1824, et le lendemain ce prélat fut sacré au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, par Denys Frayssinous, évêque d'Hermopolis, pair de France, grand-maitre de l'Université, assisté d'Alexandre Peterson, évêque de Cybiste et de Charles-Louis de Salmon du Châtelier, évêque d'Evreux. Le 23 janvier 1824, le nouvel évêque d'Elne prêta serment de fidélité au roi avec quatre autres prélats. Le 18 février suivant, il prit solennellement possession de son siège, par l'intermédiaire de son procureur, le chanoine Carrière, vicaire général du diocèse. Jean-François de Saunhac-Belcastel fit son entrée à Perpignan, sa ville épiscopale, le 19 juin 1824. Il fut reçu avec de grands honneurs, au milieu d'un concours immense d'habitants de la ville et des villages environnants. Une salve d'artillerie annonça sa venue. Il s'avança sous le dais, revêtu de ses ornements pontificaux, précédé du clergé de Perpignan et des paroisses rurales, suivi du maire de la ville, le baron Joseph Desprès et de tout le conseil municipal, qui au préalable s'étaient portés au devant du pontife et l'avaient reçu aux portes de la cité. Les troupes de la garnison étaient sous les armes, dispo-

sées par bataillons sur les principales artères de la ville. Avant de franchir le seuil de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste, Jean-François de Saunhac-Belcastel reçut les souhaits de bienvenue de la bouche de l'archiprêtre Garcias. Il gravit ensuite les marches du maître-autel, et, après les prières d'usage, le clergé, les autorités constituées et les fidèles baisèrent son anneau pastoral. Le prélat donna la bénédiction à la foule qui se pressait dans la nef de la cathédrale. Le chanoine Fortaner qui fut l'historiographe de cette journée adressa au nouvel évêque d'Elne ce quatrain en vers latins :

Helnensis veneranda sedes, rediviva, parentem
Suscipit amplexu pontificemque suum.
Iste fide et pietate suâ virtute decorus
Sancte pascet oves, afferet atque pacem.

Jean-François de Saunhac-Belcastel s'occupa sans retard de la réorganisation des œuvres dans son diocèse. Dès la première année de son intronisation, il créa et ouvrit le petit séminaire de Prades pour assurer le recrutement des vocations sacerdotales. En 1825, il réunit en communauté cloîtrée les religieuses survivantes de l'ancien couvent de Sainte-Claire. Le 10 mai 1826, il posa et bénit la première pierre du grand séminaire, construit par ses soins sur l'ancien cimetière de l'église Saint-Jean de Perpignan. En 1828, Jean-François de Saunhac-Belcastel procéda à la fondation du pensionnat des Dames du Sacré-Cœur et de la maison des religieuses de la Providence (Sœurs de Saint-Joseph de Lyon). La révolution de 1830 le contraignit à quitter momentanément son diocèse. Il y retourna bientôt après pour donner à tous l'exemple de la modération. Ce prélat se signala surtout par l'amour de la paix et de la charité évangélique. En 1839, Jean-François de Saunhac-Belcastel fonda à Perpignan la maison du Bon-Pasteur où sont recueillies les filles repenties et les jeunes orphelines. En 1840, les religieuses du Saint-Sacrement formèrent une congrégation diocésaine vouée à l'enseignement et au service des hospices civils. Deux ans plus tard, Jean-François de Saunhac-Belcastel concourut à l'organisation des salles d'asile fondées par la commune de Perpignan, en confiant les établissements d'instruction primaire à la communauté des Sœurs de l'Immaculée-Conception (Sainte-Famille de Bordeaux), qu'il appela alors dans son diocèse. Ce prélat fit ouvrir et construire à ses frais les splendides verrières qu'on aperçoit au-dessus de l'entrée principale de la Cathédrale de Perpignan. Durant son épiscopat, il érigea huit cures et soixante-trois succursales ; il adressa au clergé et aux fidèles de son diocèse cent sept mandements ou circulaires. Il mourut dans un âge avancé. le 9 décembre 1853, laissant de nombreux legs aux œuvres catholiques de Perpignan et son domaine

d'Espira-de-l'Agly au grand séminaire. Son corps est inhumé sous la chapelle du Saint-Sacrement, dans la Cathédrale de Perpignan. Une épitaphe en latin, gravée sur une plaque et adaptée à la paroi de la chapelle, retrace les phases principales de la carrière du pontife. Elle est conçue en ces termes :

Hic quiescit
Beatam resurrectionem expectans
Illust. ac Rev. in Christo pater
D. D. Joannes-Franciscus
de Saunhac-Belcastel
E nobili familia provinciae Ruthenensis ortus,
Elnensis episcopus C XVI
Comes romanus solio pontificio assistens,
Hujus antiquae diocesis restaurator
Pietate, sapientia ac suavi urbanitate enitens,
Inter adversa fructum afferens in patientia
Sacerdotum pater, omnibus carus
Die IX decembris anno Domini M. D. CCC. LIII
OEtatis LXXXIX Episcopatus XXX
In Domino pie obiit

Les armoiries de Jean-François de Saunhac-Belcastel se blasonnaient : *D'or au lion couronné de gueules, cerclé de douze billettes du même. Supports : Deux sauvages au naturel.*

FORTANER, *Notice ecclésiastique sur le Roussillon*. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — PISANI, *L'Episcopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation*.

SAUNIER (Louis) prit possession d'un canonicat à la collégiale de la Réal en 1725, fut pourvu de l'archidiaconé de Conflent en 1738, devint vicaire-général de l'évêque d'Elne Charles de Gouy et mourut le 20 janvier 1774. Il était chanoine pénitencier du diocèse.

Archives des Pyr.-Or., G. 459.

SAUTO (Arnaud de), doyen de Roussillon ou grand archidiacre d'Elne, succéda dans cette dignité à Pierre d'Ortaffa, en 1232. Arnaud de Sauto occupait encore cette charge en 1253.

Archives des Pyr.-Or., G. 122.

SAVARRÈS (Bernard-Guillaume de), originaire de Fontcuberta, fut appelé par Pierre IV au commandement du château de Bellegarde, le 20 mars 1351. Il recueillit dans cet emploi la succession de Jean Matheu de Perpignan, dont le passage à la châtellenie de Bellegarde n'avait eu que la durée d'une année.

Archives des Pyr.-Or., B. 110.

SAVINA (Antoine), prêtre-bénéficiaire attaché à la communauté ecclésiastique de Saint-Jean, refit en 1522 les orgues de l'église de Millas. Il tint ensuite les grandes orgues de Saint-Jean, de Perpignan, et partit pour Rome en 1536. A cette date, Antoine

Savina fut remplacé dans son emploi d'organiste par Antoine Ballaro, bénéficiaire de la Réal.

Archives des Pyr.-Or., G. 147. — Abbé J. CAPEILLE, *Etude historique sur Millas*.

SCALES (Bernard de) exerça le commandement de la châtelainie de Montesquieu sous le règne de Pierre IV.

Archives des Pyr.-Or., B. 100.

SCHOMBERG (Charles de), duc d'Halluin, pair et maréchal de France, né le 16 février 1601 à Nan-teuil-le-Haudouin, mourut à Paris le 6 juillet 1636. Il devint pair et duc par son mariage avec la duchesse d'Halluin, succéda à son père dans le gouvernement du Languedoc et dans la charge de maréchal de camp des troupes allemandes au service de la France. Charles de Schomberg battit, le 28 septembre 1637, les Espagnols devant Leucate. Placés sur la montagne, les retranchements du général ennemi Serbelloni, avaient six pieds d'épaisseur et étaient flanqués de demi-lunes et de redoutes. Le duc d'Halluin se mit à la tête des Enfants-perdus, força les obstacles qui paraissaient insurmontables, chargea jusqu'à dix fois les Espagnols, leur tua deux mille hommes et leur prit trente-sept pièces de canon. Il reçut plusieurs coups de feu et de piques dans ce combat, où Serbelloni commandait seize mille hommes. Le duc d'Halluin n'en avait que dix mille et huit cents chevaux. Les Espagnols levèrent le lendemain le siège, abandonnèrent leur camp, leurs morts, leurs blessés et leurs bagages. Cette glorieuse bataille valut au duc d'Halluin un état de maréchal de France, donné à Saint-Germain-en-Laye, le 16 octobre 1637. Il prit alors le nom de maréchal de Schomberg. Il fit, dans le Roussillon, les campagnes de 1638 et 1639, sous le prince de Condé. Pendant que ce prince assiégeait Salses, le maréchal de Schomberg soumit le château d'Estagel, en 1639. Les Espagnols ayant détaché trois mille hommes pour forcer le bourg de Sigean où étaient les magasins du prince de Condé, le maréchal les battit et les mit en fuite. Il continua de faire la guerre en Roussillon, en 1640, marcha au secours de la ville d'Ille-sur-Tet, assiégée par les Espagnols et les obligea de lever le siège. Commandant l'armée du Roussillon conjointement avec le maréchal de la Meilleraie, par pouvoir du 24 janvier 1642, ils prirent de concert, le 9 septembre, la ville de Perpignan et le château de Salses le 15. Eloigné quelques temps de la cour à l'avènement de Louis XIV, le maréchal de Schomberg devint colonel général des Suisses en 1647. Il prit le commandement de l'armée de Catalogne le 4 mai 1648 et fut nommé vice-roi de cette province sur la démission du cardinal de Sainte-Cécile, par

provisions du 9 du même mois. Le maréchal de Schomberg fit lever le siège de Flix et emporta la ville de Tortose, le 12 juin 1648. Il se démit de la vice-royauté et du commandement de Catalogne, le 4 novembre 1649. Il revint à Paris, où il vécut dans un repos nécessité par la maladie de la pierre, dont il souffrit longtemps et dont il mourut. En 1646, le maréchal de Schomberg avait convolé en secondes noces avec Marie de Hautefort. Il n'eut point d'enfants de ses deux mariages.

HÖFER, *Nouvelle biographie générale*.

SCHOMBERG (Frédéric-Armand, comte de), l'un des plus célèbres généraux du XVII^e siècle, né en 1618, en Allemagne, tué le 11 juillet 1690, à la bataille de la Boyne, était issu d'une famille du Palatinat, les *Schœnberg*, différente de celle du précédent. Entré définitivement au service de la France en 1650, Frédéric de Schomberg devint lieutenant-général en 1655. Après le traité des Pyrénées, il fut envoyé au secours du Portugal, et battit les Espagnols à Ameixial (8 juin 1663) à Castel-Rodrigo et à Villaviciosa. Rentré en France en 1668, Frédéric de Schomberg se distingua dans la campagne de Flandre (1673). Commandant l'armée du Roussillon et dans cette province, par pouvoir du 5 avril 1674, il se tint sur la défensive, leva par commission du 15 novembre un régiment d'infanterie de son nom, s'empara de Figières abandonné par les Espagnols, en 1675, et mit tout le pays à contribution. Les faubourgs de Gérone refusant de payer cette contribution, Frédéric de Schomberg attaqua un fort qui défendait un de ces mêmes bourgs, l'emporta et se rendit maître du retranchement. Il se préparait à brûler le faubourg, lorsque le gouverneur envoya ses otages et se soumit aux contributions. Il prit Empurias, la pilla, fit la garnison prisonnière de guerre, et, après avoir fait vivre son armée sur le territoire espagnol, se rabattit sur Bellegarde, qui capitula après dix jours de siège, le 29 juillet 1675. La récompense suivit de près le succès de Schomberg. Elle l'avait même devancé dans la pensée de Louis XIV, qui le nomma, bien qu'il fut de la religion protestante, maréchal dans cette promotion du 30 juillet 1675, appelée *la monnaie de Turenne*. Le maréchal Frédéric de Schomberg prit le château de La Chapelle et quitta le commandement de l'armée du Roussillon, au mois de décembre 1675. Après la révocation de l'édit de Nantes, il obtint à grand-peine la permission de sortir du royaume, et commanda sous Guillaume d'Orange les troupes qui allèrent en Angleterre détrôner Jacques II. Créé duc de Tetford, chevalier de la Jarretière, il fut envoyé contre les Jacobites soulevés en Irlande, en 1689, et fut tué, l'année suivante, à la bataille de la Boyne.

HÖFER, *Nouvelle biographie générale*.

SCLUA, religieux bénédictin, construisit, sous la direction de Guifre, le monastère de Saint-Martin du Canigou. En 1014, sur la demande du comte et de la comtesse de Cerdagne, de Bernard, comte de Besalu, d'Oliba, abbé provisoire, et de la communauté de Saint-Martin, Oliba, évêque d'Elne, nomma le moine Sclua abbé titulaire du nouveau monastère. Le 26 février 1017, le comte Guifre et la comtesse Guisla vendirent à Sclua et au couvent du Canigou ce qu'ils possédaient en alleux à Targassonne, Torba, Pardinella et Llivia. Le 29 mars 1025, Béranger III, évêque d'Elne, céda à l'abbé Sclua et au couvent de Saint-Martin l'église, les biens et les revenus de Saint-Martin de Vernet (église actuellement détruite), et reçut en échange l'église de Ria et les revenus qui y étaient annexés. La *Chronique Colbertine* avance et le *Gallia christiana* répète que l'église du monastère fut consacrée en 1026. Cette seconde consécration paraît invraisemblable. En 1032, la fondation de l'abbaye de Saint-Martin fut confirmée dans un concile tenu à Narbonne par l'archevêque Guifred, fils du comte, fondateur du monastère. L'abbé Sclua présida ce concile. Ce prélat mourut en 1044. Pujades et Poc avaient vu son tombeau encastré dans une niche du mur qui s'élevait vers l'église, sur la première marche du perron.

Inventaire de dom d'Agullana. — FONT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Martin du Canigou*.

SEBARDEL (Hyacinthe), de Perpignan, reçut nomination, le 22 août 1650, de Michel Freixa, lieutenant du procureur royal, comme maître des œuvres des châteaux royaux en Roussillon et Cerdagne, à la place d'Antoine Deldon, décédé.

Archives des Pyr.-Or., B. 446.

SÈBE (Alexis) naquit à Saint-Chinian (Hérault), le 29 janvier 1773. Il était le fils aîné d'Alexis Sèbe, chirurgien dans cette dernière localité, et de N. Join. En sortant du collège, en 1788, il fut admis à l'école des Ponts et chaussées du Languedoc, à Montpellier, et de là à celle de Paris. Alexis Sèbe reçut, au mois de juin 1793, l'ordre, du Ministre de l'Intérieur, de se rendre à Lyon comme élève-ingénieur, et fut nommé, presque aussitôt après, lieutenant du génie à Grenoble. Le 23 mars 1794, il fut promu capitaine et envoyé à l'armée d'Italie sous les ordres de Bonaparte. Alexis Sèbe assista aux sièges de Mantoue, Vérone, Peschiera et Mequinenza où il fut grièvement blessé. Il prit part à la défense de Coni et fut fait, à la reddition, prisonnier de guerre. En 1806, Alexis Sèbe fut désigné pour servir à l'armée de Naples. Il y fit les campagnes de 1807, 1808 et 1809, se distingua à la reprise de Scylla et de Reggio, aux sièges d'Amanthea et de Cotrone. Il passa deux ans en Calabre, dans des expéditions continuelles. Le

21 juillet 1806, son chapeau fut percé d'une balle et son cheval tué sous lui tandis qu'il marchait, à la tête des grenadiers, à l'attaque du village de Teriolo. Distingué pour sa conduite par Murat, roi de Naples, Alexis Sèbe fut nommé chef de bataillon le 13 février 1809 et lieutenant-colonel le 2 mars 1811, dans l'armée d'Aragon. Il passa de là en Illyrie et fit dans la province de Raguse les campagnes de 1813 et 1814. Rentré en France, il fut nommé sous-directeur des fortifications de Perpignan. Il occupait ce poste lorsque, pendant les Cent Jours, il reçut l'ordre, le 4 avril 1815, de mettre la place en état de défense. Il fit aussitôt fortifier le faubourg Notre-Dame et les Quatre-Cazals. Malheureusement pour lui, Alexis Sèbe dut porter atteinte à quelques propriétés privées, et faire démolir un mur parallèle à la face gauche du bastion du Jardin des plantes qui clôturait la propriété de M. de ***, ancien émigré dont les dénonciations, à la rentrée des Bourbons, accusèrent le colonel Sèbe d'être hostile au gouvernement de Louis XVIII. Ce fut en vain que le général Prudhomme, son chef, le défendit contre d'injustes attaques. Une note du duc d'Angoulême, ainsi conçue, avait été remise aux bureaux du ministère de la guerre : « Le major Sèbe, pendant l'usurpation, s'est mis à la tête de tous les excès ; on désire extrêmement qu'il quitte le département des Pyrénées-Orientales ». Cet officier qui n'avait rempli que son devoir en dégageant les fortifications de Perpignan pour les garantir contre une attaque possible des espagnols, cet officier que le général commandant en chef le génie de l'armée avait ainsi noté : « Parfait honnête homme, doué des plus estimables qualités », fut envoyé en disgrâce à Bayonne, victime d'une rancune particulière. Son avancement fut entravé et, le 18 novembre 1821, le colonel Sèbe fut mis à la retraite. Le 16 novembre 1831, il fut nommé maire de Perpignan. Il fut le premier magistrat de cette cité jusqu'au 3 juillet de l'année 1835. Alexis Sèbe devint ensuite conseiller de préfecture et secrétaire-général du département des Pyrénées-Orientales. Il mourut le 5 décembre 1847, des suites d'une chute dans un escalier. De son mariage avec Jeanne Gauthier, de Grenoble, Alexis Sèbe eut trois fils : Frédéric, Isidore, officier d'infanterie, et Adolphe. Frédéric, l'aîné, ancien élève de l'Ecole polytechnique, épousa Hyacinthe Domenech, et leur fils, Alexis, contracta plus tard alliance avec Marie de Romeu. Adolphe Sèbe, frère de Frédéric, fut notaire et se maria à Thérèse Llinas-Py, d'Argelès-sur-mer. Il eut huit enfants dont Frédéric, seul survivant, épousa Marie Boluix, de Perpignan, et mourut le 20 septembre 1894.

Communication obligeante de M. Clément de Lacroix et de M. Emile Marie.

SEDACER (Bernard), pareur de Perpignan, fut nommé provisoirement, par la reine Marie d'Aragon, à l'office de châtelain de la Tour du Far de Tautavel. Il recueillit dans cet emploi la succession de François Pascal, décédé. En vertu de provisions royales, Bernard Sedacer ne tarda pas à être remplacé par Augustin Castello.

Archives des Pyr.-Or., B. 238, 253.

SEGABRES (Antoine), marchand de Perpignan, fit donation, le 19 avril 1664, à la fabrique de l'église de Corneilla-de-la-Rivière, de la relique d'un os de sainte Agathe.

Archives des Pyr.-Or., G. 774.

SEGARRA (Antoine), carme, a composé : *De viris illustribus Carmeli*. Cette œuvre n'a pas vu le jour. Le manuscrit en est conservé dans le couvent de Notre-Dame du Mont-Carmel, à Barcelone. Antoine Segarra mourut à Perpignan, dans le monastère de son Ordre dont il était prieur.

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*.

SEGARRA (Joseph), chanoine de la Réal, fonda la confrérie du Rosaire à Espira-de-l'Agly, le 14 décembre 1667. Il avait obtenu, au préalable, l'autorisation du général des Frères-Prêcheurs, J.-B. de Marinis, et de Michel Arnau, prieur du couvent des Dominicains de Perpignan. Joseph Segarra administra les sacrements dans l'église paroissiale d'Espira-de-l'Agly, depuis le mois de décembre 1667 jusqu'au mois de juin 1673. Il mourut en 1674.

Archives des Pyr.-Or., G. 403, 459, 767, 780, 781.

SEGUIER (Pierre), originaire du Quercy, remplissait les fonctions d'archidiacre de Montpezat, dans l'église de Cahors, lorsqu'il fut appelé, le 25 septembre 1342, à recueillir la succession de Gui de Terrena sur le siège d'Elne. Sous son épiscopat, le roi d'Aragon, Pierre IV, dépouilla Jacques II, roi de Majorque, des comtés de Roussillon et de Cerdagne, et les réunit définitivement à sa couronne. Sur les instances de Pierre Séguier, le pape Clément VI avait adressé une lettre à Pierre-le-Cérémonieux, en date du 11 avril 1343, pour l'exhorter à ne pas continuer les hostilités et à épargner la cité d'Elne. Mais le roi d'Aragon demeura sourd aux prières du Souverain Pontife et s'empara de la ville d'Elne, le 15 juillet 1344. Le 3 mars 1346, Bertrand de Combells, vicaire-général et official de Pierre Séguier, ordonna que toutes les obventions provenant des donations faites ou à faire aux ecclésiastiques de Saint-Jean de Perpignan fussent reçues et distribuées par le procureur de cette église et non par tout autre,

sous peine d'excommunication pour les transgresseurs. Pierre Séguier mourut à Senilhacum, dans le diocèse d'Uzès, en 1346.

PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — Conrad EUBEL, *Hierarchia catholica medii ævi*. — MONSALVATGE, *El obispado de Elne*, t. I, Olot, 1911.

Branche roussillonnaise

SEMMANAT (Raymond de), damoiseau d'Elne, adopta le parti du roi d'Aragon contre la domination de Louis XI. Ce prince confisqua les biens de Raymond de Semmanat et les donna à Jean de Foix. Raymond de Semmanat eut un fils du même nom que lui. Celui-ci, qui était bayle d'Elne en 1507, laissa comme héritier Galcerand, lequel fut le père de Raymond de Semmanat dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., B. 286, 411, G. 1062.

SEMMANAT (Raymond de), damoiseau d'Elne, épousa Jeanne Moner, en 1542. Le 3 août 1562, il donna son adhésion à la confrérie de Saint-Georges que la noblesse du Roussillon et de Conflent venait d'instituer. Son fils, Raphaël de Semmanat, s'inscrivit en même temps que lui sur les registres de la nouvelle société.

Archives des Pyr.-Or., B. 374, E. (Titres de famille), 720.

SEMMANAT (Raphaël de), fils du précédent, contracta alliance, en 1536, avec Angèle Pallaria. De cette union naquirent trois fils : Michel, successeur de Raphaël de Semmanat, Joseph et Raymond qui embrassèrent l'état ecclésiastique, et une fille, Rose, qui se maria à Michel Silva, de Perpignan. Michel de Semmanat unit ses destinées à celles d'Anastasia de Requesens, dont il n'eut qu'un fils, Alexis.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 720.

SEMMANAT (Alexis de) fut un ardent partisan de la domination espagnole durant la première période des guerres de la Catalogne. Le 1^{er} septembre 1653, le roi de France mit ses domaines sous le séquestre, puis en fit donation à François d'Aygaviva et à André Pont, abbé d'Amer et de Rosas. Le prestige d'Alexis de Semmanat au sein de la noblesse catalane était considérable. Le 1^{er} mai 1659, il fut élu protecteur, à l'occasion du renouvellement du bureau de l'Ordre nobiliaire de la Catalogne, du Roussillon et de la Cerdagne. Toutefois, après le traité des Pyrénées, Alexis de Semmanat reconnut l'autorité du Gouvernement français en Roussillon. Le 4 septembre 1663, il prêta le serment de fidélité à Louis XIV, entre les mains de François Romanya, viguier de Roussillon et du Vallespir. Alexis de Semmanat épousa Marie de Ros d'Aleman, la sœur du premier comte de Saint-Féliu. A sa mort, il ne

laissa que deux filles : Magdeleine, qui contracta alliance avec Michel de Tamarit, et Angèle.

Archives des Pyr.-Or., B. 394, 400, 401, E. (Titres de famille), 719.

Branche barcelonaise

SEMMANAT (Henri de), damoiseau de Barcelone, épousa Anne d'Oms, fille d'Antoine d'Oms, châtelain de Collioure, et de Lucrèce Calba. De cette union naquirent deux fils, Henri et Galcerand dont la notice suit, et deux filles, Isabelle et Hippolyte.

Archives des Pyr.-Or., B. 374, 378.

SEMMANAT (Galcerand de), fils et héritier du précédent, seigneur de Dos-Rius et de Canyanias, fiefs situés dans la viguerie de Valles, au diocèse de Barcelone, recueillit la succession de son frère Henri au commandement des châteaux royaux de Collioure et de Saint-Elme. Henri de Semmanat avait remplacé dans cet office son oncle, Antoine d'Oms. Galcerand de Semmanat se maria, en 1589, à Anne, fille de Claude de la Nuça et d'Isabelle de Grimau, seigneurs de Céret, de Palol, de Montbuy et de Vilanova del Cami. Ils eurent cinq enfants : Antoine, Henri, Jean, Galcerand et Raymond. Ce dernier était évêque de Vich en 1654.

Archives des Pyr.-Or., B. 375, 378, E. (Titres de famille), 719-721.

SEMMANAT (Antoine de), fils et héritier du précédent, exerça aussi le commandement du château de Collioure durant la première moitié du XVII^e siècle. Il unit ses destinées à celles d'Isabelle de Vilanova qui hérita, en 1638, des biens que sa sœur Victoire, épouse de Raymond de Guimera possédait dans l'Ampurdan. Antoine de Semmanat était seigneur de Clair et de Saint-Laurent-de-la-Salanque. Antoine de Semmanat eut pour fils unique Emmanuel, qui se fixa en Espagne à l'époque des guerres de Catalogne. Henri, frère d'Antoine de Semmanat, prit aussi parti pour l'Espagne à cette époque, et ses magnifiques domaines d'Argelès, de Théza et d'Alénia (mas Boça) furent confisqués et attribués, en 1654, à François de Ros par Armand de Bourbon, prince de Conti. Jean, le troisième des frères d'Antoine de Semmanat, avait épousé Marie de Perapertusa ; mais il était déjà décédé en 1650, ne laissant qu'une fille, Emérentienne. Cette dernière contracta alliance avec François de Torralla.

Archives des Pyr.-Or., B. 380, 398, 461, E. (Titres de famille), 719-721.

SENESTERRA (Bernard de), chevalier, seigneur de Palau-Saverdera, commandait en 1385 la galère *Victoria* équipée par le roi d'Aragon, pour

surveiller le golfe de Rosas, le port de Cadaquers et surtout pour tenir en respect trois galiotes que le comte d'Empuries entretenait dans ce dernier port, dans le but de piller les côtes du Roussillon. Pour l'indemniser de ses frais, Pierre-le-Cérémonieux vendit à Bernard de Senesterra la fontaine de Salses, puis lui concéda successivement les villes d'Estagel et de Thuir. En 1388, les habitants de cette dernière localité, vendirent à Bernard de Senesterra des rentes sur les produits des fours, de l'arrosage et des moulins de leur ville, afin de venir en aide au duc de Gérone qui avait emprunté trois cents florins à un banquier de Perpignan appelé Barthélemy Gari.

Archives des Pyr.-Or., B. 142, 143, 145, 190.

SENESTERRA (Bernard de) prit l'engagement, dans le cours du mois de juin de l'année 1426, d'aller combattre en France sous les ordres de Bernard Albert et de fournir six chevaux pour cette expédition militaire. Bernard de Senesterra avait épousé Françoise de Cruilles qui lui donna un fils appelé François. Celui-ci contracta alliance avec Isabelle de Vilanova. De leur union naquirent : Louis, père de Guillaume de Senesterra, gouverneur du Roussillon ; François dont la notice suit ; Isabelle ; Yolande qui épousa le barcelonais Michel de Puigmari et mourut sans laisser de descendance.

Archives des Pyr.-Or., B. 268, E. (Titres de famille), 689.

SENESTERRA ET DE SANTA-EUGENIA (François de) acquit en 1542, de son frère Louis, la baronnie de la Siurana, située dans le diocèse de Gérone. Il était à la tête de l'hôtel de la Monnaie de Perpignan en 1559. Le 3 août 1562, François de Senesterra s'affilia à la confrérie de Saint-Georges nouvellement instituée, de concert avec son fils Philippe, qu'il avait eu d'un premier mariage avec Catherine Noguer, fille d'un docteur en droit de Perpignan. Philippe de Senesterra se maria en 1581 à Isabelle Joan. Il ne laissa qu'une fille unique appelée Thérèse. Celle-ci unit ses destinées à celles de Christophe de Prado, son oncle au troisième degré, puisque la bisaïeule de la nouvelle mariée, Isabelle de Vilanova, était une sœur de la grand-mère du conjoint. François de Senesterra convola en secondes noces avec Isabelle N. dont il eut, entre autres enfants : Michel et Jean dont les notices suivront ; Louis époux de Louise Sapte de Tord, et Alvaro, décédés sans postérité.

Archives des Pyr.-Or., B. 374, E. (Titres de famille), 689, G. 149.

SENESTERRA ET DE SANTA-EUGENIA (Guillaume de), neveu du précédent et fils de Louis de Senesterra, fut nommé, par Philippe II, gouverneur des comtés de Roussillon et de Cerdagne, en

remplacement d'Alphonse d'Eril. Le 31 mai 1577, Guillaume de Senesterra fut excommunié par l'évêque d'Elne Pierre-Martyr Coma, et, le 10 mai 1586, il condamna à mort le chevalier Malla qu'il fit exécuter à Perpignan. Guillaume de Senesterra avait contracté alliance avec Elisabeth de la Nuça, sœur du seigneur de Céret. A sa mort, survenue le 8 août 1591, Guillaume de Senesterra laissa quatre filles : Marie-Anne, épouse de François de Vilarix ; Marie, femme de Jean Malendrich ; Anne et Eléonore.

Archives des Pyr.-Or., B. 374, 375, 378, 380, 433, E. (Titres de famille), 689, G. 240.

SENESTERRA ET DE SANTA-EUGENIA (Michel de), fils de François de Senesterra, était cousin-germain du précédent. Il se maria en 1572 à Angèle Paulet, dont la sœur Onuphre était religieuse au couvent de Sainte-Claire, à Perpignan. La maison d'habitation de Michel de Senesterra était bâtie à Perpignan sur la rue de *las Costureras* (Cloche d'Or actuelle). On y fabriquait en 1603 la monnaie de la ville de Perpignan. Michel de Senesterra descendit dans la tombe sans laisser de postérité. Son épouse fut inhumée dans la chapelle du Saint-Nom de Jésus, nouvellement édiflée à l'église Saint-Jean de Perpignan. Cette chapelle renfermait le caveau de la famille Paulet.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 689.

SENESTERRA ET DE SANTA-EUGENIA (Jean de), frère du précédent, contracta alliance, en 1481, avec Françoise Hereter, fille de Jérôme Hereter, bourgeois de Perpignan, et de Jérôme de Cruilles. Il mourut le 12 octobre 1611, laissant une nombreuse postérité : Martin, son héritier universel, et Laurent, dont les notices suivront ; Jacques-Albert, religieux Carme ; Marie, chanoinesse de Saint-Sauveur ; Magdeleine et Isabelle. Jean de Senesterra fut enseveli dans un tombeau creusé sous la chapelle de Saint-Michel de l'église Saint-Jean de Perpignan, où reposaient les restes de son père François et de son frère Alvaro.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 689.

SENESTERRA ET DE SANTA-EUGENIA (Martin de), fils aîné et héritier du précédent, épousa en 1624, Mancia, fille de Guillaume d'Oms, seigneur de Calmeilles et d'Emérentienne Joli. Cette union fut de courte durée. Mancia mourut le 10 février 1627, après avoir mis au monde une enfant, Magdeleine, qui ne tarda pas à suivre sa mère dans la tombe. En 1631, Martin de Senesterra convola en secondes noces avec Marie-Anne Casamitjana d'Eril, sœur de Gaspard, abbé de Ripoll. Il n'eut qu'une fille du second lit : Isabelle qui épousa, en 1648, son cousin-

germain Alexis, fils de Laurent de Senesterra. Martin de Senesterra fut enseveli dans le caveau de la chapelle de Saint-Michel, à côté de son père.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 689.

SENESTERRA ET DE SANTA-EUGENIA (Laurent de), frère du précédent, figura dans les rangs du corps d'armée formé par les nobles catalans et dont Dalmace de Queralt avait le commandement en 1639. Il passa ensuite au service de la France. On trouve Laurent de Senesterra en 1648 en Espagne. Il avait été nommé maître de camp par Louis XIV et il dirigeait le *tercio* d'infanterie de Lérida et de Balaguer. Laurent de Senesterra épousa, le 29 juin 1629, Marie Bremon, fille de Pierre Bremon, bourgeois de Perpignan, et de Rose Fabre. Il mourut à Perpignan en 1653, fut inhumé dans le tombeau que sa famille possédait dans la chapelle de Saint-Michel de l'église Saint-Jean. Son fils unique, Alexis de Senesterra, fut son héritier,

Archives des Pyr.-Or., B. 390, E. (Titres de famille), 689.

SENESTERRA ET DE SANTA-EUGENIA (Alexis de), fils du précédent, était à peine âgé de dix-sept ans, lorsqu'il épousa, en 1638, sa cousine-germaine Isabelle, fille de Martin de Senesterra et de Marie Casamitjana d'Eril. Il resta veuf et sans enfants après vingt ans de mariage. Alexis de Senesterra convola en secondes noces, à l'âge de cinquante-quatre ans avec Gabrielle de Casteras de Chefdebien, dame de Sournia, fille de François de Casteras de Montesquieu, chevalier et baron de Sournia, et de Marie-Marguerite de Chefdebien d'Armissan. Alexis de Senesterra fut Protecteur de l'Ordre de la noblesse de Catalogne, Roussillon et Cerdagne en 1659. Il descendit dans la tombe le 23 septembre 1689, et fut inhumé dans la chapelle du Saint-Sacrement, à l'église Saint-Jean de Perpignan. Du second lit, il avait eu deux fils, Jean-Baptiste et Alexis, morts en bas-âge, et une fille, Marie, née en 1688, qui épousa, vingt ans plus tard, son cousin Ange-Charles de Casteras de Montesquieu, capitaine dans le régiment de Noailles-infanterie.

Archives des Pyr.-Or., B. 400, E. (Titres de famille), 689.

SENIOFRED, l'aîné des quatre fils de Miron, lui succéda dans les comtés de Berga, Cerdagne et Conflent. Il envoya son frère Wifred, à Louis d'Outre-Mer, roi de France, pour lui demander la permission de donner au monastère de Saint-Michel de Cuxa quelques terres dépendantes de son comté. Suivant une charte du 30 juillet 953, relative à la consécration de l'église de ce monastère, Seniofred, étant fort jeune, avait construit à pierre et à chaux cette église qui n'était auparavant bâtie qu'en cailloux et

terre grasse. Lors de la consécration, il lui fit de grandes libéralités avec sa mère Anne et son père Oliba. Wifred étant mort assassiné avant le mois de juin 962, le comte Seniofred vengea sa mort, et, après avoir puni les meurtriers, ajouta le comté de Besalu à ses autres domaines. Seniofred fit son testament le 1^{er} octobre 966, et mourut en 967.

DE GAZANYOLA, *Histoire du Roussillon*.

SENJUST (François de), né à Barcelone, était fils de Henri de Senjust, damoiseau, et de Jérôme de Castro. Il entra de bonne heure dans l'ordre de Saint-Benoît, se procura le double diplôme de docteur en droit canonique et en droit civil et ne tarda pas à être nommé prieur de Panadès au monastère de Saint-Cucufat. Elu abbé de Notre-Dame d'Arles et de Saint-André de Sorède en 1398, François de Senjust fut nommé député du général de Catalogne. De concert avec les autres mandataires, il écrivit une lettre, le 7 décembre 1612, aux prélats, aux barons et aux villes pour ordonner des levées d'hommes dans le but d'expulser les voleurs et les criminels qui infestaient le Roussillon. Ses émoluments s'élevèrent à la somme de 4416 livres. Il en fit donation à son frère Joseph-Jérôme de Senjust, mort sans postérité. En 1616, François de Senjust fut mis à la tête de la célèbre abbaye de Ripoll. Il gouverna ce monastère jusqu'au 29 octobre 1621. A cette date, il fut nommé à l'évêché d'Elne. Ce prélat fit son entrée solennelle à Perpignan le 20 décembre 1621. Le 25 juin 1622, il sanctionna et signa une transaction faite entre le chapitre et la communauté des prêtres de Saint-Jean, à Perpignan. Transféré par le roi au siège de Gérone, François de Senjust fit sa profession de foi le 23 mai 1622 entre les mains d'Onuphre Réart, évêque démissionnaire, résidant alors à Perpignan. Dans le courant du mois d'octobre suivant, il se rendit à son nouveau siège, dont il prit possession le 22 novembre. François de Senjust réunit en collection les diplômes émanés de la congrégation des Brefs et les édita en 1623. Il mourut à Gérone, le 2 mars 1627, après avoir institué pour héritier universel François de Pagès de Senjust, fils cadet de Gaudérique de Pagès, seigneur de Saint-Jean-pla-de-Corts, auquel il imposa l'obligation de prendre les armes de la maison de Senjust. François de Senjust fut enseveli sous le sanctuaire de la Cathédrale de Gérone. On grava sur son tombeau l'inscription suivante : « D. O. M. = *Hac teguntur fossa D. D. Francisci Senjust Episcopi ossa, qui ordinem S. Benedicti professus, et Præpositus vulgo de Panades cœnobio S. Cucufati electus, gradatim ad abbatias de Arles et de Ripoll dicti ordinis assumptus ab ecclesiâ Elne ad hanc Gerunden translatus est. Quibus ecclesiis multa celebranda suffragia reliquit, et summis expensis illas ornavit. Hanc etiam in*

officio defunctorum recitando non parum gravatam alleviavit, ac tandem in ea (ut cariori) duodecim sollemnissima quotannis anniversaria instituit, ac totidem cornua altaris mandavit. Qui dies suos extremos clausit VI nonas martii anno a partu virginis 1627. »

Archives des Pyr.-Or., B. 382, G. 241, E. (Titres de famille), 718. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — VILLANUEVA, *Viaje literario a las iglesias de España*, t. XIV.

SENYER (Jean), fondateur de la ville de Gérone, passa contrat, au mois de mars 1542, pour la fonte d'une cloche destinée à l'église Saint-Jacques de Perpignan. Le 22 octobre de cette même année, Jean Senyer refondit une cloche brisée de l'église Saint-Mathieu de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., G. 542, 679. — PALUSTRE, *Quelques noms de fondateurs de cloches roussillonnaises*.

SERAGUT (Pierre de), bourgeois et consul de Perpignan en 1463 et en 1467, fut nommé Procureur royal de Roussillon et de Cerdagne par lettres de Louis XI en date du 17 octobre 1472. Sa veuve Isabelle convola en secondes nocces avec le chevalier Raymond de Planella.

Archives des Pyr.-Or., B. 311, 407, 410.

SERAGUT (Antoine de), bourgeois immatriculé de Perpignan, obtint de Philippe III un décret qui lui octroya les privilèges nobiliaires dont jouissaient les citoyens honorés de Barcelone. Il combattit dans les rangs de l'armée des nobles catalans que Dalmace de Queralt commandait en 1639. Sa sœur Paule de Seragut épousa Joseph Ça Rocha, damoiseau de Gérone, et en secondes nocces, Hugues d'Ortaffa (voir ce nom).

Archives des Pyr.-Or., B. 380, 390, 401.

SÉRANE (Jean) naquit à Perpignan, le 9 avril 1712, de l'union contractée entre Louis Sérane et Marie Desgars. C'étaient d'honorables négociants qui professaient une foi chrétienne des plus solides. Ils formèrent l'esprit et le cœur de leur fils, en dirigeant ses facultés vers Dieu. Entré, dès la dixième année, au collège de Perpignan, alors dirigé par les Jésuites, Jean Sérane y reçut les principes des lettres humaines. Il y donna, durant son passage, de si beaux exemples de vertu que le souvenir mérita d'en être consigné dans les annales de la maison. A l'âge de dix-sept ans, il se rendit à Toulouse et s'enrôla dans la Compagnie de Jésus. Après une année de noviciat, le jeune scolastique fut envoyé à Aurillac professer un cours de grammaire. En septembre 1733 on le transféra au collège de Béziers où ses éminentes qualités de professeur d'humanités brillèrent du plus vif éclat. Jean Sérane retourna à Perpignan,

deux ans après, chargé d'enseigner la rhétorique au collège de sa ville natale. Au mois d'octobre 1737, il reçut son obédience pour Rodez, où les jeunes Jésuites suivaient alors les cours de la philosophie. Sérane se livra aux études métaphysiques qui devaient être pour lui le fondement nécessaire aux savants écrits de controverse qui l'occupèrent toute sa vie. L'année suivante il quittait Rodez pour se rendre au collège de Tournon, afin d'y étudier la théologie et l'Écriture sainte. Ce fut le 17 mai 1739 qu'il reçut la tonsure et les ordres mineurs des mains de Monseigneur Milon, l'un des plus illustres évêques du siège de Valence. Un an après, le pieux scolastique fut honoré du sacerdoce. On le trouva au mois d'octobre 1740 dans les rangs des prêtres du grand collège de Toulouse, en troisième année de théologie. Là, comme à Tournon, il eut à soutenir des thèses publiques qui lui valurent des applaudissements unanimes. Habile aux controverses sur toutes les branches de la religion, Jean Sérane se fit tout à tous : le père des pauvres, le soutien des malades, le consolateur des prisonniers et des condamnés à mort. Jusqu'au jour de l'expulsion, trois ministères principaux dans lesquels il déploya toutes les ressources de son zèle et de sa vive intelligence, remplirent la journée du saint jésuite. On admira en lui le confesseur, le prédicateur et l'écrivain. Le parlement de Toulouse ayant rendu un arrêt défavorable au maintien des Jésuites dans cette ville, Jean Sérane s'arracha avec douleur à la cité qu'il aimait. Au mois de mai 1764, il alla se réfugier dans le Comtat-Venaissin sous la protection du Souverain Pontife. Depuis cette époque, jusqu'en 1766, et, tout en remplissant les fonctions du ministère sacerdotal dans les paroisses du Roussillon et du territoire papal, il s'occupa à mettre la dernière main à un ouvrage qu'il préparait de longue date : *La vie du R. P. Cayron*. Ce travail vit le jour à Avignon au commencement de 1767, et fut répandu dans le Midi de la France à de nombreux exemplaires. Feller le signale dans son article sur le P. Cayron « comme un modèle de perfection ». Sur ces entrefaites, Monseigneur de Reboul, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux confia à Jean Sérane la cure de Bollène, à laquelle était annexée la dignité de chanoine. L'humble jésuite accepta ce poste, mais ne voulut jamais d'autre titre que celui de sacristain-curé. A la suite de complications diplomatiques survenues entre le duc de Choiseul et Clément XIII — complications qui firent retomber la localité de Bollène sous la domination du roi — l'évêque de Saint-Paul déplaça Jean Sérane pour le nommer au mois de juillet 1768, prêtre secondaire dans la paroisse de Suze-la-Rousse. Son passage dans cette bourgade fut marqué par des traits signalés de bienfaisance et aussi par l'accomplissement

d'un certain nombre d'événements miraculeux. Un bref de Clément XIV en date du 21 juillet 1773, portant suppression de l'Institut des Jésuites, contraignit Jean Sérane à rentrer à Toulouse pour reprendre dans cette ville toutes ses œuvres de dévouement. Le 23 mars 1776, l'administration ecclésiastique le plaça à la tête de l'église quasi-paroissiale de Nazareth avec le titre de consorciste. Ce fut là le théâtre où son zèle apostolique rayonna au-dehors jusqu'aux derniers jours de sa vie. Jean Sérane donna dans le diocèse et dans les provinces limitrophes des prédications, des missions et des retraites. Il mourut à Toulouse, en odeur de sainteté, le 17 avril 1784.

Emile BOUNIOL, *Le R. P. Jean Sérane, prêtre de la compagnie de Jésus*, Toulouse, librairie Sistac et Boubée, 1884, in-12, 174 p. — L'abbé TOUPIN, curé de Suze-la-Rousse, *Le P. Jean Sérane*, dans le *Bulletin archéologique des provinces ecclésiastiques d'Aix et d'Avignon*. — *Semaine religieuse* du diocèse de Perpignan, année 1884, p. 243, *Vie du P. Sérane*.

SÉRANE (Jean-Etienne-Albert), neveu du précédent, était fils de Louis Sérane et de Thomase Ferriol. Il fut avocat au Conseil souverain du Roussillon avant 1789, adopta les principes de la Révolution et fut nommé président du Département des Pyrénées-Orientales. Jean-Etienne Sérane fut arrêté, traduit devant le tribunal révolutionnaire et guillotiné le premier messidor an II (19 juin 1794). Il avait épousé Thérèse Anglès et ne laissa, à sa mort, qu'une fille unique Thérèse qui se maria à Joseph de Lazerme, député des Pyrénées-Orientales sous Charles X.

SOREL, *Les Girondins du Roussillon*.

SERDA (François) fut pourvu de l'archidiaconé de Conflent par bulles émanées de Rome, le 15 novembre 1660. Il succéda à Jérôme Lléopart qui avait résigné cette charge. François Serda mourut le 31 janvier 1662 et demanda par testament que tous ses biens fussent vendus à l'encan. Le produit devait être affecté à la célébration de messes pour le repos de son âme.

Archives des Pyr.-Or., G. 124.

SERIGLE (Gaspard) était sculpteur à Perpignan en 1732.

Archives des Pyr.-Or., G. 304.

SERINYA (Raymond de), magistrat, reçut d'Alphonse V, roi d'Aragon, des provisions qui lui conférèrent l'office de juge du domaine des comtés de Roussillon et de Cerdagne. Plus tard, la reine Marie continua sa confiance à Raymond de Serinya. Cette princesse lui adressa une lettre, lui promettant de le maintenir dans sa charge, sa vie durant. A sa mort, Raymond de Serinya fut remplacé par Etienne Mir.

Archives des Pyr.-Or., B. 215, 230, 234, 253.

SERRA (Bernard de) exerça successivement le commandement des châtelainies de Salses et d'Opoul sous le règne de Pierre III d'Aragon. Il reçut ensuite commission de lieutenant du procureur royal en Cerdagne, en Barida et dans la vallée de Querol.

Archives des Pyr.-Or., B. 100, 110, 121.

SERRA (Jacques de), né à Valence, en Espagne, d'une famille noble, originaire de la Sardaigne, fut archevêque d'Arborée, vicaire du pape *in Urbe*, et évêque d'Albâne. De plus il obtint l'administration perpétuelle des églises d'Elne, de Calahorra et de Calzada, qui n'en faisaient qu'une, des abbayes ou monastères bénédictins de Sainte-Marie de Ripoll et de Saint-Michel de Cuxa. Le 28 septembre 1500, le pape Alexandre VI le créa cardinal-prêtre du titre de Saint-Clément et il fut appelé cardinal d'Arborée. Le 5 septembre 1506, Jacques de Serra prit possession par procureur de l'évêché d'Elne, resté vacant par le décès de François de Loris arrivé le 22 juillet 1505. Le 25 mars 1507, le cardinal d'Arborée pourvut Béranger Rodon, religieux bénédictin, des bénéfices de la prévôté-majeure de Saint-Michel de Cuxa, et le nomma, par procuration, vicaire-général de l'abbaye pour le spirituel et le temporel. Le 20 avril 1507, Pierre, évêque de Constantinople étant à Ille, donna la tonsure à Guillaume-Paul Davi, avec l'agrément du vicaire-général du cardinal d'Arborée, *administrateur perpétuel de l'Eglise d'Elne*. Le 25 janvier 1508, Jacques de Serra permit de transporter dans la nouvelle église de Saint-Jean de Perpignan les objets du culte de Saint-Jean-le-Vieux. Ce prélat faisant sa résidence à Rome, ce fut Antoine Guerau, évêque de Sébaste, qui, le 16 mai 1509, consacra la cathédrale actuelle, récemment édifiée. Le clergé s'y installa le 9 juin 1510. Le 3 août 1509, le cardinal d'Arborée nomma Pierre-Louis de Fons, prévôt de Fillols, son procureur général dans l'abbaye de Cuxa. Peu de temps après, ce dernier étant décédé, Jacques de Cuxa le remplaça par Roger de Pallas. Le 23 août 1509, le cardinal d'Arborée régla la communauté ecclésiastique de Millas, en promulguant des statuts qui furent donnés à Rome, revêtus de la propre signature et du sceau de ce prince de l'Eglise. Le 23 mai 1511, le siège d'Elne qui se trouvait déjà détaché de fait de la métropole de Narbonne, en fut définitivement distrait et soumis immédiatement au Saint-Siège apostolique par le pape Jules II, malgré toutes les réclamations de l'archevêque de Narbonne. Le 15 janvier 1513, par une lettre datée de Rome, Jacques de Serra nomma vicaire-général Eugène Crivaller, chanoine-hebdomadier de la collégiale de Saint-Jean. Le 26 février 1515, par une autre lettre, il institua aussi François Bonet vicaire-général du

diocèse. Le cardinal Jacques de Serra mourut en 1517.

PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — Abbé J. CAPEILLE, *Etude historique sur Millas*. — FONT, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Michel de Cuxa*.

SERRA (François), *fuster* de Perpignan, construisit, en 1632, un retable pour l'autel du Saint-Nom de Jésus, élevé dans l'église d'Estagel.

Archives des Pyr.-Or., G. 783.

SERRA (Joseph), chanoine d'Elne, fut pourvu du grand archidiaconé, le 15 octobre 1750, en remplacement de Guillaume de Massia de Salelles, décédé. Joseph Serra mourut en 1754.

Archives des Pyr.-Or., G. 117.

SERRA (Jean), nommé coadjuteur du chanoine d'Elne Joseph Xaupi en 1735, obtint des bulles, le 2 août 1762, qui lui conférèrent la coadjutorerie de l'archidiaconé de Vallespir. A la mort de Joseph Xaupi, titulaire de cette dignité ecclésiastique, Jean Serra devint à son tour archidiacre de Vallespir. Il l'était encore en 1789.

Archives des Pyr.-Or., G. 139.

SERRADELL (Antoine), bourgeois de Perpignan, obtint du roi Alphonse V des provisions qui lui confièrent les fonctions de maître des œuvres du château de Perpignan. Il donna la démission de cet office qui fut alors donné à Jean Artigues. Antoine Serradell était, en 1451, bailli et capitaine de Rivesaltes.

Archives des Pyr.-Or., B. 272, 292, 405.

SERRALLONGA (Raymond de) figure dans plusieurs documents, depuis 1157 jusqu'en 1203, avec le nom de Serrallonga qui fut porté désormais par ses successeurs. Était-il fils ou petit-fils de Raymond Bracads, dont on perd les traces après 1118? Rien ne le dit, mais le rapprochement des dates permet de le considérer comme son fils. Raymond de Serrallonga assista, le 3 des ides d'octobre 1157, à la nouvelle consécration de l'église d'Arles avec la plupart des seigneurs du haut Vallespir. Raymond de Serrallonga se trouva aussi présent, le 2 des calendes de novembre 1168, dans un accord passé entre l'abbé d'Arles et Bertrand de Buada, au sujet du fief de Saint-Laurent-de-Cerdans et de Coustouges. Cet acte porte aussi la signature d'Arnald de Serrallonga, qui était peut-être le frère de Raymond et qui devint plus tard évêque d'Elne. Le baron de Serrallonga devait occuper dès cette époque une place distinguée parmi la noblesse du pays, car on le trouve comme témoin dans une charte du roi Alphonse d'Aragon,

datée de Prades au mois d'octobre 1183. Raymond figure encore à la tête des feudataires du vicomte de Castellnou, le 5 des ides de juin 1193, dans une charte par laquelle, en sa qualité de chef féodal des forteresses du Vallespir, celui-ci autorisait l'abbé d'Arles à fortifier le lieu de Fourques. On trouve encore la signature de Raymond de Serrallonga dans une charte du roi Pierre d'Aragon, datée de Perpignan le 5 des ides de janvier 1202 (janvier 1203, nouveau style). C'est la dernière trace que l'on connaisse de ce personnage, et tout porte à considérer comme son fils Bernard-Hugues de Serrallonga, dont la notice suivra, bien qu'aucun document ne le dise expressément.

ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 2^e série.

SERRALLONGA (Arnaud de), frère du précédent, fut évêque d'Elne durant une seule année (1223-1224). Les auteurs du *Gallia christiana* et le chanoine Fortaner donnent le nom d'Arnaud de Serrallonga à « un abbé de Poblet qui monta sur le siège d'Elne le 3 des calendes d'avril 1223 ». Ils avancent ensuite qu'« il fit l'acquisition du fief seigneurial du Soler pour son église et ses successeurs, et qu'il vivait encore l'année suivante, 1224 ». Puiggari a redressé une erreur dans les affirmations de ces historiens, en soutenant avec raison que l'acte du 3 des calendes d'avril 1223 se rapporte à l'acquisition de droits sur le château du Soler, et non pas à la promotion d'Arnaud à l'épiscopat. Alart corrobore cette donnée historique : « Nous avons retrouvé, dit-il, l'acte du 3 des calendes d'avril 1223, par lequel Guillem Jorda, du Soler, archidiacre d'Elne, cède à l'église d'Elne et à Arnald de Serrallonga (évêque) élu d'Elne, les droits d'hypothèque qu'il avait sur le château du Soler, contre les héritiers de Ferrand du Soler, son frère : *et tibi Arnaldo de Serrallonga Elnen. electo* ». Mais Puiggari se trompe à son tour lorsqu'il accepte et accrédite l'étrange assertion du P. Fines-tres qui, dans son *Histoire du monastère de Poblet*, appelle cet évêque Arnaud de Filleta. Il convient donc de réintégrer le roussillonnais Arnaud de Serrallonga dans l'Episcopologie du diocèse d'Elne et de voir en lui le frère de Raymond, baron de Cabrens, enfants l'un et l'autre de Raymond Bracads. Arnaud de Serrallonga était parvenu à une extrême vieillesse lorsqu'il fut promu à l'évêché d'Elne. Il ne fit, d'ailleurs, que passer sur ce siège. On le trouve encore, le 16 septembre 1224, souscrivant un acte dressé par suite du testament de Pierre Pauc ; mais l'année suivante, Raymond, son successeur, était déjà en possession de la mitre d'Elne. Arnaud de Serrallonga fut l'oncle paternel de Bernard-Hug, baron de Cabrens, qui eut aussi un fils du nom

d'Arnaud, lequel devint chanoine d'Elne, prévôt de Saleilles et archidiacre de Conflent (1263-1293).

Archives des Pyr.-Or., B. 79. — *Gallia christiana*, t. VI. — FORTANER, *Notice ecclésiastique sur le diocèse d'Elne*. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 2^e série. — Abbé J. CAPEILLE, *Figures d'évêques roussillonnais*.

SERRALLONGA (Bernard-Hugues de), fils de Raymond de Serrallonga « paraît pour la première fois, dit Alart, dans la constitution de paix et trêve que Nunyo Sanche, seigneur souverain de Roussillon et de Cerdagne, fit jurer par toute la noblesse des deux comtés, le 2 octobre 1217. Bernard-Hugues occupa une des premières places parmi les magnats et chevaliers de cette époque et on le voit fréquemment à la cour des souverains du Roussillon ; ainsi, dès l'an 1222, le 11 avril, il figure comme témoin dans une charte de Nunyo Sanche, datée de Perpignan, en faveur de Raymond Cadell, de Puigcerda. Bernard-Hugues de Serrallonga avait épousé la plus riche héritière du Vallespir, la dame de la baronnie de Cortsavi, Ermessende, fille aînée de Raymond, seigneur de Cortsavi et des territoires actuels de Labastide et de Boule-d'Amont, veuve de Raymond de Termes et déjà mère d'un fils qui fut le fameux capitaine Olivier de Termes. Bernard-Hugues de Serrallonga eut, de son mariage avec Ermessende, trois fils et deux filles, Raymunda et Saurina. La première épousa Raymond de Canet, le plus puissant seigneur du Roussillon. On trouve Bernard-Hugues de Serrallonga à la cour de Nunyo Sanche, le 17 novembre 1227. Il était à Barcelone le 21 décembre 1228, pour jurer les paix et trêves décrétées par le roi Jacques d'Aragon. On le trouve ensuite le 1^{er} juin 1229, dans l'acte par lequel le vicomte Pierre de Fenouillet fit abandon de sa vicomté à Nunyo Sanche. Il est bien probable qu'il prit part ensuite à l'expédition de la conquête de Majorque avec Nunyo Sanche, bien que son nom ne soit pas cité à cette occasion ; mais le fils de sa femme, Olivier de Termes, figure parmi les combattants. Le 5 mars 1234 Bernard-Hugues de Serrallonga prêta foi et hommage à Hugues, comte d'Empuries, pour le château de la Clusa qu'il tenait en fief pour lui. Le 22 janvier 1237, il renonça avec son fils Guillem-Hugues en faveur des Templiers, à tous les droits qu'il avait sur un manse sis à Passa. Ce fut vers la même époque que Bernard-Hugues de Serrallonga prêta serment de fidélité et hommage à son seigneur suzerain, Guillaume, vicomte de Castellnou, pour ses châteaux de Serrallonga et de Mont-Doin qu'il déclara tenir en fief pour le vicomte en lui promettant, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, d'être à sa disposition pour les hosts et chevauchées, les cours et plaids de justice. A leur tour, le vicomte de Castell-

nou et son fils Jaubert, le 17 avril 1241, se reconnurent vassaux de Nunyo-Sanche, souverain de Roussillon, et déclarèrent tenir en fief pour lui, entre autres, « le château de Mont-Doin, celui de Mont-Alba et celui de Serrallonga », avec tous leurs territoires et dépendances » lesquels châteaux, disent-ils, sont tenus en fief pour nous par Bernard-Hugues de Serrallonga ». C'est la première mention que l'on connaisse de cette dépendance du baron de Serrallonga à l'égard du souverain du Roussillon, comme seigneur suzerain, et cette reconnaissance eut de graves conséquences pour les successeurs de Bernard-Hugues, car elle servit de prétexte au domaine royal pour opérer six ou sept fois la saisie partielle ou totale de la baronnie de Serrallonga. Rien ne peut faire mieux juger de l'importance de la famille de Serrallonga à cette époque et de la renommée d'honneur et de droiture de Bernard-Hugues en particulier que les deux faits suivants. Le chevalier Joffre de Céret fit son testament le 12 août 1239 et chargea Bernard-Hugues et son fils Guillem-Hugues d'en faire remplir les dispositions. De même le 22 juillet 1240, le chevalier troubadour Pons d'Ortaffa, après avoir désigné plusieurs exécuteurs testamentaires » supplie l'évêque d'Elne, Bernard-Hugues et ses fils de protéger et défendre sa veuve et ses enfants. » Nunyo-Sanche mourut au commencement de l'année 1242, et eut pour successeur le roi Jacques I^{er} d'Aragon, qui fit jurer sa constitution de paix et trêves à Malloles le 15 mars suivant par tous les barons de Roussillon et Cerdagne, parmi lesquels figura Bernard-Hugues de Serrallonga. Dans le cours de la même année, Bernard-Hugues et ses fils prirent part à une tentative ou expédition de guerre organisée en Roussillon par Raymond de Trancavel, vicomte de Béziers, et par d'autres réfugiés du Languedoc, dans le but de reprendre les biens dont ils avaient été dépossédés à la suite de la croisade contre les Albigeois. Parmi eux figurait en première ligne Olivier de Termes, fils d'Ermessende de Cortsavi. Les exilés furent un instant maîtres de Carcassonne et firent révolter beaucoup de villes des environs ; mais Raymond VII, comte de Toulouse, leur allié, se soumit au roi de France et la révolte n'eut pas d'autres suites qu'un redoublement de persécutions et de confiscations contre les révoltés et leurs complices considérés comme *faidits* ou hérétiques. Une sentence rendue à Béziers le 21 juillet 1242, par Pierre, archevêque de Narbonne, excommunia le comte de Toulouse et tous ses *valedors* ou complices, « et nommément Olivier de Termes, Pons d'Olargues, Bernard-Hugues de Serrallonga et tous ses enfants, ainsi que leurs aides et soutiens du Razès, du Narbonnais et du Termenez qui les ont volontairement accueillis ».

Outre Olivier, fils d'Ermessende, les autres enfants de Bernard-Hugues et de cette dame sont Guillem-Hugues, Raymond et Arnald, et il n'est pas probable que ce dernier, déjà chanoine d'Elne en 1244, ait pris part à cette guerre et qu'il ait été excommunié comme le reste de sa famille. Malgré cette excommunication, le seigneur de Serrallonga continua de suivre la cour du roi d'Aragon, Jacques le Conquérant, comme il l'avait fait pour celle de Nunyo-Sanche et dès le 6 janvier 1242, on le voit auprès du roi, à Perpignan, en compagnie de Roger, comte de Foix, du vicomte de Béziers et de Bernard de Berga, évêque d'Elne. Le 24 avril 1243, on le trouve encore avec le roi à Montpellier. Le 1^{er} mars suivant, il accorda divers privilèges aux habitants de Canet, en qualité de tuteur testamentaire de ses petits-fils Guillaume de Canet et Pierre de Domanova, fils mineurs de Raymond de Canet et de Raymonde de Serrallonga. Bernard-Hugues reçut de Jausbert d'Ille l'aveu féodal de quelques revenus qu'il possédait à Casefabre, le 8 octobre 1243, et quelques jours après, les 23 et 29 octobre, il figura comme témoin dans deux chartes du roi d'Aragon, datées de Perpignan. Le 28 janvier 1250, Bernard-Hugues de Serrallonga fit vente de plusieurs manses à l'abbé d'Arles, et à partir de cette époque nous ne trouvons plus de traces de lui qu'à la suite du roi d'Aragon, à Morella, le 6 mai 1250 ; à Perpignan, à la fin de novembre 1252 et mars 1253, et, pour la dernière fois, le 8 janvier 1255. On ne sait ensuite plus rien de ce personnage qui, on le voit, dut passer bien peu de temps de son existence dans le manoir de ses ancêtres ».

ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 2^e série.

SERRALLONGA (Guillaume-Hugues de), « fils aîné de Bernard-Hugues de Serrallonga et d'Ermessende de Cortsavi, raconte Alart, fut associé à la plupart des actes de son père dès l'an 1238. Il prit part avec son père et ses frères à l'expédition de Carcassonne en 1242 ; on le voit encore en compagnie de son père à la cour du roi Jacques d'Aragon à Perpignan en 1244, et il est probable qu'en cette même année il lui succéda dans la baronnie de Serrallonga. Le 8 des ides de mai 1257, il confirma à Bérenger de la Clusa la seigneurie ou commandement du château de la Clusa, que ce seigneur tenait en fief pour lui et pour lequel il devait faire les hosts et chevauchées, « les cours et plaids » à Guillem-Hug, de même que celui-ci était tenu de les faire au vicomte de Castellnou pour son château de Serrallonga, avec cette seule différence que Castellnou relevait du roi d'Aragon comte de Besalu, tandis que la Clusa relevait du comte d'Empuries. Le 7 des ides d'avril 1260, les coseigneurs de Millas, Pons de Vernet et Guillem-

Hugues, « seigneur de Serrallonga et de l'honneur de la Tour dans la ville de Millas », accordèrent ou confirmèrent divers privilèges aux habitants de cette ville. Nous ne savons pas d'où pouvait provenir cette part de la seigneurie de Millas, et peut-être Guillem-Hug la tenait-il de sa femme Giralda. Le 8 des calendes de mai de la même année, Pons, abbé d'Arles, assigna à l'office claustral de son monastère « les revenus et produits des moulins que Guillem-Hug de Serrallonga possédait au pied du château de Palauda » (Recueil de Fossa). A partir de cette époque, on trouve la seigneurie de Palauda constamment unie à celle de Serrallonga, comme dépendance directe du château de Montalba. Il en était de même de celle de Rayners. En effet, le 3 des calendes de septembre 1261, Guillem-Hug affranchit de toutes servitudes seigneuriales un de ses « hommes propres et *solius* » Bérenger Galangau, de Bossac, et ses descendants. Bossac est situé au territoire de Reyners, près de la rivière Ample. Nous retrouvons Guillem-Hug auprès du roi Jacques d'Aragon, à Murcie, en 1266 (nones de février 1263), en compagnie de son neveu Guillaume de Canet, de Jausbert, vicomte de Castellnou, et d'autres barons roussillonnais. Il ne nous est plus connu ensuite que par son testament reçu par un notaire d'Arles, nous ne savons en quel lieu, le 4 des nones d'août 1267, en présence de Bernard d'Oms, de Galcerand de Céret, de Bérenger de Sant-Marti, de Bérenger de Catllar et de Delmau de Volo ». Guillaume-Hugues de Serrallonga ne laissa qu'un fils mineur et cinq filles, dont l'aînée seule, nommée Tibors, reçut une dot de deux mille pièces d'or. Quant aux quatre autres, Raymonde, Guillelma, Constance et Béatrix, il ne leur laissa qu'une somme minime en ordonnant de les mettre dans un couvent. Raymonde de Serrallonga, religieuse-chanoinesse de Saint-Sauveur à Perpignan, gouverna ce monastère depuis l'année 1321 jusqu'en 1335. Guillaume-Hugues de Serrallonga partit, en effet, pour la Croisade ainsi que le rappelle un document de 1278, mais on ignore s'il passa dans la Terre-Sainte, ou s'il prit part à la croisade de saint Louis contre Tunis. Il dut mourir dans le courant de l'année 1270, car la copie de son testament fut délivrée par le notaire le 31 juillet 1270, c'est-à-dire, selon toute probabilité, à l'époque où l'on reçut à Serrallonga, la nouvelle de la mort du croisé pour régler sa succession.

ALART, *op. cit.*

SERRALLONGA (Arnaud de), frère du précédent, était déjà chanoine d'Elne en 1241. « Ce personnage, dit Alart, devait faire assez bonne figure au chapitre et on le trouve pourvu de nombreux bénéfices ecclésiastiques. Il n'était encore que chanoine

en 1256, et il n'apparaît qu'en avril 1263 avec le titre d'archidiacre de Conflent qu'il garda toute sa vie. C'est sous ce titre que le 10 des calendes de mai 1269, il fit construire dans l'église cathédrale d'Elne un autel sous le vocable de l'archange Saint-Michel, où il institua un bénéfice ecclésiastique. Le choix de ce vocable s'explique sans doute par les souvenirs du lieu de la naissance du fondateur, car la chapelle du château de Cabrens était sous l'invocation de Saint-Michel. Le 15 des calendes de septembre 1272, l'archidiacre de Conflent, du consentement de son évêque, vendit en franc-alleu la terre de Falgars avec tous les droits seigneuriaux, à Raymond, abbé d'Arles. Le 5 des nones d'octobre 1276, il reçut l'investiture de la chapellenie de Sainte-Cécile de Celra en Conflent. Le 16 des calendes de novembre de la même année, il obtint la chapellenie de Saint-Julien de Villeneuve-de-la-Raho, vacante par décès de R. de Garrigans, précenteur de Castello d'Empuries et chanoine d'Elne, et celle de Saint-Michel de Labastide, en Vallespir, vacante par décès du chapelain Bérenger. A la même époque, il possédait aussi la rectorie de l'église de Rovenac au diocèse de Narbonne et la chapellenie de Sainte-Marie de Castell-Rossello, qu'il conservait encore en 1283. A la suite de la guerre de 1285, il prit parti, avec son neveu, pour le roi d'Aragon, contre le roi de Majorque, et il fut forcé d'émigrer. Tous ses biens furent confisqués, et on le trouve réfugié à Peralada en 1291, avec son titre d'archidiacre de Conflent. Il existe de lui une lettre datée de Peralada, le 16 des calendes de novembre 1291, relative à une dette qu'il avait jadis reconnue à un certain Bernard Cabal d'Elne. Elle est scellée (cire verte) du sceau de l'archidiacre. Le sceau est rond avec la légende + S (igillum) A (rnaldi) D. SERRALLONGA : A (rchidiaconi) c ONFLUENTIS. Le milieu du sceau est occupé par une chèvre, armes parlantes de la famille de Serrallonga, dérivées du château de Cabrens. Arnald de Serrallonga vivait encore dans l'exil en 1293, à Peralada, où il mourut sans doute peu après, car la maison qu'il avait possédée à Perpignan fut vendue à la fin d'août 1296 à Gui Cadell de Puigcerda. »

ALART, *op. cit.*

SERRALLONGA (Raymond de), second fils de Bernard-Hugues de Serrallonga et d'Ermessende de Cortsavi, était frère du précédent. La baronnie de Cortsavi et de Labastide qui était un fief de sa mère, échut en héritage à Raymond de Serrallonga. Celui-ci porta le nom patronymique de Serrallonga durant tout le cours de sa vie, bien qu'il fut seigneur de Cortsavi. Ce fut son fils Arnald qui reprit l'appellation de Cortsavi (voir ce nom), et un autre de ses fils,

Raymond de Cortsavi, fut élu évêque de Majorque en 1318.

ALART, *op. cit.*

SERRALLONGA (Bernard-Hugues de) était fils de Guillaume-Hugues de Serrallonga et de Gueralda. Il était fort jeune à l'époque de la mort de son père et on ne le voit figurer comme seigneur de Serrallonga qu'en 1278. Bernard-Hugues de Serrallonga demeura une dizaine d'années sous la tutelle de sa mère et de son oncle, l'archidiacre de Conflent, Arnald de Serrallonga. Durant ce temps, le tuteur fit couvrir de fortifications toutes les dépendances de la seigneurie de Serrallonga, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de son suzerain, Guillaume de Castellnou. Lorsque Bernard-Hugues de Serrallonga eut atteint sa majorité, le vicomte de Castellnou somma le baron de Cabrens de remettre la seigneurie de Serrallonga dans l'état où l'avait laissée son père, à l'époque de son départ pour la croisade. Les deux chevaliers convinrent de s'en rapporter au roi de Majorque. Le 12 février 1278, Jacques I^{er} porta une décision que les deux parties acceptèrent et approuvèrent. « Le 6 des ides d'octobre 1278, rapporte Alart, Barthélemi d'Un Castell, porter du roi de Majorque, reconnut avoir reçu de Pierre Franc, bailli de Rayners, une somme de 1250 sols, au nom de Geralda, veuve de Guillem-Hugues. Cette dame, qui possédait la seigneurie de Rayners, selon les dispositions testamentaires de son mari, semble avoir survécu à son fils et même à son petit-fils, le dernier des Serrallonga, car on trouve encore une dame Geralda de Serrallonga en possession de la seigneurie de Palauda au mois de juin 1317. Son fils, Bernard-Hugues, était à Perpignan le 2 des ides de novembre 1278, et faisait un emprunt, en donnant comme caution le chevalier Bérenger de Catllar dont il était peut-être le gendre. Le 13 des calendes de février suivant (janvier 1279), le roi Jacques de Majorque fut forcé de se reconnaître vassal de son frère aîné, Pierre roi d'Aragon, et celui-ci, non content d'imposer un nouveau traité à son frère, exigea que le comte de Foix, le vicomte de Castellnou, Dalmau de Rocaberti, Bernard-Hugues de Serrallonga, Arnau de Cortsavi, Guillaume de Canet et presque tous les principaux barons du Roussillon se rendissent garants de son exécution (Gazanyola, *Hist. du Rous.*, p. 171). La plupart de ces seigneurs, surtout ceux du Vallespir, embrassèrent le parti du roi d'Aragon contre le roi de Majorque, qui avait livré ses états au roi de France dans la guerre de 1283, par une violation flagrante du traité de 1279 : c'est ce qui explique la conduite des chevaliers qui s'étaient engagés à le faire respecter. Le 3 des ides de juillet 1281, dame

Gueralda de Serrallonga, son fils Bernard-Hugues et son épouse Ermessende, concédèrent ou confirmèrent à divers habitants de Miralles, dans la paroisse et territoire de Prats-de-Mollo (quartier du Coral), le droit de pacage à la Serra de Turquera, au bois de Pinadell et, disent-ils, « en tous nos lieux » ainsi qu'ils l'avaient précédemment, en maintenant aux vassaux du seigneur de Serrallonga un usage réciproque dans le territoire de Miralles : le tout moyennant un droit d'entrée de 22 sols 6 deniers barcelonais et une censive d'un fromage à la Saint-Jean de juin (Archives de Prats-de-Mollo, Livre vert, f^o 38 r^o). La serra de Turquera est située dans le territoire actuel de La Menera qui a dépendu de tout temps de la baronnie de Serrallonga, mais il faut remarquer, dans cet acte, cette intervention de la mère de Bernard-Hugues, qui était cependant marié à cette époque. Les derniers actes connus de Bernard-Hugues « de Cabrenç, fils et héritier de feu G. Hug de Serrallonga », sont du 4 des calendes d'avril 1284. A cette date, Ermengaud de Llupia, fils de Gaucerand de Céret, reconnut tenir pour lui le fief du Vilar de Loba, situé dans la paroisse de Saint-Pierre de la Serra (Bellpuig). Le même jour Bernard-Ug de Cabrenç, se disant âgé de plus de vingt ans « et tenant la libre administration de ses biens », du conseil « de ses amis » et, entre autres, d'Arnald de Cortsavi, qui était son cousin-germain, renonça en faveur de Saurimunda, « damoiselle », fille de feu Gaucerand de Céret et par conséquent sœur d'Ermengaud de Llupia, à tous les droits qu'il pouvait avoir sur le fief que le dit Gaucerand avait tenu pour ses prédécesseurs, sur divers manses situés dans la paroisse de Saint-Christophe de Baget (au diocèse de Gérone), moyennant 1.475 sols barcelonais. C'est la dernière mention connue de Bernard-Ug, seigneur de Cabrenç. L'année suivante (1285) eut lieu la croisade de Philippe III, roi de France, contre le roi Pierre d'Aragon, dans laquelle le roi de Majorque se prononça contre son frère. Mais beaucoup de ses sujets du Vallespir, le vicomte de Castellnou, le baron de Cabrenç et bien d'autres, prirent parti pour le roi d'Aragon, combattirent contre les croisés français et persistèrent dans leur rébellion pendant toute la durée de la guerre qui ne finit qu'en 1298. Le rôle de Bernard-Ug nous est complètement inconnu au milieu de ces événements ; on ne connaît que le fait de sa rébellion, ou trahison, comme disait le roi de Majorque, ce qui entraîna la confiscation de tous ses biens au profit du domaine royal. On peut supposer qu'après la campagne de 1285, il resta auprès du vicomte de Rocaberti, mais il était déjà décédé avant le mois d'avril 1293 et il ne laissait qu'un fils et une fille qui lui succédèrent plus tard à Cabrenç. Pendant toute cette période et jusqu'à la paix défini-

ative, ce fut le roi Jacques de Majorque qui porta le titre de baron de Cabrenç. Le chevalier Pons de la Clusa étant décédé en 1292, sa fille mineure, Blanche de la Clusa, fut obligée de reconnaître le fief de son château qu'elle tenait pour le seigneur de Serrallonga. Son tuteur, Pierre Adalbert, reconnu en effet le 13 des calendes d'avril 1292 (mars 1293), au roi de Majorque, « que le château de la Clusa est tenu en fief pour le feu Bernard-Hugues de Serrallonga ou de Cabrenç et pour ses prédécesseurs, dont le roi de Majorque tient lieu et place et auxquels il a succédé par droit de confiscation, à cause de la trahison que ledit Bernard-Hugues a perpétrée contre ledit roi » (*Liber feudor.*, C, f° 167). Cette situation dura jusqu'en 1298. A cette époque, le roi de Majorque détenait encore, entre autres châteaux, celui de Castellnou, ainsi que les lieux de Rayners, Palauda et Fontanils, qui dépendaient de la baronnie de Cabrenç. La paix fut conclue entre le roi d'Aragon et celui de Majorque à Argelès, le 3 des calendes de juillet 1298, et tous les émigrés roussillonnais qui avaient suivi le parti du roi d'Aragon pendant la dernière guerre rentrèrent en possession de leurs biens, entre autres Jaspert et Dalmau de Castellnou, Arnau de Cortsavi et (d'après M. Gazanyola, page 180), « les fils de Bernard-Hugues de Cabrenç ». Les documents ne font connaître qu'un fils de Bernard-Hugues, nommé Guillem-Galcerand, et une fille, Béatrix de Serrallonga ».

ALART, *op. cit.*

SERRALLONGA (Guillaume-Galcerand de), fils du précédent, ne devait avoir guère plus de vingt ans lorsqu'il entra dans l'héritage de ses ancêtres. On le voit assister à Gérone, le 19 octobre 1302, à la prestation de foi et hommage faite au roi d'Aragon par l'infant Sanche de Majorque, au nom du roi Jacques son père. Le 28 septembre 1306, Guillaume-Galcerand de Serrallonga prêta foi et hommage à Pons-Hugues, comte d'Empuries, pour le château de la Clusa et, le 13 septembre 1307, il prêta un serment semblable au roi Jacques de Majorque pour le fief du château de Rayners. Le lendemain, le roi de Majorque Jacques I^{er} confirma en fief à Guillaume-Galcerand de Serrallonga les justices de la localité de ce nom et du château de Cabrens. On ignore la date de la mort de ce chevalier. Elle peut cependant être rapportée avec toute probabilité aux derniers mois de 1312, car sa sœur Béatrix lui avait déjà succédé en février 1313. Guillaume-Galcerand de Serrallonga mourut sans enfants.

ALART, *op. cit.*

SERRALLONGA (Beatrix de), sœur et héritière du précédent, transporta la baronnie de Serrallonga

dans la maison de Rocaberti (voir les articles de ce nom) en l'année 1313.

ALART, *op. cit.*

SERRES (Jean de), damoiseau de Perpignan, fut appelé par la reine Marie d'Aragon au commandement de la châtellenie de Bar en remplacement de Michel de Vera, mort au service du roi. Plus tard l'*alcaydie* de la Tour Cerdane lui fut conférée. Jean de Serres était viguier de Roussillon au mois d'octobre 1440.

Archives des Pyr.-Or., B. 233, 406, G. 142.

SERVENT (François), chirurgien de Perpignan, collabora, avec Gelabert et Torrello, à la publication en catalan d'une édition revue et corrigée de la Chirurgie d'Argilata.

HENRY, *Histoire de Roussillon*.

SERVENT (Jean) occupait l'archidiaconé de Vallespir en 1394. Il succéda à Etienne d'Agremont. Jean Servent était encore auditeur en la cour royale d'Aragon. Le roi Martin I^{er} lui donna commission pour poursuivre dans le diocèse d'Elne tous prêtres et clercs possédant des bénéfices royaux qui étaient accusés d'immoralité ou d'autres délits. François Alerigues, orfèvre de Perpignan, fabriqua un sceau d'argent pour l'usage du nouveau commissaire ecclésiastique. En 1407, Martin I^{er} étendit les pouvoirs judiciaires de Jean Servent en lui confiant l'instruction d'affaires criminelles concernant divers chapelains, prêtres royaux et autres ecclésiastiques du Roussillon, qui échappaient à la juridiction de l'Ordinaire du diocèse, à cause de leur qualité de *familiers* du roi. L'archidiacre Servent fut encore chargé par le même monarque d'obtenir de l'évêque et du clergé d'Elne des subsides, dans le but de seconder l'expédition qu'il se disposait à entreprendre contre les Maures.

Archives des Pyr.-Or., B. 188, 189, 211, 269.

SETANTI (Joachim) reçut de Philippe II des provisions qui lui conférèrent la châtellenie de Bellegarde, à la mort de Gérard de Sant-Marti. Joachim Setanti, qui donna la démission de son office en faveur de Jean de Camalonga, continua toutefois de percevoir, jusqu'à son décès, le salaire attaché à la charge d'*alcayde* de Bellegarde. Guillaume de Armengol fut appelé à recueillir la succession de Joachim Setanti au château de Bellegarde.

Archives des Pyr.-Or., B. 373, 378, 384.

SEXA (Guillaume de) était châtelain de Puyvalador en 1370.

Archives des Pyr.-Or., B. 129, 150, 157.

SFORZA (Ascagne-Marie), fils de François Sforza, duc de Milan, et de Marie Bianca, naquit à Crémone le 23 mars 1453. Destiné à l'Eglise, il fit de bonnes études à Rome. En 1476, après le meurtre du duc Galéas-Marie, son frère, Ascagne-Marie Sforza partagea les vicissitudes de sa famille. Proscrit par Simoneta, il applaudit à la chute de ce ministre ; mais l'usurpation de Louis le Maure le jeta parmi les mécontents, et il ne tarda pas à reprendre le chemin de l'exil. Dans la suite, les deux frères se rapprochèrent, et Louis demanda pour Ascagne le chapeau de cardinal que le pape Sixte IV lui accorda en 1484. Ascagne-Marie Sforza jouit à Rome d'une grande faveur. Outre l'administration des diocèses de Pesaro, de Crémone et de Novare, il eut à gouverner comme légat le patrimoine de saint Pierre. Son crédit s'augmenta encore sous le pontificat d'Alexandre VI. Ayant eu une part notable dans son élection, il reçut en récompense l'office de vice-chancelier, plusieurs bénéfices, quantité de terres et de châteaux et le palais Borgia. Ne se croyant pas en sûreté dans Rome, non seulement à cause de ses richesses considérables, mais parce qu'il passait pour le chef du parti français dans le sacré collège, il en sortit et se retira sur le domaine des Colonna. Le 20 janvier 1494, Charles de Martigny, évêque d'Elne, ayant été transféré à Castres, Ascagne-Marie Sforza fut nommé à sa place. Ce prélat ne prit jamais possession du siège d'Elne, dont il resta titulaire pendant une seule année. Ascagne-Marie Sforza était évêque d'Elne lors de l'invasion des Français en Italie. Il fut l'un des quatre ambassadeurs que Charles VIII députa auprès du pape, au mois de décembre 1494. Sans respect pour le droit des gens, il fut arrêté et conduit au château Saint-Ange. On le rendit bientôt à la liberté et il figura, le 31 décembre 1494, dans l'entrée solennelle que fit Charles VIII à Rome. Vingt jours plus tard, Alexandre VI donna l'évêché d'Elne à son fils, César Borgia. Le cardinal Ascagne-Marie Sforza représenta, auprès de Charles VIII, les intérêts du Saint-Siège. A l'avènement de Louis XII, qui avait juré la perte de Louis le Maure et la ruine des Sforza, le cardinal Ascagne-Marie revint à Milan et se joignit à son frère pour arrêter par tous les moyens l'irruption des Français. Ce ne fut qu'au dernier moment qu'il chercha son salut dans la fuite. Livré par un traître aux Vénitiens et par ceux-ci à Louis XII, Ascagne-Marie Sforza fut enfermé d'abord à Pierren-Cise, près Lyon, puis dans la Tour de Bourges. En 1503, il lui fut permis de se rendre au conclave à la condition de céder sa voix au cardinal d'Amboise. Comme il n'en fit rien, il eut ordre de rentrer dans sa prison, ce que le pape Jules II empêcha. De partisan de la France, Ascagne-Marie Sforza devint son plus violent ennemi, et il s'occupa sans relâche de

lui susciter des embarras. Le poison ou la peste, on ne sait lequel, l'arracha brusquement à ses ténébreuses intrigues pour le conduire au tombeau. Il mourut à Rome, le 28 mars 1505.

HOEFER, *Nouvelle biographie générale*.

SIAU (François-Emmanuel-Léonard) était négociant à Perpignan avant la Révolution. Délégué en 1790, par la garde nationale de cette ville, pour exposer à la Constituante les troubles provoqués par le vicomte de Mirabeau, il fut élu, le 1^{er} septembre 1791, député des Pyrénées-Orientales à l'Assemblée Législative, le quatrième sur cinq, à la pluralité des voix sur 139 votants. François Siau fut membre du comité du commerce, ne joua aucun rôle en vue et disparut de la scène politique après la session parlementaire.

ROBERT, BOURLOTON et COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*.

SIAU (Antoine), né en 1799, fut, au rapport de M. Pierre Vidal, « un des plus zélés et des plus intelligents propagateurs du progrès agricole et horticole, et spécialement de ce qui concerne l'éducation régénérée et perfectionnée des vers à soie. Siau fut l'ami de Pasteur, et lorsque cet illustre savant vint dans les Pyrénées-Orientales, en 1867, il lui fit visiter plusieurs éducations dans diverses localités. Cette visite fut le point de départ des progrès si remarquables de l'industrie séricicole dans le Roussillon ; ils sont dus aux découvertes et aux leçons de Pasteur et au prosélytisme ardent et éclairé d'Antoine Siau. En 1880, Siau fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. C'était le couronnement d'une longue, très longue carrière consacrée au bien et aux intérêts publics ; il avait alors 81 ans. Il mourut un an après. Quelque temps avant sa mort, Léon Brousse fit son portrait qui fut exposé au Salon de 1882. Pierre Véron a décrit et caractérisé en quelques lignes cette superbe toile : « M. Siau, assis, accoudé sur un fauteuil, interrompt sa lecture et lève sa tête vénérable, ouvre la bouche et, du regard, semble interroger. Faciès fouillé d'étude et d'une expression des plus sincères. »

XXVI^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales. — PIERRE VIDAL, *Histoire de la ville de Perpignan*, Paris, Welter, 1898.

SICART DE TAQUI (François de), citoyen noble, devint en 1775 viguier de la Cerdagne française, et exerça cette charge jusqu'en 1787, date de sa mort. Il épousa, en 1775, à Villefranche-de-Conflent Anne d'Aloungny, fille de Louis d'Aloungny, chevalier de Saint-Louis, major de la place de Villefranche et

de Marie-Thérèse de Miquel. De cette union naquit un fils appelé aussi François, dont la notice suit.

MIQUEL DE RIU, *Extrait des souvenirs de M. François Sicart d'Aloungny*, dans le XXXVIII^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.

SICART (François de), fils du précédent, né en 1778, fut nommé viguier de Cerdagne, à la mort de son père, bien qu'il fut à peine âgé de neuf ans. Un substitut remplît les fonctions de cette charge jusqu'à l'époque de la Révolution. Après avoir pris du service dans un régiment de cavalerie, François de Sicart d'Aloungny retourna dans le Roussillon en 1803. Il contracta alors alliance avec une demoiselle Miquel de Riu-Calmètes et revint en Cerdagne pour y relever les débris de sa fortune. En 1810, les armées espagnoles ayant envahi la Cerdagne, ravagèrent et incendièrent les domaines de François de Sicart d'Aloungny, qui quitta alors le département des Pyrénées-Orientales pour entrer dans l'administration des douanes. François de Sicart d'Aloungny prit sa retraite en 1845, étant inspecteur. Il avait été élu deux fois maire de Villefranche-de-Conflent, en 1806 et en 1850. Il mourut à Perpignan le 26 décembre 1863.

MIQUEL DE RIU, *op. cit.*

SIMON (Jean), plus connu sous le nom de *Coll-Suspiné* et de *Tocabens*, naquit en 1821 à Saint-Martin de Forès (Espagne). Il exerçait dans cette localité le métier de marchand de safran. Jean Simon arriva dans le Roussillon en 1840, à la suite des réfugiés carlistes, victimes de la guerre civile. Doué d'un tempérament vif et d'une intelligence supérieure, il ne tarda pas à se créer des relations avec certains de ses coreligionnaires politiques. Le 21 février 1845, il avait déjà organisé, à Las Illas, une bande de treize brigands qui, durant une année et sous le nom de *Trabucayres*, jetèrent l'épouvante et l'effroi dans le département des Pyrénées-Orientales. Le 27 février de cette même année, les Trabucayres arrêtèrent une diligence dans une forêt située entre Gérone et le village de Tordera. Vingt voyageurs furent pillés et maltraités. Trois d'entre eux furent retenus en otages, parmi lesquels un jeune étudiant de seize ans, Jean Massot, originaire de Darnius. Après avoir demandé le silence aux voyageurs avec de terribles menaces, les assassins disparurent dans les bois. Les autres sequestrés, accablés sous le poids de la fatigue et des ans, ne pouvant plus suivre à travers la montagne la marche forcée des séides de *Coll-Suspiné*, ne tardèrent pas à succomber. Restait le jeune Massot. Les Trabucayres décidèrent de le mettre en lieu sûr et sous bonne garde : ils risquaient en le traînant après eux de lui fournir le moyen de s'évader, à l'occasion d'une rencontre

avec la force armée. Ils l'enfermèrent, en conséquence, dans la grotte de *Bassaguda* (commune de Coustouges), cavité circonscrite de manière que cinq hommes assis, la tête courbée, y sont à l'étroit. C'est là que l'infortuné Massot passa le dernier mois d'une existence d'angoisses, du 1^{er} avril au 1^{er} mai 1845. C'est là aussi qu'il écrivit à sa mère éplorée lettres sur lettres pour obtenir le prix de sa rançon. Chacune de ces lettres était accompagnée d'une autre missive du commandant *Coll-Suspiné* qui signait *Tocabens*. Toutes disaient invariablement à Mme Massot que si elle n'envoyait pas, à bref délai, 800 onces d'or (65.000 francs) à un lieu désigné, elle recevrait bientôt une nouvelle demande accompagnée d'une oreille de son enfant, puis une autre oreille, et successivement le nez, les yeux et enfin la tête. A la suite des démarches de la famille Massot, on s'était décidé des deux côtés des Pyrénées, à concerter un mouvement pour prendre les Trabucayres entre deux feux. Ceux-ci comprirent qu'ils ne pouvaient rester plus longtemps à la limite des deux pays sans courir le risque d'être pris. Ils se décidèrent à entrer en Roussillon, et à attendre, près de la *Fou*, au *Mas de l'Aloy* (commune de Cortsavi) que l'orage fut passé. Mais avant de partir, il fallait se débarrasser du prisonnier. La mort de Massot fut résolue. Cette victime dont l'innocence et la jeunesse eussent désarmé le plus lâche, périt égorgée, mutilée à coups de poignards dans la grotte de *Bassaguda*, le 1^{er} mai 1845. Le 5 mai 1845, la douane, la gendarmerie et une compagnie d'infanterie cernèrent le mas de l'Aloy. La porte étant ouverte, quatre hommes enveloppés de capes sortirent précipitamment de la grange : on les somma de s'arrêter, mais ils prirent la fuite. On commanda de faire feu ; un d'eux tomba mortellement blessé, les autres furent poursuivis et arrêtés. Solidement liés, les malfaiteurs furent dirigés vers la prison de Céret. D'abord incarcérés à la maison d'arrêt du second arrondissement, les Trabucayres furent transférés à Perpignan, dans la prison de Sainte-Claire. L'instruction du procès dura près d'un an. Les suppôts de *Coll-Suspiné* comparurent en Cour d'assises le 19 mars 1846. En raison du nombre des prévenus (ils étaient dix-sept) et de la grande affluence que devait attirer l'intérêt des débats, la salle des audiences étant trop petite, l'affaire fut jugée dans la chapelle de l'ancien couvent de Saint-Dominique, alors affectée à l'enseignement primaire des enfants de troupe. Là se trouvent aujourd'hui les magasins du génie militaire. Les débats durèrent dix jours. Les récits des témoins firent frissonner tous les assistants. Quatre avocats avaient pris place au banc de la défense. Les jurés entrèrent dans la salle des délibérations le 28 mars, à trois heures de l'après-midi. Ils en sortirent à huit heures du soir,

après avoir répondu aux deux cent quarante-trois questions qui leur avaient été posées. Alors éclata sur le banc des accusés une scène de scandale telle que les fastes judiciaires n'en ont jamais enregistré. Pendant que la cour délibérait sur l'application de la peine, les Trabucayres parlaient et vociféraient à la fois, accompagnant leurs paroles de gestes injurieux et menaçants ; c'étaient des imprécations contre les témoins, contre les jurés, contre la loi française, mêlées aux plus horribles blasphèmes. Simon, dit *Coll-Suspiqué*, entre autres, se posa comme une victime de ses opinions carlistes : « C'est là, s'écriait-il, en désignant le siège de la Cour, et non ici, qu'est une bande de voleurs ». Après une heure d'attente, la Cour monta sur son siège, et, au milieu du silence le plus imposant, M. le président Jac, prononça d'une voix ferme et retentissante le verdict qui condamna treize Trabucayres à diverses peines et quatre principaux d'entre eux à la peine de mort. Le chef, Simon (*Coll-Suspiné*) et un de ses sicaires nommé Balme devaient être exécutés à Céret. Deux autres devaient subir la peine capitale à Perpignan. Le 11 mai suivant, une tentative d'évasion fut découverte dans la prison. Les Trabucayres condamnés à mort étaient parvenus à pratiquer une ouverture dans le sol du cachot où ils étaient détenus. Peu s'en fallut que cette tentative ne réussit. Le 26 juin 1846, le pourvoi des quatre condamnés à mort étant rejeté, leur exécution eut lieu sans retard. Jean Simon et Balme furent guillotins à Céret, le 27 juin 1846, à quatre heures du soir. Ce jour-là, deux de leurs complices subirent aussi la peine capitale à Perpignan.

Napoléon VIROS, *Conférence sur les Trabucayres*.

SINTREMOND, religieux bénédictin, essaima de l'abbaye de Saint-André de Sorède, en compagnie d'un groupe d'autres moines, pour se fixer, vers 850, dans la région de Reglella, alors en friche. La colonie monacale bâtit dans ces parages un monastère et une église connus sous le vocable de saint Clément. Sintremond et ses religieux vouèrent leur vie à l'œuvre de défrichement et d'exploitation agricole de la contrée de Reglella. Ils obtinrent de Charles-le-Chauve une charte qui accorda à leur nouveau monastère des franchises et de nombreux privilèges.

Abbé P. BONET, *Impressions et souvenirs (Ille-sur-Tet et ses environs)*.

SIRACH (Jean), chanoine et sacriste de l'abbaye de la Réal, passa un contrat, le 8 juin 1456, avec les consuls de Millas, par lequel il s'engagea à construire de grandes orgues pour l'église de cette localité. Jean Sirach fut élu, en 1462, abbé de Notre-Dame de la

Réal. Il ne fut toutefois à la tête de cette collégiale que durant l'espace de cinq mois.

Gallia christiana, t. VI, col. 1114. — Abbé J. CAPEILLE, *Etude historique sur Millas*.

SIRACH (Jacques), promu à l'abbatiate de Saint-Martin du Canigou en 1522, recueillit la succession de Gaspard Borrell. Le 30 décembre 1522, un indult fut accordé à l'abbé de Saint-Martin, qui lui octroya le droit d'user de la mitre, de la crosse et des autres insignes abbatiaux. Cette concession apostolique donna encore au prélat qui présidait à la direction du couvent le droit de conférer la tonsure et les ordres mineurs aux novices et aux autres personnes dépendantes du monastère, de réconcilier les églises et les cimetières pollués. Jacques Sirach mourut le 12 juin 1534.

Inventaire de dom d'Agullana.

SIRVEN (Emmanuel) naquit à Perpignan, le 9 janvier 1795. Il était issu de la famille Sirven, de Castres, dont les malheurs causés par le fanatisme protestant sont entrés dans le domaine classique de l'histoire de France, à la suite du retentissant procès que Voltaire soutint pour la réhabiliter. De bonne heure, Emmanuel Sirven montra un goût très prononcé pour la poésie et surtout pour la chanson, genre alors en vogue dans les cercles littéraires et les salons. Il ne tarda pas à se livrer à la composition et, marchant sur les traces de maîtres tels que Bérenger, Desaugiers, Armand Gouffé, obtint d'eux les plus flatteuses approbations. C'est dans les colonnes du *Publicateur* que Sirven avait inséré ses essais poétiques. En 1835, il publia à Paris un volume de chansons intitulé : *Raison et Folie* « dans lequel, écrivait un critique du temps, de Pradel, on remarque des morceaux que ne désavoueraient pas nos maîtres à tous ». *Le Voyage aux bains de la Preste*, une scène lyrique connue sous le titre *La révolte du Caire* et dont Ch. Nodier accepta la dédicace, suivirent l'apparition des premières œuvres du chansonnier roussillonnais. En même temps, il collaborait à diverses revues et à différents périodiques littéraires. En 1833, Sirven avait contribué pour une large part à la fondation de la Société Philomathique devenue plus tard la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyr.-Or. Il fut élu à plusieurs reprises secrétaire de cette association savante et donna à ses bulletins les fruits les meilleurs de ses travaux poétiques ou historiques. Sirven prit à cœur le développement de l'instruction primaire dans la ville de Perpignan. Depuis 1834, il remplissait les fonctions de membre du comité des écoles. Deux ans plus tard il dressa un état statistique faisant connaître le nombre d'enfants perpignanais qui fréquentaient alors les classes

publiques, les écoles libres et de ceux qui étaient privés de toute instruction. Ce travail valut à son auteur une médaille d'honneur décernée par la société de statistique de Paris. Frappé des avantages que la Ville retirerait de la création des salles d'asile, Sirven présenta encore, en 1839, un mémoire au conseil municipal tendant à l'établissement d'écoles gratuites à Perpignan. L'édilité adopta ses conclusions et, quelques mois après, la première salle d'asile ouvrit ses portes aux tout petits enfants. Nommé en 1851 économe des hospices de Perpignan, Sirven dirigea ses facultés vers un genre de travaux intellectuels en harmonie avec sa tournure d'esprit : l'étude du passé historique du Roussillon. Dès 1856, il éditait une *Notice sur la fondation de l'hôpital Saint-Jean, de l'hospice de la Miséricorde et du dépôt de charité de Perpignan*. Ce mémoire provoqua une lettre élogieuse de l'illustre Gerbet, écrite à la date du 30 août 1856 : « Si cette lecture m'a fort intéressé, disait l'éminent prélat, ce n'est pas seulement parce que cet écrit a pour objet des institutions qui ont bien des droits à notre respect et à notre reconnaissance, c'est aussi parce que cette notice m'a paru très bien faite et qu'elle ne m'a laissé d'autre regret que celui de sa brièveté. » Encouragé par les paroles du grand évêque, Sirven entreprit alors la publication des *Ephémérides de l'hôpital Saint-Jean et de l'hospice de la Miséricorde* qu'il inséra dans les tomes XI, XII et XIII de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyr.-Or. Cette œuvre un peu sèche est froide à la lecture, mais nourrie de documents et de faits, elle ne peut qu'intéresser ceux qui s'adonnent aux études économiques ou sociales. Le cadre s'agrandira le jour où un érudit, démêlant les liasses des archives hospitalières, dressera l'inventaire des pièces riches et abondantes que recèle une des salles de l'hôpital civil de Perpignan. Sirven est encore l'auteur d'un certain nombre de biographies de Roussillonnais illustres et d'une monographie sur le donjon de la citadelle de Perpignan. Il mourut en 1865.

Articles nécrologiques parus dans divers périodiques.

Branche aînée ou des vicomtes d'Evol

SO (Guillaume de) était fils de Bernard de Llo et neveu d'Arnald de So. Le 7 octobre 1260, le roi Jacques le Conquérant lui fit donation du château d'Eus, des villages d'Evol et de Sahorre, de la chàtellenie de Puyvalador et de la moitié du lieu d'Estavar. Cemonarque concéda en même temps à Guillaume de So les justices de toute juridiction, les censives, les rentes, les droits de lods et autres de ces différents fiefs. Le 24 novembre 1266, le roi d'Aragon agrandit encore le domaine seigneurial de ce chevalier en lui octroyant la propriété des châteaux de So et de Querigut. Guillaume de So reçut la juridiction sur le

territoire et les habitants de ces deux chàtellenies, sous la réserve qu'il les tiendrait en fief pour le vicomte de Castellbo qui n'était autre que le comte de Foix. Guillaume de So assista à la prestation de foi et hommage que Jacques de Majorque fit entre les mains du roi d'Aragon, le 20 janvier 1278, dans le cloître des Frères-Prêcheurs de Perpignan. En 1290, Roger-Bernard comte de Foix avait cru pouvoir se soustraire à la suzeraineté du roi de Majorque, en chassant des châteaux du Donnezan, le baron d'Evol. Mais Sanche, fils aîné de Jacques I^{er}, se rendit en Cerdagne avec une armée et força à la soumission le nouveau comte de Foix, Gaston I^{er}. Celui-ci vint à Perpignan le 11 novembre 1303, et se reconnut vassal du roi de Majorque pour les terres du Donnezan et les fiefs de Guillaume de So situés dans le Capcir, la Cerdagne, le Conflent et Barida. « Malgré toutes ces protestations de fidélité, dit M. l'abbé Giralt, la guerre allait recommencer (entre Jacques I^{er} et le comte de Foix) lorsque des amis s'interposèrent. Le vicomte de Narbonne et Pierre de Fenouillet leur firent accepter un traité, le 15 juillet 1304, mais on ne put terminer cette affaire qu'en 1308, par la médiation de la reine Esclarmonde de Foix et le vicomte de Cardone. Guillaume de So était désigné en 1286 comme l'un des manumisseurs de son parent Guillem de Canet. Il vivait encore en 1307, et cependant son nom ne reparait à cette dernière date qu'à l'occasion de la juridiction civile du château de Sauto et des justices criminelles de ce lieu. Le roi Jacques de Majorque s'y réservait le mère et mixte empire, ainsi que la moitié des dîmes, qui étaient en l'année 1400 inféodées à Guillem Calvet, de Perpignan. Dès l'année 1302, Bernard de So était à la tête des affaires, en qualité de fils émancipé de Guillaume de So, chevalier, et le 12 des calendes d'octobre 1308, il faisait mention de la mort de son père, dont il se disait héritier universel *ab intestat*. Guillaume de So avait épousé Géralda de Cortsavi. Il laissait un second fils, Arnal de So, en 1312 chevalier et seigneur de Puysserguier (Hérault), dont une fille, Timburge, hérita de cette seigneurie et se maria avec le vicomte de Narbonne, et l'autre, Géralda, épousa le seigneur de Talayran (Aude). »

Abbé GIRALT, *Notice historique de la vicomté d'Evol*, dans le XLVI^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.

SO (Bernard de), fils du précédent, seigneur d'Evol, vendit, le 20 septembre 1308, au roi Jacques I^{er}, le lieu de Fontrabieuse pour la somme de 8.000 sols barcelonais. Sanche, son successeur sur le trône de Majorque, rendit ce fief en 1317 à Bernard de So, en considération des nombreux services qu'il en avait reçus et qui l'avaient obligé à de fortes dépenses. « En outre et à titre de récompense, raconte

M. l'abbé Giralt, le prince assura à Bernard de So l'inféodation des justices civiles, du mère et mixte empire sur les habitants. Il fit pourtant une réserve. C'est que les hommes de ce village devaient rester sous la juridiction militaire du château royal de Puyvalador, qui pouvait les obliger, en cas de guerre, au même titre que les hommes de la dite châteltenie, pour les droits d'host et de chevauchée, les corvées, le guet et l'appel aux armes. Cette concession féodale était faite moyennant la somme de 400 livres barcelonaises, que le Roi remettait en paiement de 400 livres, pour lesquelles le seigneur d'Evol, co-propiétaire par indivis avec le roi de toutes les forêts de la vallée d'Evol, lui cédait la moitié des arbres lui appartenant dans la forêt du val d'Anyans, nécessaire pour les besoins du château de Celra... Le 4 août 1311, le roi Sanche donna en fief à Bernard de So la juridiction et les justices civiles, qui lui appartenaient dans le château, le village, la vallée d'Evol et tout son territoire; de plus, illui baillait en fief la juridiction criminelle, le mère et mixte empire, ou la haute juridiction sur les habitants d'Evol, comme aussi la juridiction criminelle basse sur les lieux d'Estavar et Bajanda. Ceci ne dérogeait en rien aux droits que Gaston, comte de Foix et vicomte de Castellbo, pouvait avoir sur Evol, Estavar et autres lieux, qu'il reconnut tenir en fief pour le roi de Majorque à Perpignan, la veille des nones de décembre 1313. Peu auparavant, le jour des nones d'août de la même année, à Puycerda, Bernard de So avait, de son côté, prêté foi et hommage au roi Sanche pour le château de Sauto et ses dépendances, ainsi que pour le vilar de Creu, en Capcir. Il acheta en 1320, à Jean Durand, jurisconsulte de Perpignan, pour 7.000 sols barcelonais le vilar des Horts avec des revenus de propriétés sises à Serdinya, Mirles, Marinyans, la Guardia et Joncet. Jean Durand l'avait acquis de Pons Guillem, de Villefranche, en 1313 et Bernard Guillem l'avait acheté peu auparavant à Guillem d'Avinyo. Bernard de So le cédait peu après au donzell Pons d'Ille qui, ne pouvant payer le prix convenu, était obligé de le lui revendre en 1321. Le village des Horts resta annexé à la vicomté d'Evol jusqu'à la révolution. Un acte des nones d'octobre 1319 mentionne Bernard de So, viguier de la Cerdagne et du Barida, et le chevalier Raymond de Palerols, son lieutenant. La même année il avait acheté les domaines, revenus et autres biens que les frères Pons et Raymond Guillem, de Villefranche, possédaient à Llivia, aux lieux de Gurguja, Céréja, Angoustrine et autres lieux de la Cerdagne. Mais comme le Roi voulait se réserver sur ces biens la baylie de Llivia, qui était la propriété des dits vendeurs, ainsi que les justices civiles et criminelles, il la lui céda le 8 des ides de décembre

à Perpignan, moyennant une compensation, et il déclara tenir tous ces domaines en fief pour le Roi : la tour et les moulins de Llivia, le champ de *terres-blanches*, les redevances de fromages et les corvées de labour, de charroi et autres relatives à la mouture du blé, comme aussi la rente de 1150 truites que, par cet achat, il acquérait au lieu d'Angoustrine. Vers la même époque, Bernard de So avait pris part à une de ces guerres privées si fréquentes entre les seigneurs du moyen-âge. En compagnie de Jasbert de Castellnou et d'Arnal de Cortsavi, il était venu aider son neveu le vicomte de Narbonne contre le vicomte d'Ille que soutenait Guillem de Canet. Plus tard, il s'unissait à ce même vicomte d'Ille contre Adhémar de Mosset. On lit au testament de Jean de So, de l'année 1347, qu'il légua 5.000 sols aux habitants de Mosset pour les dommages que son père leur avait causés en cette occasion. Une partie de la colline qui sépare les vallées de Conat et de Mosset, entre Riaet Fornols, a conservé le nom de Pla-de-val-en-So. Dans un acte des ides d'avril 1325, Bernard de So est appelé seigneur de Cortsavi. Arnal de Cortsavi venait de mourir et sa baronnie était passée par héritage au fils aîné de sa sœur. Le seigneur d'Evol, déjà puissant et riche, unissait à ses domaines la plus importante baronnie du Vallespir. On trouve mentionnée, le 8 des ides de novembre 1339, une chapellenie que noble Bernard de So avait fondée à Cortsavi pour perpétuer la mémoire de ses ancêtres. Le 18 des calendes d'octobre 1335, il cédait au roi Jacques II, la baronnie et le château de Cortsavi, le château de Labastide en Vallespir et la dîme de Prats-de Mollo; il en recevait en échange les seigneuries de Millas et de Calce, et pour la plus-value de 5.000 sols barcelonais, il obtenait que le nouveau chemin allant de Perpignan au Conflent par Millas, serait obligatoire et ne pourrait être changé. A cet acte signèrent avec lui ses deux fils, Jean et Bernard. Ce dernier se dit émancipé et renonce à la donation que son père lui avait faite de la baronnie de Cortsavi. Bernard de So mourut peu de temps après. »

Abbé GIRALT, *op. cit.*

SO (Jean de), fils aîné et héritier du précédent, porta le titre de vicomte d'Evol, dès l'année 1337. Le 17 juillet 1339, il assista, ainsi que son père Bernard, seigneur de Millas, à la prestation de l'hommage que Jacques II fit au roi d'Aragon, dans la ville de Barcelone. Lorsque, le 27 février 1342, le roi de Majorque reçut à Perpignan l'ordre de comparaître devant son suzerain, Jean de So se trouvait à ses côtés avec le vicomte d'Ille et Pons de Lluipia. Ces trois chevaliers portaient le titre d'officiers de la maison du roi. A cette époque, le vicomte d'Evol fit construire La Bastide d'Olette dont on aperçoit encore de nos jours

les tours sur la rive droite de la Tet. Le 29 janvier 1340, Jacques II vendit à Jean de So les lieux de Celra et de Jujols. Des difficultés ayant surgi à propos de la cession de Celra, le roi de Majorque annula cette vente et donna en échange, au vicomte d'Evol, la juridiction sur le lieu d'Ayguatebia. Le roi de Majorque, qui avait emprunté mille livres barcelonaises, assigna en paiement, le 25 septembre 1341, à Jean de So, vicomte d'Evol, son fidèle conseiller, diverses sommes sur les revenus de Villefranche, Sahorre, Fuilla, Serdinya, Vinça, Rodez, Argelès, Volo, Tresserre, la Comalada, Cortsavi. Dans la même époque, il lui confirma le mère et mixte empire et toute juridiction, dans le château et le village d'Evol. Le 2 novembre il lui donna en récompense de ses services, le commandement du château et de la tour de Llivia avec cent livres barcelonaises par an, ainsi que la baylie de ce lieu, telle que l'avait possédée son père Bernard de So, vicomte d'Evol, lequel l'avait cédée au roi Sanche. Le 17 septembre 1341, Jacques II donna à vie à Jean de So tous les revenus royaux de Railleu, pour qu'il put en jouir, soit qu'il fut à la cour ou ailleurs. Le 4 juin 1343, il lui vendit le château de Railleu avec ses droits, ses dépendances et ses fiefs. Le 1^{er} mars 1344, le vicomte d'Evol acheta de Guillaume Belissen l'arrière-dîme de Trullas, affermée par les commissaires du roi et le 25 avril, il en paya le prix au Procureur royal. Sur ces entrefaites, Pierre-le-Cérémonieux ayant franchi les Pyrénées, s'avancait vers Perpignan pour surprendre le roi de Majorque dans son palais. Le 16 juillet 1344, le jour où le roi d'Aragon faisait son entrée à Perpignan, Bernard de So s'empara du château d'En, qu'il livra au pillage. Mis en demeure de prêter serment à Pierre IV, le vicomte d'Evol s'y refusa. Il demeura fidèle au prince dont il avait été le conseiller et le familier. Le 12 janvier 1345, le roi d'Aragon reprit à Jean de So les lieux et les châteaux d'Evol, La Rocha, Sauto, etc., dont il l'indemnisait par la cession des châteaux de Saint-Martin et de Subirats dans la Barida. Jean de So mourut en 1347, ayant eu de son épouse Isabelle deux fils, Bérenger et Bernard, dont les notices suivront.

Archives des Pyr.-Or., B. 96, 190, 253, 276. — LECOY DE LA MARCHE, *Les relations politiques de la France avec le royaume de Majorque*. — Abbé GIRALT, *Notice historique de la vicomté d'Evol*, dans le XLVI^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.

SO (Bernard de), frère du précédent, reçut, en héritage de son père, la baronnie de Cortsavi. Le 14 septembre 1335, le roi Jacques II, par l'intermédiaire de son procureur Raymond de Montbrun, conclut un pacte avec Bernard de So. D'après les termes du contrat, celui-ci abandonnait au souverain les châteaux et les fiefs de Cortsavi et de La

Bastide. En retour, le roi de Majorque lui fit don des seigneuries de Millas et de Calce. Il fut stipulé, entre autres conditions, que Bernard posséderait en franc-alleu tous les droits composant ces deux seigneuries, et que seule la haute justice serait tenue en fief pour le roi. Pour la plus-value de 50.000 sols barcelonais, Bernard de So obtint que le nouveau chemin conduisant de Perpignan dans le Conflent fut obligatoire. A l'encontre de son frère, le vicomte d'Evol, qui resta fidèle au roi de Majorque détrôné, Bernard de So reconnut la domination de Pierre IV en Roussillon. Il conserva dès lors la baronnie de Millas avec tous ses biens. Bernard de So contracta alliance avec Bérengère de Bultero et eut d'elle trois enfants : Jean, Agnès et Esclarmonde. « Jean de So, dit M. l'abbé Giralt, était en 1355 dans l'armée du roi d'Aragon. Son père était en 1338 auprès du roi, à Gérone, et signait avec lui le privilège de Puig-Valador. Bernard de So était conseiller et majordome du roi Pierre lorsque, le 2 mai 1368, les consuls de Perpignan reçurent ordre de payer une indemnité de 6000 florins pour les dommages causés au dit noble conseiller et à son fils Jean de So, alors au service du roi durant la guerre de Castille, pour être allés au lieu de Millas avec une troupe armée... Jean de So obtint la main de Marguerite, dame de Talavera, au diocèse de Vich, et s'établit au-delà des Pyrénées. Le 5 juin 1386, le seigneur de Talavera faisait quittance d'une dette à Arnaud Ça Balma, ancien procureur de feu son père, Bernard de So, et il présentait sa fille Marguerite, âgée de quatorze ans, au couvent de Saint-Sauveur, à Perpignan. Un de ses descendants, Bernard de So, seigneur de Talavera et de Pavia, dans la viguerie de Cervera, mariait, le 21 février 1333, à Barcelone, sa fille Isabelle avec Galcerand de Burgues y de Sant-Climens, en présence de sa femme Eléonore et de son fils Antoine de So. L'*Adarga catalana*... donne les armes de la famille de So établie à Cervera : *d'or, traversées par une bande de gueules*, que nous croyons avoir été les armes primitives de la famille de So d'Evol. Elles sont peintes en un retable d'autel à Evol, à côté des armes d'Aragall. »

Archives des Pyr.-Or., B. 118, 190, 440. — Abbé J. CAPEILLE, *Etude historique sur Millas*. — Abbé GIRALT, *Notice historique de la vicomté d'Evol*.

SO (Arnaud de), frère des deux précédents, fit son testament à Perpignan, le 9 mai 1340, et légua tous ses biens à l'hôpital de cette ville. Ses frères lui avaient laissé une petite part dans l'héritage paternel et c'est à ce titre qu'il réclama, le 31 octobre 1351, la suzeraineté de la dîme des Angles et de Conangle, vendue par Arnaud de Llupia à Michel Fustet, chanoine d'Urgell. Le procureur royal du Roussillon

ne fit pas droit aux revendications d'Arnaud de So, par suite de la confiscation de la vicomté d'Evol qui avait eu lieu en 1345. Arnaud de So mourut avant le 20 août 1371. Sa femme, Guillelma, était alors tutrice de son fils, Bernard de So. L'héritier d'Arnaud de So fut probablement Bernard de So. Le 6 juin 1416, celui-ci était procureur de Constance, veuve du chevalier Bérenger de Perapertusa, damoiseau du diocèse d'Aleth.

Abbé GIRALT, *op. cit.*

SO (Bernard de) était le fils cadet de Jean de So, vicomte d'Evol, et d'Isabelle. Comme il était mineur à la mort de son père, il resta quelque temps, ainsi que son frère aîné, Bérenger de So, sous la tutelle du damoiseau Imbert de Bélesta. « Pendant ce temps, dit M. l'abbé Giralt, Bérenger et Bernard de So recouvrèrent la vicomté d'Evol. Sur la réclamation de leur suzerain, le comte de Foix, le château d'Evol fut remis par sentence du Conseil royal d'Aragon, en date du 28 septembre 1352, à Bérenger, héritier de Jean de So. Peu après, le 26 juillet 1352, Imbert de Bélesta, tuteur testamentaire de Bérenger de So, vicomte d'Evol, afferma les revenus du lieu de Railleu, par acte passé au lieu d'Olette. En 1366, Bernard de So, vicomte d'Evol, héritier universel des biens de Jean de So et d'Isabelle, pour payer ses dettes, vendit à Pons Descallar la châtellenie et le bailliage de Llivia, au prix de 13.000 sols barcelonais. Il se disait âgé de plus de vingt-cinq ans et faisait mention de la mort de son frère. L'année suivante, il recevait l'hommage de Jaspert de Tregura pour le fief de la dime de Molitg. En 1372, Françoise, femme de Pierre Onzès, fille et héritière de Pierre de Railleu, lui paya le droit de *foriscapi* pour le village d'Odeillo en Capcir. Cette dame tenait cette seigneurie en fief pour le vicomte d'Evol, et celui-ci la tenait directement du roi... Par son mariage avec Blanche, fille et héritière universelle de Pierre d'Aragall, Bernard de So avait réuni à son patrimoine les châteaux de Miralles et de Queralt, les forteresses d'Ansonell et Transer, avec des droits sur le village d'Odeillo, la dime de Cortas et la moitié de celle de Valsera (les Angles). Ces possessions étaient, comme Evol, sous la suzeraineté du vicomte de Castellbo. » Bernard de So mourut en 1385 et fut inhumé dans le caveau funéraire que sa famille possédait dans la chapelle de Saint-Clément de l'église des Dominicains de Perpignan. Une dalle funéraire de ce tombeau est actuellement dans la cour du Musée de Perpignan. Sous un dais trilobé soutenu par deux colonnettes, on y voit l'image d'un chevalier bardé de fer qui n'est autre que Bernard de So. « Armet en tête, dit Renard de Saint-Malo, cuirasse sur gambeson, brasseards, gantelet, jambards, rien ne manque à la défen-

sive personnelle. L'arme offensive, c'est une large épée suspendue à un ceinturon assez lâche dont, au-delà de la boucle, flotte un long excédent. Le noble preux appuie la main droite sur le pommeau de sa joyeuse, pendant que de la gauche il en presse le reste contre la cuisse du même côté. Cuirasse et chaussure sont à lames imbriquées, et les pieds posés sur un chien, emblème d'une mort paisible et naturelle, autant qu'il nous souvient du symbolisme afférent. L'image est simplement au trait de gouge fortement buriné, et encadrée dans l'inscription suivante : « Anno M. CCC. LXXX. V. obiit nobilis vir Dñs. Bernardus de Sono, miles et vice comes de Evulo, cuius anima requiescat in pace. Amen. O lector, ora pro me. » De l'union contractée entre Bernard de So et Blanche d'Aragall naquirent : Bernard, leur héritier, dont la notice suit, et Jeanne qui épousa Guillaume Ça Tor. Celle-ci mourut en 1413 sans postérité, laissant tous ses biens à son neveu, le vicomte d'Evol.

Archives des Pyr.-Or., B. 253, 276, 367. — RENARD DE SAINT-MALO, *Notice sur une pierre tumulaire*, dans le VII^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales. — Abbé GIRALT, *Notice historique de la vicomté d'Evol*.

SO (Bernard de), fils du précédent, reçut, en 1393, des provisions de la reine Marie qui lui conférèrent la charge de capitaine général du Conflent et de la Cerdagne. Le vicomte d'Evol était alors le seigneur le plus puissant de la contrée. Il avait sous sa juridiction militaire Evol et Olette, Oreilla et Celra, Canaveilles et la Vall-de-feu, Jujols et Les Horts, Railleu, Ayguatebia et Pujals, les baronnies de Sauto, Fontrabieuse et Estavar, et, dans le voisinage d'Urgell, les forteresses de la baronnie d'Aragall. A la mort du roi Jean I^{er}, le comte de Foix, qui aspirait à sa succession, lança une armée dans la Cerdagne et le Conflent. Ses troupes ayant pillé et saccagé tout sur leur passage, le roi Martin I^{er} confisqua les terres qu'il possédait en Catalogne. Ce prince défendit à Bernard de So de faire la reconnaissance de ses fiefs, réclamée par la comtesse de Foix, Isabelle, femme d'Archambaud de Grailli. Désormais la vicomté d'Evol ne releva que du roi d'Aragon. Bernard de So, en tant que capitaine du Palais des papes, eut le commandement des troupes pontificales de Benoît XIII à Avignon. Ces milices étaient composées en majeure partie d'aragonais et de catalans. Les premiers se plaignirent de leur chef qui donnait ses faveurs à ses compatriotes. Pour rétablir la concorde, Pierre de Luna envoya à Avignon, le 15 juin 1409, son familier Martin de Alpartils qui, découragé, demanda son rappel le 15 octobre suivant. Bernard de So défendit le Palais des papes jusqu'au 22 novembre 1411, date à laquelle il fut dans la nécessité de capituler. Le 4 mai 1412, Benoît XIII accorda encore à

Bernard de So 4000 florins sur les revenus de la Chambre apostolique, mais un an après, le vicomte d'Evol descendit dans la tombe.

Archives des Pyr.-Or., B. 152, 163, 164, 185. — Abbé GIRALT, *Notice historique de la vicomté d'Evol*. — Noël VALOIS, *La France et le grand schisme d'Occident*. — Franz ERHLE, *Martin de Alparils, Chronica actitatorum temporibus domini Benedicti XIII*.

SO (Guillaume de), fils du précédent, est mentionné par l'historien Féliu de la Penya au nombre des principaux seigneurs qui passèrent en Sardaigne avec l'armée aragonaise, l'an 1409. Il épousa Eléonore, fille du chevalier Raymond de Cagariga. Le 7 novembre 1416, par acte passé à la Bastide, Guillaume de So vendit au chapitre d'Urgell les droits de haute justice, haust et chevauchée sur Ayguatebia et Pujals. Il se trouvait à Barcelone le 22 avril 1422, à la cour de la reine d'Aragon. Il assista aux cortès qui furent alors célébrées dans cette ville, et y figura avec le titre de conseiller de la Royale-Audience. Dans le cours de cette même année, Guillaume de So maria son héritière, Blanche de So, avec un gentilhomme aragonais, Pierre-Galcerand de Castro (voir ce nom). Celui-ci était seigneur des châteaux de Fresqueno et Alvaro et frère de Philippe-Galcerand de Castro, baron de Castro et de Peralta. Guillaume de So mourut en 1428. La vicomté d'Evol passa alors à la maison de Castro.

Abbé GIRALT, *Notice historique de la vicomté d'Evol*.

Branche cadette

SO (Guillaume de). « A l'époque, écrit M. l'abbé Giralt, où Bernard de Llo épousait la fille et héritière d'Arnal de So, une branche cadette étendait ses rameaux non moins illustres à côté du tronc principal. Elle avait reçu en apanage le fief de la dîme de Molitg avec quelques possessions dans les dépendances du château de Son, et vers la fin du XIII^e siècle elle obtenait, par des alliances, les seigneuries de Roquefort, Sainte-Colombe et Roudoume dans la vallée de l'Aude. Guillem de So inféoda en 1232 à Guillem de Brèdes, de Mosset, sa part de la dîme de Molitg, ne se réservant qu'une censive annuelle de deux poules et le droit de suzeraineté. En 1263, Bernard, fils et héritier de feu Guillem de So, reçut foi et hommage pour ce fief de Guillem de Conillach ; il lui confirma le tout en fief honoré sans aucune redevance, en présence de son frère Guillem de So. Ce dernier paraît avoir succédé à son frère Bernard, dont il n'est plus fait mention. L'année suivante, 1264, le procureur des fiefs confirmait à Bernard Tascher, de Puigcerda, la possession de quatre manses avec leurs habitants et d'une part de la dîme de Fornols, sous la suzeraineté de Guillem de So et de Galcerand d'Urg. D'autres biens « qui avaient été des

dépendances du château de Son étaient tenus en 1264, pour Guillem de So, par Bernard de Castillon, fils de feu Bernard de Castillon, de Villefranche : c'étaient deux manses et le tiers des dîmes de Campôme et le tiers d'un autre tiers des dîmes de Fornols, qui avaient été donnés à Guillem de Castillon par les chevaliers Hugues et Gérauld d'Alzat et leur neveu Roger. Guillem-Raymond, fils de feu le chevalier Guillem de So et de Saurimonde, fille de feu le chevalier Pierre de Castell, promit en 1276 aux chevaliers Bérenger de Perapertusa et Guillem de Saint-Hippolyte qu'il n'épouserait pas Ermessinde, fille adoptive de feu Raymond de Terme, et qu'il ne se marierait pas sans leur permission. Le même, en 1286, *senyor Guillem de So de Roquefort* reconnut tenir en fief *del senyor Guillem de So, senyor d'Evol*, le tiers de la dîme de Paracolls, qui était alors possédée par Pons de Conillach, et un manse au territoire des Anglars, dans le Capcir, appelé le *mas d'en Joan Foguet*. Le même personnage est encore appelé *Guillem de So de Santa-Coloma* ; il était devenu seigneur de Roquefort et de Rodoma par son mariage avec la fille et héritière de Pierre de Sainte-Colombe. Cette année, 1293, le procureur du roi confirme à Raymond, fils de Bernard Tascher, quatre manses de Fornols avec leurs redevances seigneuriales, ainsi qu'une part des dîmes du même territoire, qui avaient appartenu à Jacques de Prunet : ces manses comprenaient alors sept familles, dont les chefs étaient Raymond Area, Guillem Vidal, Guillem Colomer, Jean Genre, Pierre Pastor, Perpignan Oliba et Jean Molner. Raymond Tascher tenait ces fiefs pour Guillem de So et pour les héritiers de Galcerand d'Urg. La même année, Pons de Conillach, de Fuilla, reconnaissait tenir pour Guillem de So, de Sainte-Colombe, la part des dîmes de Paracolls et de Sainte-Marie de Molitg, le fief d'une charge de seigle à retirer de la dîme de Sposolla et un manse aux Anglars. Nous trouvons le même Guillem-Raymond, donzell, à Perpignan en 1303, à Quérigut en 1304 ; dans un acte de 1312, il est dit chevalier, seigneur de Roquefort. Il reconnaissait, en 1311, tenir en fief du roi Sanche divers manses que Bernard de Tord possédait au territoire de Saint-Martin de Rieutort, en Capcir ; et en 1312 il faisait hommage à Bernard de So, seigneur d'Evol, comme d'un fief honoré : 1^o de la moitié des dîmes de Formiguères et de Rieutort, pour lesquelles Bernard de Tord, de Villefranche, lui payait annuellement vingt charges de blé ; 2^o de la moitié des dîmes d'Esposolla et de Galba et d'un manse situé à Puig, tenu par l'héritier de Pons de Conillach ; 3^o de la moitié de la dîme de Caselles (Cruells à Campôme) et du tiers de la dîme de Paracolls, que possédait l'héritier de Bernard de Castillon ; 4^o d'un fief à Fornols tenu par Tascher et le

mas d'en Joan Foguet, des Anglars. Guillem de So prit part à l'expédition des Catalans dans la Morée en 1316 ; il vivait encore en 1324, le 5 des nones de mai. On trouve à cette date un acte qui nous montre d'une manière fort curieuse les conséquences et les embarras du régime féodal. Jean de Conillach possédait le manse des Anglars et le revenu d'une charge de seigle sur la moitié de la dime de Sposolla : son suzerain immédiat était, croyait-il, Guillem de So de Roquefort, qui tenait ce fief pour Bernard de So d'Evol. Celui-ci se reconnaissait, pour ce fief, vassal du comte de Foix, et ce dernier le tenait du roi de Majorque, vassal lui-même du roi d'Aragon. Or, par sentence royale, Jean de Conillach dut encore se reconnaître vassal de Gérard de Brèzes, fils de feu Guillaume de Brèzes, qui avait autrefois inféodé ou vendu ces biens à son oncle Guillem de Conillach. Son successeur, Jean de So, donzell, seigneur de Roquefort, ne nous est connu que par la signature d'un acte de 1326 ; il était alors à Millas avec son cousin Bernard de So, seigneur d'Evol et de Cortsavi. Nous trouvons, à la date du 6 novembre 1347, Guillem de So, chevalier, engagé au service de l'ex-roi de Majorque. Or, Bertrand et Guillem de So, donzells, seigneurs des châteaux de Roquefort et de Santa-Coloma, vendirent, peu avant 1368, au donzell Bernard d'Oms, tous les droits que leur famille avait possédés au territoire de Molitg et dans le Capcir ; mais comme ces fiefs avaient été des dépendances du château de Son, les vicomtes d'Evol en reprirent possession par droit de préférence, en en payant le prix offert par l'acheteur. Nous trouvons à la date du 22 février 1415 un acte de partage des biens de noble Bertrand de So, donzell, et de Marguerite, son épouse, entre leur fils, Vézian de So, et leurs filles : Aliète de So, religieuse de l'Eule ; Marguerite, épouse de noble Guillem-Arnal Carto, donzell de Motoma ; et Nauda, épouse de noble Antoine de Sauto, donzell, seigneur de Scouloubre. Vézian de So, seigneur de Roquefort et de Roudoume, vivait encore en 1454. Son fils, le donzell Guillem de So, faisait ses premières armes en 1440, sous la conduite du chevalier Bernard Albert ; il était à Palerme le 13 mars 1449 et il se mariait à Perpignan en 1454, avec la fille du mercadier Barthélemy Augusti. Il habitait cette ville et était seigneur de Roquefort, lorsqu'en 1490, sa femme, Claire Augusti, donnait, pour cause de mariage, 3000 florins à sa nièce Elisabeth, fille du bourgeois Jean Andreu, laquelle épousa Gaston, fils de Bertrand de Niort, donzell, seigneur de Caramany. »

Abbé GIRALT, *op. cit.*

SOLER (Bérenger de), chevalier, prit en commande, le 29 septembre 1233, le fief d'Ur pour les comtes de Foix, héritiers des vicomtes de Cerdagne.

Le domaine de la maison de Soler à Ur comprenait une allodialité de neuf maisons ou *albergs*, des honneurs achetés au noble Pierre de Riu et des manses situés sur le territoire de Llo. Ce fief est ainsi explicitement dénombré dans un acte de confirmation par l'infant Jacques de Majorque à Bérenger de Soler, le 17 des calendes de décembre 1263. En même temps que la famille de Soler, nombre d'autres propriétaires détenaient des alleux dans la localité d'Ur. Parmi les différents legs qu'il fait à son fils Rolland, un nommé Arnaud énumère dans son testament un certain nombre de biens-fonds jouissant de franchises et sis dans le lieu d'Ur. Ce sont quelques maisons, des jardins et des parcelles de terrain. Bernard de Berga, évêque d'Elne, y possédait personnellement deux manses patrimoniaux qu'il céda au monastère de Ripoll, lors de sa mort survenue en 1259. Bérenger de Soler, le plus riche feudataire du lieu d'Ur, fut un personnage influent qui exerça son autorité, non seulement sur sa baronnie, mais encore sur toute l'étendue du comté de Cerdagne dont il était le juge. Dans une circonstance, il outrepassa ses droits juridictionnels. Des plaintes avaient été formulées contre lui par les habitants d'Odeillo, vassaux de l'abbé de Saint-Martin de Canigou. Victimes de violations de territoire et de mauvais traitements de la part de leurs voisins de Via, ceux-ci en avaient référé au tribunal du juge de la Cerdagne. Une enquête fut ouverte par Bérenger de Soler, trop succincte de l'avis des demandeurs, et instruite dans un local inconmode. Outrés de pareils procédés, l'abbé de Saint-Martin fit droit à la requête de ses vassaux, et les enleva à la compétence criminelle de Bérenger de Soler pour les placer sous l'autorité immédiate du roi et du pape. Bérenger de Soler mourut sans laisser de descendance mâle. Sa fille unique, Agnès, ayant uni ses destinées au baron Raymond-Guillaume d'Enveig, la seigneurie d'Ur se trouva dès lors acquise à la famille de ce nom.

Abbé J. CAPELLE, *Le château et la baronnie d'Ur*.

SOLER (Jacques), de Barcelone, remplissait l'office de brodeur de la reine Marie, à la cour d'Aragon. Il sut gagner les bonnes grâces de cette souveraine qui lui confia le commandement de la châtellenie de la Tour Cerdane, en remplacement de Jacques Ça Illa, révoqué. Plus tard, la reine Marie nomma Jacques Soler à la lieutenance de maître des ports et de directeur des travaux royaux de Cerdagne. A sa mort, il fut remplacé dans ce dernier office par Bernard Jouer.

Archives des Pyr.-Or., B. 253.

SOLER (Jérôme) était notaire à Perpignan durant la seconde moitié du xvi^e siècle. Il remplissait

aussi la charge de greffier de la cour ecclésiastique de Perpignan qu'il tenait en afferme. Lorsqu'il abandonna cet emploi, en 1598, il se refusa à livrer les archives du greffe à son successeur, le notaire Jean Ortega. Jérôme Soler dut alors soutenir un procès, à la suite duquel il fut condamné et même excommunié.

Archives des Pyr.-Or., B. 384, G. 133.

SOLER (François) naquit à Perpignan, vers le milieu du xvr^e siècle. Il était issu d'une famille qui avait donné à l'Université de cette ville un recteur en 1594 et deux professeurs de droit en 1608 et 1609. Après avoir été reçu docteur en droit, François Soler fut nommé recteur de l'Université de sa ville natale en 1599. Il enseigna la jurisprudence en 1604 et devint doyen de la Faculté de droit en 1607. Ce juriconsulte a écrit sur les monnaies un ouvrage qui a pour titre : *De monetarum reformatione in Catalauniâ*, Barcelone, 1611, in-4°. François Soler composa aussi un volume sur le titre nobiliaire : *don*.

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*. — *Annuaire des Pyrénées-Orientales*, année 1834.

SOLER (Martin), assesseur du gouverneur du Roussillon Christophe Gallart y de Traginer, obtint des lettres de noblesse le 20 avril 1623.

Archives des Pyr.-Or., B. 384.

SOLER (Joseph de), religieux du couvent de Saint-Michel de Cuxa, fut nommé abbé de Notre-Dame d'Arles, à la mort de Pierre de Pont, survenue en 1684. Ce prélat mourut le 3 décembre 1696 et fut inhumé dans l'église d'Arles où on remarque son épitaphe qui est ainsi conçue :

HIC JACET CORPVS
ADMODVM ILLvstrIS DomINI
JOSEPHI DE SOLER
ABBATIS MONasterii ARVLArvm.

Il ne reste que ces quatre lignes de l'inscription tumulaire de Joseph de Soler. Au dire du *Gallia* l'épitaphe se complétait ainsi : « *Obiit die 3 mensis decembris, anno nativitatIS Domini 1696* ».

Gallia christiana, t. VI, col. 1093. — L. DE BONNEFOY, *Epigraphie roussillonnaise*.

SOLER D'ARMENDARIS (Melchior) était issu, du côté maternel, de la maison d'Armendaris, célèbre dans le Béarn, et du côté paternel, de celle de Soler, illustre en Roussillon et en Catalogne par les services qu'elle a rendus à ses souverains depuis le xii^e siècle. Il embrassa l'état religieux dans l'ordre des Carmes déchaussés, et passa ensuite dans celui de saint Benoît. Pourvu du doctorat en théologie à l'Université de Perpignan, Melchior Soler d'Armendaris fut nommé coadjuteur d'André Juallar, abbé de Saint-Martin du Canigou. Ce dernier mourut le

6 décembre 1623, et Melchior Soler d'Armendaris ne tarda pas à recueillir sa succession. Un des premiers actes de son abbatiat fut de tirer la châsse de Saint-Gaudérique du trésor de la sacristie et de la transporter dans une chapelle du cloître qui servait de salle capitulaire. Melchior Soler d'Armendaris passait pour un des hommes les plus instruits de la province. Aussi, après sa promotion à l'abbatiat, il fut désigné pour remplir les fonctions de visiteur des monastères bénédictins de la congrégation de Tarragone. Ce prélat est l'auteur d'un Commentaire sur le xiii^e chapitre de Daniel portant le titre : *Discursos economicos de la historia de Joachim y Suzanna sobre el capitol XIII del profeta Daniel*, imprimé à Barcelone en 1648. Melchior Soler d'Armendaris faisait exploiter des gisements miniers sur les flancs du Canigou, car il obtint la permission de rechercher du minerai. successivement, le 26 novembre 1625 et le 26 avril 1635. L'abbé de Saint-Martin du Canigou se trouva au nombre des personnages qui vinrent à Saint-Estève, durant le mois de mai 1642, présenter leurs hommages au roi de France Louis XIII qui avait sa résidence dans la métairie d'en Joan Pauques. Ce monarque ayant demandé à l'abbé du Canigou une relique de saint Gaudérique, Melchior Soler d'Armendaris, d'accord avec sa communauté, lui fit don d'un des deux petits os radius du corps du saint. Melchior Soler d'Armendaris mourut au mois de décembre 1658.

Archives des Pyr.-Or., B. 443. — *Gallia christiana*, t. VI, col. 1112. — CARRÈRE, *Le Voyage en France*.

SOLERA (Joseph), né à Perpignan, était bénéficiaire de la collégiale de Notre-Dame de la Réal, lorsqu'il publia en 1684, chez Barthélemy Breffel, imprimeur : *Compendi breu de la vida del glorios patriarca sant Ignaci de Loyola*.

SOLÈRE (Étienne) vint au monde à Mont-Louis, le 4 avril 1753. A l'âge de quatorze ans, il s'engagea déjà, comme clarinettiste, dans la musique de Champagne-Infanterie qui pour lors tenait garnison dans la place forte de la Cerdagne, gardienne de la frontière franco-espagnole. En 1779, après douze années de service dans ce corps, il obtint son congé pour passer, en qualité de première clarinette, dans la musique d'harmonie du duc d'Orléans. Devenu à cette même époque élève de Michel Yost, Solère fit sous sa direction de rapides progrès, et joua avec un brillant succès au concert spirituel, en 1784. A la mort du duc d'Orléans, il fut admis dans la chapelle du roi, toujours en qualité de première clarinette, puis fut professeur de son instrument au conservatoire de musique, à l'époque de sa fondation. Ayant été compris dans la réforme de 1802, il trouva dans

Lesueur un protecteur qui le fit entrer, deux ans après, dans la musique de l'empereur Napoléon. Lorsque Chelard père fut décédé, Solère recueillit sa succession, comme seconde clarinette à l'orchestre de l'Opéra. Il occupait encore cette place, au moment de sa mort, survenue en 1817. On a publié de la composition de cet artiste : *Symphonies concertantes pour deux clarinettes*, n°s 1 et 2, Paris, Imbault ; *Concertos pour clarinettes*, n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, Paris, Sieber et Imbault ; *Duos pour clarinettes*, œuvres 1 et 2, Paris, Michel Ozy et Janet ; *Fantaisies pour clarinette et piano*, n°s 1, 2, 3, Paris, Hentz Jouve ; *Airs variés pour la clarinette*, liv. 1, 2, 3, 4, 5, Paris, Sieber ; *Soixante-quinze suites d'harmonie militaire, marches, pas redoublés, etc.*, Paris, Boyer, Imbault, Leduc.

FETIS, *Biographie universelle des musiciens*.

SORRIBES (Philippe de), fils de François de Sorribes et de Josèphe-Montserrada-Alexia Dez Coll, épousa, au début du xvi^e siècle, Eulalie de Peguera, fille unique et héritière universelle de Bernard de Peguera, baron de Cabrens. On le trouve comme seigneur de ce fief de 1635 à 1639. Il était déjà décédé avant 1631.

Archives des Pyr.-Or., C. 1962. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 2^e série.

SORRIBES (Joseph de), fils et héritier du précédent, baron de Cabrens, épousa, le 7 juin 1651, à Perpignan, Théodrine, fille de noble Hugues d'Ortaffa, décédé, et de Paule de Seragut. Pendant la guerre entre la France et l'Espagne, les biens de Joseph de Sorribes, y compris la baronnie de Cabrens, furent confisqués par le gouvernement français et donnés, le 13 septembre 1653, à Pierre Morell, chanoine et sacristain-majeur de la cathédrale de Barcelone, qui en jouit jusqu'à la paix de 1659. Des rentes sur les biens de Joseph de Sorribes furent aussi octroyées, le 15 août 1653, à Joseph Marçal. Le 21 octobre 1663, le baron de Cabrens prêta serment de fidélité à Louis XIV, entre les mains de François Romanya, viguier de Roussillon et Vallespir. Il fit son testament à Prats-de-Mollo, le 24 juillet 1667, et mourut à Perpignan, en sa maison de la rue de la *Main de fer*, au mois de décembre 1672. Josèphe de Sorribes et d'Ortaffa, fille unique et héritière de Joseph de Sorribes, épousa, le 1^{er} avril 1673, François de Ros (voir ce nom), fils d'autre François de Ros et de Jeanne de Ros, en faveur duquel le roi de France érigea en comté les terres de Saint-Féliu d'Avail et de Saint-Féliu d'Amont. La baronnie de Cabrens resta en la possession de la maison de Ros jusqu'à la venue de la Révolution.

Archives des Pyr.-Or., B. 394. 401. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 2^e série.

SOUBIRANNE (Pierre-Jean-Baptiste-Joseph) naquit le 18 janvier 1828 à Céret, où son père exerçait la profession de docteur en médecine. Josèphe Do, sa mère, appartenait à l'une des plus honorables familles de cette antique cité. Confié dès ses plus jeunes ans, grâce à la sollicitude intelligente d'un oncle prêtre, à la direction de l'abbé Dupanloup, directeur du Petit-Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris, Pierre Soubiranne surpassait en talent tous ses rivaux. Au Séminaire de Saint-Sulpice, il figura avec distinction au milieu de cette pléiade d'hommes remarquables, tels que les Lavigerie, les Foulon, les Latour-d'Auvergne, les Leuilleux, dont la science et les vertus ont fait si grand honneur à l'Eglise de France. Ordonné prêtre, l'abbé Soubiranne devint le collaborateur de l'abbé Dupanloup dans la maison d'éducation où s'était formée sa jeunesse cléricale. Lorsque l'ancien supérieur de Saint-Nicolas eut été nommé à l'évêché d'Orléans, l'abbé Soubiranne, à peine âgé de vingt-huit ans, l'y suivit, avec le titre de vicaire-général. Le temps que Pierre Soubiranne passa auprès du savant évêque d'Orléans fut consacré autant aux labeurs intellectuels qu'à la diffusion des œuvres catholiques qui commençaient à éclore vers le milieu du xix^e siècle. Dès 1837, il prit une part active à la création des écoles d'Orient et de Syrie. Il était du Conseil d'Administration, en compagnie de l'abbé Lavigerie, mort cardinal et archevêque d'Alger, de l'abbé Bourret, depuis cardinal et évêque de Rodez, de l'abbé Place, mort cardinal et archevêque de Rennes. Mgr Lavigerie, le premier directeur des écoles d'Orient, fut nommé par Napoléon III, en septembre 1861, à la charge d'auditeur de Rote. En quittant son poste, il désigna lui-même au Conseil d'Administration l'abbé Soubiranne pour son successeur. Ce dernier accepta et se sépara dès lors de Mgr Dupanloup, qui le vit partir à contre-cœur. En 1869, Pierre Soubiranne accompagna l'archevêque d'Alger au concile du Vatican en qualité d'ami et de conseiller. Vers la fin de l'année 1871, Mgr Lavigerie représenta au Saint-Siège que la direction des missions catholiques absorbant tout son temps, il croyait de son devoir de se faire suppléer à Alger. Pie IX lui octroya comme auxiliaire Pierre Soubiranne, avec le titre d'évêque de Sébaste *in partibus infidelium*. L'archevêque d'Alger consacra lui-même son ami à Paris, dans l'église Saint-Augustin, le 4 février 1872. La vie active d'évêque-missionnaire convenait à l'âme de feu de Pierre Soubiranne. Il aimait à raconter, vers la fin de sa vie, ses courses pastorales à travers le vaste territoire soumis à la juridiction spirituelle du primat d'Afrique. Le biographe du cardinal Lavigerie a tracé le portrait le plus flatteur de Pierre Soubiranne à cette époque de sa vie : « On remarquait,

dit-il, près de l'archevêque, un évêque jeune encore, d'une belle prestance et le front largement découvert, remarquablement distingué de paroles et de manières... Mgr Soubiranne était un esprit élégant, un homme de lettres et un homme du monde. » Après six années d'un fécond apostolat, Pierre Soubiranne alléguait au cardinal Lavigerie le préjudice qu'apportait à sa santé le climat d'Afrique, et rentra en France au commencement de 1878. L'évêque de Sébaste, retiré au sein de sa famille, n'avait point quitté l'archevêque d'Alger sans emporter dans son cœur quelque amertume de souvenir. Mgr Lavigerie, de son côté, employa son crédit et son zèle dans le but d'obtenir pour son ancien auxiliaire un siège épiscopal dans la mère-patrie, s'efforçant, d'accord avec Mgr Langénieux et Mgr Bourret, de fléchir l'implacable opposition de Mgr Dupanloup, alors tout-puissant auprès du maréchal et de la maréchale de Mac-Mahon. Lorsque vint le jour où le maréchal de Mac-Mahon cessa d'être président et l'évêque d'Orléans influent, les efforts de l'archevêque d'Alger redoublèrent en faveur de Pierre Soubiranne. Celui-ci y gagna d'être porté, le 30 janvier 1880, sur le siège épiscopal de Belley, un des diocèses les plus chrétiens de la France, dans lequel son mérite devait trouver un champ plus vaste et plus digne de lui. Préconisé au consistoire du 27 février 1880, le nouvel évêque de Belley fut intronisé le 20 avril suivant. Il arriva dans son diocèse le cœur rempli de grands projets, avec la noble et sincère ambition d'imiter pour son propre compte les grandes et généreuses entreprises des illustres maîtres à l'école, desquels il avait été formé. Durant son épiscopat à Belley, Pierre Soubiranne continua et acheva le procès apostolique dans la cause du vénérable curé d'Ars, fonda le collège de Saint-Pierre à Bourg et l'orphelinat de Ferney. Un funeste accident de voiture, survenu en cours d'une tournée pastorale, ébranla sa santé. Le contre-coup fut si profond que, loin de s'atténuer avec le temps, les suites ne firent qu'aller en s'aggravant, jusqu'au jour où elles déterminèrent une crise violente qui le réduisit à la nécessité de déposer le fardeau de la charge pastorale. En 1887, Pierre Soubiranne se retira à Céret, la ville où fut son berceau. Le pape lui conféra en même temps le titre d'archevêque de Néo-Césarée, *in partibus infidelium*, le 23 novembre de cette même année. Après de longues et pénibles souffrances, Pierre Soubiranne mourut le 17 juin 1893, dans une de ses maisons de campagne située sur la partie montagneuse du territoire de Céret. Ses obsèques eurent lieu dans cette même ville, le vendredi 23 juin. Elles furent présidées par Noël Gaussail, évêque de Perpignan. Mgr Luçon, successeur immédiat de Pierre Soubiranne sur le siège de Belley, prononça, en cette circonstance,

une touchante oraison funèbre. Son corps repose dans un caveau de famille creusé dans le cimetière de Céret. Les armes de Pierre Soubiranne étaient : *D'argent à la croix du Saint-Sépulchre de gueules, au chef d'azur, au Sacré-Cœur d'or, avec la devise : Spes in utroque.*

Cardinal LUÇON, *Oraison funèbre de Mgr Soubiranne*. — Monseigneur BAUNARD, *Le cardinal Lavigerie*. — PISANI, *L'Épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation*. — Abbé J. CAPELLE, *Figures d'évêques roussillonnais*.

SOUBRANY (Pierre-Auguste de), conventionnel, né à Riom (Puy-de-Dôme) en 1750, mourut à Paris, le 18 juin 1793. Il embrassa la carrière militaire, et fut officier au régiment de Royal-dragons. Les principes de la Révolution trouvèrent en lui un fervent adepte, et il leur parut d'autant plus dévoué qu'il leur sacrifia la noblesse de sa naissance et le soin d'une fortune considérable. Membre de la Convention pour le Puy-de-Dôme il vota la mort de Louis XVI et fut envoyé en mission successivement à l'armée de la Moselle (mai 1793) et à celle des Pyrénées-Orientales (janvier 1794). De concert avec son collègue le représentant du peuple Milhaud, il fit arrêter trente officiers généraux qu'il interna dans les prisons du Castillet, avant de les traduire devant le tribunal révolutionnaire. Durant la Terreur, Soubirany se cantonna dans les questions militaires. Toutes les mesures violentes prises dans le département des Pyrénées-Orientales durant cette période sanguinaire doivent être attribuées à Milhaud. Soubirany n'intervint dans les affaires civiles que pour plaider la clémence ou contresigner sans contrôle les ordres de son collègue. De retour à Paris, Soubirany fut impliqué dans l'insurrection de prairial (juin 1793) par Romme, son compatriote et son ami, et chargé du commandement de la force armée qui devait marcher contre la Convention. L'assemblée ayant triomphé, elle décréta d'arrêter Soubirany et quatre autres de ses membres, puis les livra à une commission militaire, qui les condamna tous à mort, le 18 juin 1793. Soubirany pouvait fuir. Il ne pensa qu'au salut d'un émigré qui était caché dans sa maison et qu'il voulait avertir de chercher un asile plus assuré. Il était près d'entrer chez lui lorsqu'il fut arrêté. En apprenant sa condamnation, Soubirany se frappa d'une paire de ciseaux qui servit ensuite à chacun de ses collègues. N'ayant pas plus réussi que Bourbotte et Duroy à se porter des atteintes mortelles, il fut traîné tout sanglant à l'échafaud. Soubirany avait une physionomie heureuse, un abord prévenant, un caractère aimable et beaucoup de gaieté.

HOEFER, *Nouvelle biographie générale*. — P. VIDAL, *Histoire de la Révolution française dans le département des Pyrénées-Orientales*. — Abbé TORREILLES, *Perpignan pendant la Révolution*.

SOVILLE (Bernard de), originaire de Banyolas, géra pendant plus de dix-sept ans l'emploi de châtelain de Bellegarde, auquel il avait été nommé à vie en 1360. Il dirigea les travaux de réparation et l'armement de cette importante forteresse, surveilla le passage des grandes compagnies et contribua à la défense du col de Panissars, lors de la dernière expédition de l'Infant de Majorque. En 1377, Bernard de Soville donna sa démission et fut remplacé dans la charge de châtelain de Bellegarde par Pierre Ça Rovira, de Saint-Jean-de-las-Abadessas.

Archives des Pyr.-Or., B. 121. — J. FREIXE, *Le Passage du Perthus*, dans le *LII^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*.

SPARÇA (Pons de), dominicain, originaire du diocèse de Bordeaux, était provincial de Provence pour l'ordre des Frères-Prêcheurs lorsqu'il fonda, en 1242, le couvent de Saint-Dominique, sur l'emplacement où se trouvait l'ancienne maladrerie ou léproserie de Perpignan. Ce monastère était très vaste. L'infant Jacques, alors qu'il administrait les comtés de Roussillon et de Cerdagne, sous la haute direction de son père Jacques I^{er} le Conquérant, logeait dans ce couvent, durant les séjours qu'il faisait à Perpignan. Devenu roi de Majorque en 1276, il alla bientôt s'établir avec sa cour dans le château (citadelle actuelle) qui fut terminé vers l'an 1280. Le monastère de Saint-Dominique fut le siège de l'Inquisition en Roussillon. Il contenait les prisons du Saint-Office, mais on ne connaît rien de particulier sur ces prisons que l'imagination populaire est toujours prête à dramatiser. Le cloître de ce couvent date de la fin du *xiv^e* siècle. Il a été tellement mutilé qu'il n'en reste guère que deux groupes de colonnettes accouplées, dans la galerie Est dont les voûtes sont à croisées d'ogive. C'est la galerie qui sert de couloir et donne accès à l'église. Les autres galeries, peu intéressantes ont été défigurées et servent de magasins. Une galerie supérieure formant un premier étage remonte seulement au *xvii^e* siècle. L'église des Dominicains date du *xiv^e* siècle. Elle est très vaste, très haute et il semble que l'architecte du monument avait eu l'idée de le faire plus élevé. Les amorces des ogives que l'on remarque à la première travée, près du transept, prouvent qu'il avait eu d'abord le projet d'établir les voûtes de la nef sur des croisées d'ogive, ce qui aurait singulièrement augmenté la hauteur de la voûte. On se contenta d'une charpenle en bois, probablement parce que les ressources étaient insuffisantes. L'ensemble de l'église est d'un grand effet, quoique privée de toute ornementation sculpturale. Elle est faite avec des matériaux ordinaires. La masse de la construction se compose de cailloux roulés dont les lits sont séparés

par des assises de briques. Le couvent de Saint-Dominique est occupé aujourd'hui par les bureaux du Génie militaire et leurs dépendances. L'église est convertie en magasin à fourrages.

Archives des Pyr.-Or., C. 1334.

SPARÇA (Eximen de) reçut le commandement de la forteresse de Querol, le 17 avril 1345. Il percevait un traitement annuel de 4.500 sols barcelonais, avec l'obligation d'entretenir dans sa châtellenie cinq *clients* (hommes d'armes).

ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série.

SPLUGUES (Jacques de), chevalier catalan, suivit Alphonse V dans l'expédition que ce prince entreprit dans le royaume de Naples, en 1425. Il fournit à l'armée du roi d'Aragon un contingent de dix chevaux, de trois *pilarts* et d'un page.

Archives des Pyr.-Or., B. 268.

SPLUGUES (Pierre de), damoiseau, obtint du roi d'Aragon, Jean II, l'autorisation de construire des moulins sur le ruisseau de Clayra. Il était déjà décédé en 1464. Son fils, Michel de Splugues, qui avait sa résidence à Clayra en 1485, épousa Antoinette de Sampso, fille du chevalier Jean de Sampso.

Archives des Pyr.-Or., B. 285, 295, 406, 408, 412, 418.

STALRICH-ÇA BASTIDA (Jean) exerçait les fonctions de caméringue à la cour du roi d'Aragon, lorsque Ferdinand le Catholique l'éleva à la dignité de Gouverneur des comtés de Roussillon et de Cerdagne en 1512. Il remplaça dans cette charge Louis d'Oms, décédé. Jean Stalrich-Ça Bastida donna des ordres en 1517 pour faire publier les bulles de Léon X accordant des indulgences. C'était à l'époque où Luther se révoltait contre le Pape au sujet de la concession des trésors spirituels de l'Eglise romaine. Le Gouverneur enjoignit à tous les habitants de Perpignan de se porter un dimanche indiqué, à huit heures, à l'église Saint-Jean, pour accompagner la procession qui devait sortir de ce temple saint, se rendant à la rencontre de la *Santa Crusada* et entendre le sermon de la publication des indulgences. Jean Stalrich-Ça Bastida était encore Gouverneur du Roussillon et de Cerdagne en 1520. L'année suivante, Galcerand de Castro y de Pinos recueillit sa succession à la tête de ces comtés.

Archives des Pyr.-Or., B. 350, 353, 357.

STANYBOS (Hugues de) commandait la châtellenie de Ria sous le règne de Pierre-le-Cérémonieux.

Archives des Pyr.-Or., B. 100.

STANYBOS (Pierre-Guillaume de), chevalier, fut camérier de la reine d'Aragon, Eléonore. Il devint viguier de Roussillon en 1366. Pierre-le-Cérémonieux utilisa ses services en lui confiant des missions diplomatiques à l'étranger. Pierre-Guillaume de Stanybos fut dans la suite conseiller et auditeur de la cour royale. Le roi d'Aragon lui fit donation des juridictions civiles et criminelles avec host et chevauchée sur les territoires de Sainte-Marie d'Espira-de-l'Agly et de Notre-Dame de Pena. Le chevalier Pierre-Guillaume de Stanybos possédait des moulins à Rivesaltes ainsi que le ruisseau de cette localité.

Archives des Pyr.-Or., B. 100, 115, 116, 118, 136, 144, 145, 190, 276, 367.

STANYBOS (Raymond de) s'enrôla avec un certain nombre de ses hommes d'armes dans la flotte qu'équipa Pierre de Çagarriga, au mois de décembre 1398 pour venir au secours de Benoît XIII assiégé dans le palais papal d'Avignon. Ce chevalier était viguier de Conflent sous le règne d'Alphonse V.

Archives des Pyr.-Or., B. 171, 209.

STANYBOS (Pierre de), damoiseau, seigneur des moulins et du canal de Rivesaltes, vivait en 1424. Il eut pour fils Jean de Stanybos qui prit parti contre Louis XI et se vit dépouillé de ses biens. Michel de Stanybos, fils de Jean s'intitulait propriétaire du ruisseau de Rivesaltes en 1481, tandis que le damoiseau Honoré de Stanybos faisait une déclaration identique en 1498.

Archives des Pyr.-Or., B. 227, 236, 254, 286, 411, 414, 415, 416, 417.

SUAREZ DE QUINONES (Alvaro de), capitaine-général de la citadelle de Perpignan, eut des difficultés, en 1612, avec les habitants de cette ville. Il fit remplir d'eau les fossés de la citadelle et occasionna un grand trouble dans le fonctionnement des eaux de la cité. Il mourut à Perpignan, le 17 décembre 1620, le même jour que l'évêque d'Elne Raphaël de Riffos.

Archives des Pyr.-Or., G. 241, 503.

SUNIAIRE I, évêque d'Elne, était le quatrième fils de Guisfred, comte de Roussillon et d'Ave, son épouse, suivant une charte de l'abbaye de La Grasse, à laquelle il donna l'alleu de Canohas et l'église de Saint-Cyr. On ignore la date précise de l'élection de Suniaire à l'évêché d'Elne ; mais il est certain qu'il siégeait la treizième année du règne de Lothaire (967). En 968, il se rendit avec Guisfred, son père, l'évêque de Gérone et un grand concours de seigneurs et de peuple, au monastère de Rhoda, dans le diocèse de

Gérone, pour y célébrer la fête de saint Pierre. Vers le même temps il excommunia publiquement les usurpateurs des églises qu'il possédait dans le Vallespir et dans le Conflent. En 972, il donna conjointement avec sa mère l'alleu de Trullars et l'église de Saint-Assiscle à l'église d'Elne. Le 28 septembre 974, Suniaire consacra avec l'assistance de six autres évêques la nouvelle église du monastère de Saint-Michel de Cuxa. Le 15 novembre 977, il assista à la dédicace de l'église du monastère de Sainte-Marie de Ripoll, faite par l'évêque de Gérone. Suniaire mourut l'année suivante.

Marca hispanica, col. 406, 892, 917. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — MONSALVATGE, *El obispado de Elna*.

SUNIAIRE II, évêque d'Elne, n'est connu que par une transaction conclue en 1031 au sujet des limites des territoires de Baixas et de Baho, entre lui et Oliba, abbé de Saint-Michel de Cuxa. Le premier de ces lieux appartenait à l'évêque d'Elne, et le second au monastère que dirigeait Oliba.

PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — MONSALVATGE, *El obispado de Elna*.

SUNIAIRE III, évêque d'Elne, succéda à Artal ou Artaud, d'après une charte du cartulaire d'Elne en date des calendes de janvier (1^{er} janvier) de la deuxième année de Philippe I^{er}, roi de France. C'est, par conséquent, l'an 1062.

PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — MONSALVATGE, *El obispado de Elna*.

SUNIAIRE I fut comte de Roussillon. De l'an 843 à l'an 850, on trouve un comte de Roussillon du nom de Suniaire ; mais on ne connaît aucune particularité de sa vie. On ignore même l'année de sa mort. Dom Vaissette pense que Suniaire a pu succéder à Béra, et, en effet, les termes dans lesquels il est parlé de ce comte dans un édit de Charles pour le monastère de Saint-André d'Exalada ne laissent pas douter qu'il ne possédât le comté de Roussillon avec ceux d'Ampurias et de Besalu. On ignore si Suniaire vivait encore en 859, quand les Normands dévastèrent le Roussillon. Ces pirates, dont la flotte se trouvait à l'île de Camargue, dans les Bouches-du-Rhône, pillèrent et brûlèrent Ruscino, Elne et les lieux circonvoisins, poussèrent jusqu'à Arles dont ils saccagèrent et incendièrent le monastère, et, longeant la côte jusqu'à Valence, mirent tout à feu et à sang sur leur passage.

DE GAZANYOLA, *Histoire du Roussillon*.

SUNIAIRE II est aussi compris dans le catalogue des comtes de Roussillon. L'année de la mort de Miron, premier comte héréditaire de Roussillon, n'est

pas connue. Son successeur fut le Suniaire dont François Fossa, dans l'*Art de vérifier les dates*, a fait, lui, le premier comte héréditaire de cette province. On ignore quel degré de parenté pouvait unir Suniaire à son prédécesseur. Ce personnage devait même rester complètement inconnu, sans une donation faite à l'église d'Elne par ses enfants qui disent que cette libéralité a pour objet le repos de l'âme du comte Suniaire leur père. Voilà tout ce qu'on sait de lui. Ce peu de mots assez équivoques, ayant paru suffisants à tous les écrivains pour classer ce prince parmi les comtes de Roussillon, nous n'avons pas de raison pour l'en exclure. Ses enfants étaient Bençion et Jausbert qui lui succédèrent.

DE GAZANYOLA, *Histoire du Roussillon*.

SUNYER (Antoine), fondateur de la ville de Gérone, fabriqua, vers le milieu du *xvi*^e siècle, pour l'église N.-D. du Boulou, une cloche qui, mal fondue, dut être remplacée en 1537 par une autre que fit Alphonse Alos, fondateur de Perpignan.

PALUSTRE, *Quelques noms de fondateurs de cloches roussillonnaises*.

SUNYER (Dominique), de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, fut religieux dans le couvent des Dominicains de Perpignan et prédicateur ordinaire de Louis XIV. Il publia en 1651 à Perpignan, chez Estèbe Bartau, une *Vie de saint Dominique Soriano*, suivie des faveurs que la Vierge a concédées à l'Ordre des Jacobins.

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*. — *Mémoires de Jaume*. — COMET, *L'Imprimerie à Perpignan*.

SUNYER (Joseph), que les uns font naître à Manresa (Espagne), d'autres à Prades, certains même à Perpignan, se trouvait, en 1698, au nombre des six sculpteurs qui composaient la confrérie de Saint-Luc dans cette dernière ville. Sunyer est surtout connu en Roussillon pour les grands travaux de sculpture qu'il a exécutés dans les églises de Notre-Dame de la Réal, de Prades, de Collioure, de Thuir, de Vinça, de Ro et de Font-Romeu. Le 1^{er} janvier 1697, cet artiste commença le retable de l'autel majeur de l'église de Prades et le termina le 21 septembre 1699. Joseph Sunyer exécuta cette œuvre pour la somme de 475 doubles d'or. Le monument est divisé en forme de triptyque. Dans le compartiment central, le sculpteur a placé la statue de saint Pierre. Le prince des apôtres, revêtu de ses ornements pontificaux, est assis sur un trône. Il bénit de la main droite et tient de la main gauche la croix papale. La tête est surmontée de la tiare, et les traits du visage sont ceux conservés par la tradition, que tous les artistes connaissent et reproduisent fidèlement. Sunyer a donné à cette image des proportions gran-

dioses. Debout, la statue de saint Pierre mesurerait quatre mètres de hauteur. Autour de leur chef, le collège apostolique forme comme une escorte d'honneur. Sur le fronton de la niche principale, on distingue les armes de l'Eglise romaine : la tiare surmontée de la croix et les clefs du paradis en sautoir, entourées de rameaux de chêne. Le cartouche est supporté par les mains de deux anges. A droite et à gauche des armes, s'élançant des corniches où ils touchent à peine, quatre anges, aux ailes déployées et aux vêtements flottants, sonnent de la trompette et proclament le triomphe de Pierre. Quatre tableaux de haut relief, placés dans les compartiments latéraux, rappellent les scènes les plus mémorables de la vie du saint : Jésus donnant à Pierre les clefs du ciel, l'ange qui le délivre de la prison, la résurrection de Thibide, sa mort sur la croix, la tête en bas. A côté de ces statues et de ces tableaux, s'élèvent des colonnes torsées qu'enlace fortement la vigne aux feuilles et aux fruits bien nourris. Pendant qu'il exécutait le retable de l'église de Prades, Joseph Sunyer commença à construire celui de l'église de Collioure. Le 6 octobre 1698, cet artiste passa un traité avec les membres du conseil de fabrique de cette localité. Sunyer s'engagea à élever ce monument religieux en l'espace de quatre années. L'ensemble du retable de l'église de Collioure forme un portique à trois étages que séparent des frises à corniches accentuées, et qui sont supportées par des colonnes torsées sur lesquelles s'entrelacent des guirlandes. Au milieu, on aperçoit la statue de la Vierge Marie. Sur la partie supérieure de l'édifice, on distingue l'image de saint Pierre. Les statues des apôtres sont placées sur les côtés, aux divers étages du monument. Dans les intervalles qui séparent les statues, se trouvent des tableaux polychromés représentant les mystères de la Nativité, de l'Epiphanie, de la Visitation et de l'Annonciation. Deux médaillons manquent à l'ensemble. On leur a substitué une toile sur laquelle est peint un sujet religieux. Le piédestal du maître-autel de Collioure fut placé le 15 avril 1699. Le 18 avril de l'année suivante, on procéda à l'installation et à la bénédiction des statues de la Vierge, des apôtres situés sur la première rangée du monument et des deux tableaux qui retracent les scènes de la vie de Marie. La cérémonie fut présidée par l'abbé Riera, curé d'Argelès, délégué par l'évêque d'Elne, Jean de Flamenville. Les autres statues des apôtres avaient été placées dans le courant de l'année 1701. Le 17 décembre de cette même année, le prieur du couvent des dominicains de Collioure bénit ces diverses images qui occupaient chacune leur place respective. Lorsque le retable de l'église de Collioure fut élevé, un peintre nommé Joseph Babores se chargea de la décoration. Cet

artiste exécuta son travail pour la somme de cinq cents livres. En 1704, Joseph Sunyer avait été appelé à construire le retable de l'autel-majeur de Font-Romeu. Le 29 septembre de cette année-là, il perdit un fils appelé Pierre qui fut inhumé dans la chapelle de cet ermitage, ainsi que l'indique une table de marbre encastrée dans le mur de l'église, sur la façade intérieure, du côté de l'Evangile. Joseph Sunyer avait achevé ce monument au mois de juin 1707. M. l'abbé E. Rous le décrit en ces termes dans son *Histoire de Notre-Dame de Font-Romeu* : « L'artiste a donné à cette œuvre la forme des triptyques. Les volets latéraux, quoique fixes, affectent une légère inflexion qui leur fait produire, avec le compartiment central, un angle obtus. Le retable entier se compose d'un soubassement dissimulé en partie par l'autel, de deux ordres superposés et surmontés l'un et l'autre d'un assemblage de moulures en corniche, ou si l'on veut, d'un entablement très riche et d'un couronnement presque triangulaire, dont les lignes sont cachées ou brisées par des statues ou autres ornements de sculpture qui les dominent. Au-dessus du soubassement qui a, dans sa partie haute, les trois panneaux de la légende (de Font-Romeu), s'ouvre, au centre, la niche de la Madone, sur laquelle ressort un baldaquin où l'artiste a mis à profusion ses décorations. Dans le même ordre, chaque compartiment latéral présente un tableau en relief qui a pour sujet, du côté de l'Evangile, la *Nativité de Notre-Seigneur* et l'*Adoration des bergers*, et, du côté de l'Épître, l'*Adoration des Mages*. Dans l'intervalle des colonnes doubles et vitinées qui s'élèvent de chaque côté de ces tableaux, se dressent, à gauche, la statue de la *Foi*, à droite, la statue de l'*Espérance*, et au centre, deux anges vêtus à la manière des guerriers antiques et tournés vers l'Image de Marie. La même disposition a été observée dans le second ordre. Au-dessus du baldaquin de la Vierge se trouve la statue de saint Martin, titulaire et patron de la paroisse d'Odeillo. Les tableaux en relief reproduisent, à gauche, l'*Annonciation*, et à droite, la *Visitation de la Sainte-Vierge*. Dans l'intervalle des colonnes, sont les statues des quatre grands docteurs de l'Eglise latine. Le sommet du couronnement est occupé par l'image du Père éternel ou Dieu créateur qui se penche vers la terre, et chacun de ses angles par une statue de vierge. Ce retable, où le moindre espace a sa moulure ou sa décoration, est richement et totalement doré. Les statues et les tableaux en relief sont polychromés. » En 1712, Joseph Sunyer entreprit la construction du *camaril* de Font-Romeu. On appelle de ce nom une *loge* ou petite chambre carrée mesurant quatre mètres de côté, qui est contiguë à l'autel-majeur de l'église de cet ermitage. « Elle a pour plafond, continue M. l'abbé E. Rous,

une demi-sphère surmontée, au centre, d'une lanterne octogone et aveugle. Deux escaliers y donnent accès par deux portes parallèles. Sur l'un des deux autres côtés, se trouve pratiquée une niche de forme absidale, dans laquelle se dresse un autel dédié au *Christ en croix*, ayant au pied et debout la Vierge-Mère et saint Jean l'évangéliste. Il fait face à la niche centrale du retable, ouverte intérieurement aussi sur le camaril. Aux angles, sur des socles fixés au parquet, sont campés quatre anges de grandeur naturelle, qui jouent de divers instruments. A la hauteur de leurs têtes, sont appliquées au mur de grandes conques dorées qui tiennent lieu du nimbe et du pinacle affectés aux statues des saints. Au-dessus des deux portes d'entrée sont, à l'intérieur, deux riches médaillons, soutenus chacun par deux anges qui, sans appui apparent, semblent se jouer et se balancer dans l'espace. Ces médaillons reproduisent en relief : l'un, la *Présentation de Marie au Temple* ; l'autre, un épisode de la *Fuite en Egypte*, et non, comme on l'a dit, la *Naissance de Jésus-Christ*. Ce dernier nous montre dans le ciel un soleil brillant ; le bœuf et l'âne placés, par un gracieux anachronisme, entre des arbres verdoyants ; un ange occupé à cueillir des fruits ; sur le premier plan, à gauche, Marie assise qui reçoit les caresses de Jésus, et à droite, saint Joseph puisant de l'eau à une fontaine qui jaillit d'un rocher, et se retournant ravi vers l'Enfant et sa Mère pour jouir de leurs jeux attendrissants. Cette scène est pleine de charme, autant par ses détails que par la manière dont elle est traitée. Au-dessus de l'autel du Christ, deux anges soutiennent de leurs mains un cartouche qui porte les très saints Cœurs de Jésus et de Marie. En face et sur la porte à deux battants qui permettait de pénétrer dans la niche centrale du retable pour placer ou retirer la Madone de l'Invention, d'un médaillon également soutenu par deux anges se détache en plein relief une petite et très belle statue qui représente plutôt l'*Immaculée-Conception* que l'*Assomption* de Marie. Tous ces sujets ont été richement et délicatement peints sur fond d'or, selon les procédés de l'ancienne polychromie... Ce dernier travail ne fut commencé qu'en 1712, cinq années après l'achèvement du retable. Il fut continué les années suivantes et, dès que la maçonnerie brute fut terminée, Joseph Sunyer vint de Manresa, où il avait séjourné pour quelque entreprise de son art, et il s'engagea, par un acte passé à Odeillo, le 22 juillet 1718, à faire les travaux intérieurs et les sculptures du camaril pour la somme de 85 doubles (environ 750 francs), à la condition que tout le bois nécessaire lui serait gratuitement fourni par l'Administration de Font-Romeu. » Le retable de la chapelle de Ro, qui est de petites dimensions et sur lequel

est gravé le millésime 1704, est aussi l'œuvre de Sunyer. Il y aurait lieu de s'étonner que le ciseau de cet artiste ait pu suffire à la production d'ouvrages si multiples, si l'on ne savait qu'un grand nombre d'ouvriers travaillaient habituellement sous sa direction. L'œuvre de Sunyer a été très sévèrement jugée par Boher, dans le *Discours sur l'architecture roussillonnaise* que publia cet artiste en 1821 : « La richesse, le feu, l'imagination, y est-il dit, tout fut épuisé dans les autels sortis du brûlant ciseau de Sonier (*sic*). Sonier fut à la fois, dans le Roussillon, l'âme, la merveille et le fléau de l'art... Quel malheur que trop d'imagination ait emporté cet artiste si loin du goût de l'antiquité, et que son génie se soit trompé en prenant pour beau ce qui n'était que richesse et confusion. Vit-on jamais des ouvrages frappés avec plus de force, d'âme et de mouvement que ceux qui parurent alors dans cette contrée ? Mais aussi vit-on, dans aucune époque, moins de sagesse, d'harmonie, de simplicité et de cette élévation dont l'architecture reçoit le plus grand prix ? Tels sont les traits qui manquent et ceux qui se font remarquer sur tous les

autels du siècle de Louis-le-Grand, existans encore aujourd'hui dans les églises de Collioure, de Vinça, de Prades et de Font-Romeu. » — « Dans l'ensemble, reprend M. l'abbé E. Rous, ce jugement, qui veut être sévère et qui tend à diminuer le mérite de Sunyer, est loin de lui ravir toute gloire. L'on peut convenir que Sunyer a été moins académique et moins épris de l'antique païen que Boher ; mais il a été plus original et plus fécond que son émule. Le plan architectural des autels de Sunyer serait plus parfait s'il était plus simple et moins chargé d'ornemens ; mais chacun des détails pris à part révèle une grande habileté. L'imagination de Sunyer est chaude et luxuriante ; son ciseau a de la fougue et se laisse emporter quelquefois dans un mouvement exagéré ; mais il garde toujours la correction du dessin et l'harmonie des proportions. »

Abbé E. ROUS, *Histoire de Notre-Dame de Font-Romeu*, Lille, Desclée, 1890. — FIRMIN VICENS, *Les beaux-arts à Prades*, Prades, Cocharaux, 1898. — J. FALGUÈRE, *Collioure, notice historique*, Perpignan, Payret, 1898.

